ATLAS DU TOURISME AUDOIS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU 3ÈME SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AUDE CONSEIL GENERAL

AUDE PAYS CATHARE

LE SUD A SON HISTOIRE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

ÉDITORIAL

Dans le cadre de la préparation du prochain Schéma Départemental de Développement Touristique, il convenait de dresser un état des lieux approfondi de l'activité touristique du département de l'Aude durant la période 2004-2011.

A l'instar du précédent Schéma Départemental, c'est la formule de l'Atlas du Tourisme qui a été retenue.

Ce choix a été motivé par des raisons pratiques, de présentation en simultanéité de l'évolution des différents espaces touristiques audois, mais également par le souci de continuité méthodologique.

Le partenariat avec l'IUT-STID de Carcassonne a également été reconduit, de façon à bénéficier là aussi, pour ce nouvel opus d'un traitement cartographique homogène.

Par ailleurs a été retenue l'option d'accompagner l'ensemble des cartes et graphiques produits de commentaires « à dire d'expert », afin de proposer aux lecteurs une analyse fouillée et synthétique de chacun des thèmes abordés.

Ainsi, cet ouvrage éclaire les grandes évolutions qui ont modelé le tourisme départemental ces dernières années : organisation, offre, impact économique…

Il situe également le département dans un contexte national et international élargi qui a connu de profondes mutations : politiques, sociétales, économiques…tout autant de bouleversements auxquels l'Aude a dû s'adapter, pour affirmer son positionnement.
Au total, cet ouvrage vise à contribuer à une meilleure connaissance du potentiel économique et social du Tourisme audois, une activité encore mal connue, qui constitue pourtant aujourd'hui l'un des vecteurs les plus dynamiques du développement départemental.

Enfin en proposant de diffuser les contenus de l'Atlas du Tourisme Audois sur internet, nous avons également fait le choix de l'information pour tous ; notamment des jeunes qui cherchent un avenir professionnel, des étudiants, des chercheurs …, sans oublier les acteurs professionnels du tourisme qui sont au quotidien, les Ambassadeurs de la destination Aude Pays Cathare.

André VIOLA
Président du Conseil Général
de l'Aude

Régis BANQUET
Président du Comité Départemental
du Tourisme de l'Aude

CONTEXTE AUDOIS

Le Département de l'Aude constitue, au sein de la région Languedoc-Roussillon, un véritable espace mosaïque présentant sur 6 139 Km² :

- Le littoral méditerranéen avec 60 km de trait de côte,
- Les Corbières et le Minervois où domine la viticulture,
- Le Lauragais, terre céréalière ouverte aux influences océaniques,
- La Haute Vallée de l'Aude, terre viticole et pyrénéenne,
- La Montagne Noire retombée méridionale du Massif Central.

En 2010 , l'Aude comptait 365 854 habitants, soit 56 084 habitants supplémentaires par rapport à l'année 1999. La population départementale représentant aujourd'hui 13,6 % de la population régionale.

La densité de la population départementale est de **60 habitants au km²** en 2010 (98 en Languedoc-Roussillon).

Le département compte par ailleurs 438 communes réparties au sein de 35 cantons.
Au fil des ans et des évolutions législatives, l'Aude a parfaitement intégré les nouvelles formes d'organisation administrative du territoire ; on y dénombre aujourd'hui outre de nombreuses Communautés de Communes, deux Communautés d'Agglomération (Carcassonne et Narbonne).

Par ailleurs l'Aude, s'est structurée autour de 5 grandes villes (Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Limoux et Lézignan-Corbières) qui ont été à la base de la constitution des Pays et qui constituent aujourd'hui la base de la présentation de données à l'échelle de cinq grands territoires.

Ces grands territoires restent les mêmes que dans la version précédente de l'Atlas 2004, ils vont au delà de la réforme administrative en cours et des appellations qui pourront en résulter, ils serviront de base à la plupart des analyses développées ou agrégées au sein de cet Atlas.

Le premier volet de l'Atlas décrit le contexte général dans lequel l'activité touristique a pu se développer dans le département de l'Aude :

- Une géographie harmonieuse et variée, permettant la mise en place d'une large palette d'activités,

- Un réseau moderne de dessertes routières, ferroviaires et aériennes, positionnant l'Aude Pays Cathare à quelques heures de nombreux réservoirs de clientèles françaises comme étrangères.

Circonscriptions judiciaires

à la veille de la révolution française

Après la défaite du comte de Toulouse et du vicomte Trencavel et pour asseoir son autorité en Languedoc, le roi crée en 1226, une circonscription administrative, militaire et judiciaire : la sénéchaussée de Carcassonne et Béziers.

Celle-ci forme avec les sénéchaussées de Beaucaire et de Toulouse le cadre territorial dans lequel s'exerce le pouvoir royal. Le ressort de ces sénéchaussées est restreint à partir de la fin du XVe siècle par la création des sénéchaussées de Castres (1519), Montpellier (1552), Lauragais (1553), Limoux (1642) et Pamiers (1646).

À la veille de la Révolution, le territoire audois est réparti entre quatre sénéchaussées : celles de Carcassonne, de Béziers, de Limoux et du Lauragais.
Sous l'Ancien Régime, l'organisation de la justice est tributaire des aliénations que le roi a dû faire au cours des siècles de son pouvoir judiciaire au profit des seigneurs laïques ou religieux. En conséquence les ressorts des différentes juridictions s'imbriquent les uns dans les autres.

À partir du XVIIe siècle, l'autorité monarchique s'efforce d'en réduire le nombre et de leur substituer des juridictions royales auxquelles sont déférés les appels des juridictions inférieures. C'est l'objectif de la création des sénéchaussées présidiales, juridictions royales civiles et criminelles qui existent jusqu'à la Révolution.

Avec la Révolution, l'organisation judiciaire est simplifiée et uniformisée.
La justice s'exerce dans le cadre des divisions administratives. Pendant pratiquement deux siècles l'organisation est la suivante : un juge de paix par Canton (les juridictions cantonales sont supprimées en 1958), un Tribunal de Première Instance par Arrondissement, un ou plusieurs Tribunaux de Grande Instance et une Cour d'Assises par Département, une Cour d'Appel par Région, la Cour de Cassation à Paris.

Il faudra arriver au début du XXIe siècle pour assister au bouleversement de la carte judiciaire qui concentrera sur Carcassonne et Narbonne toutes les juridictions.

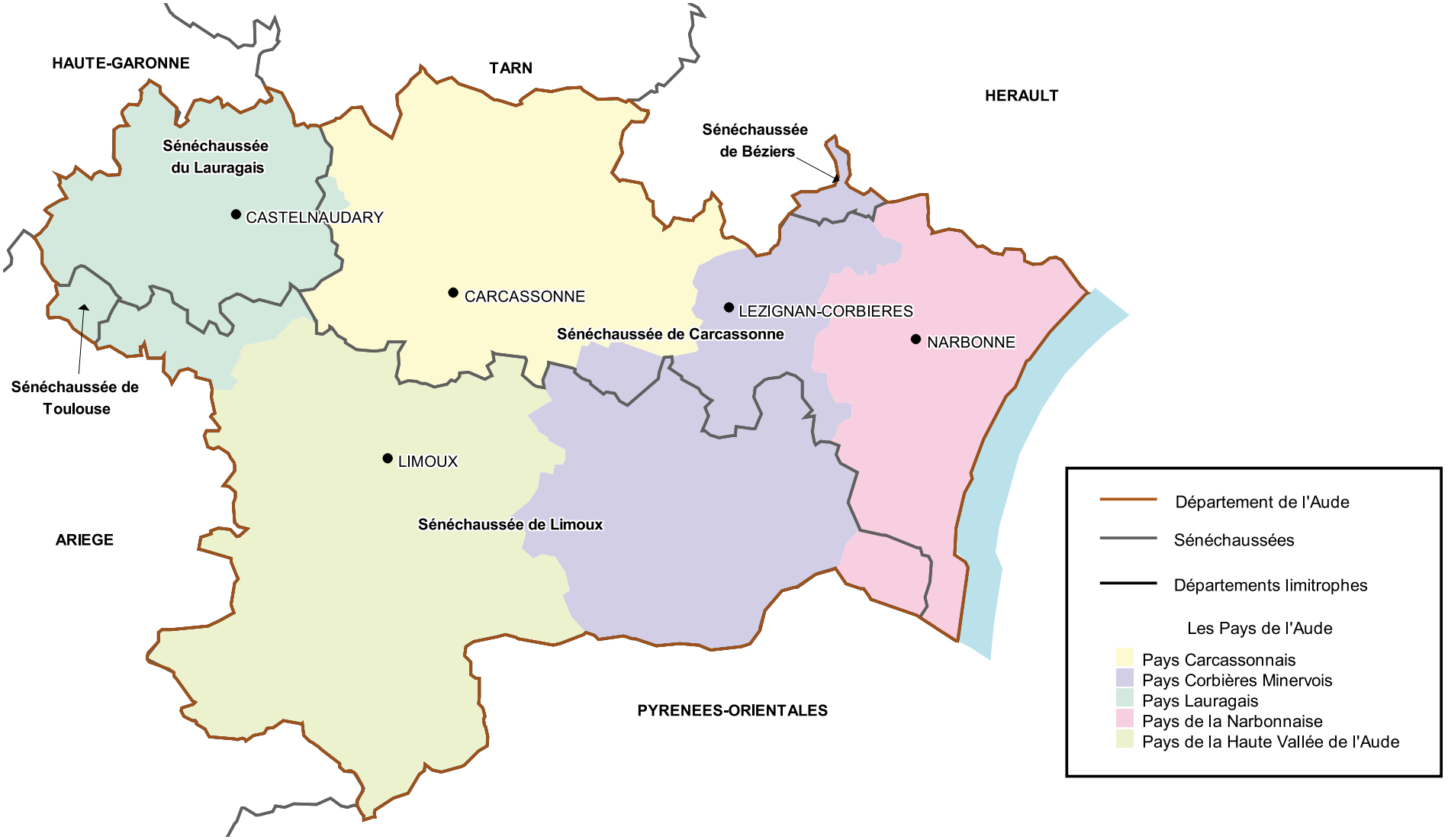

Source : © IGN, Archives Départementales, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

0 10 20
Kilomètres

Circonscriptions financières

avant 1789

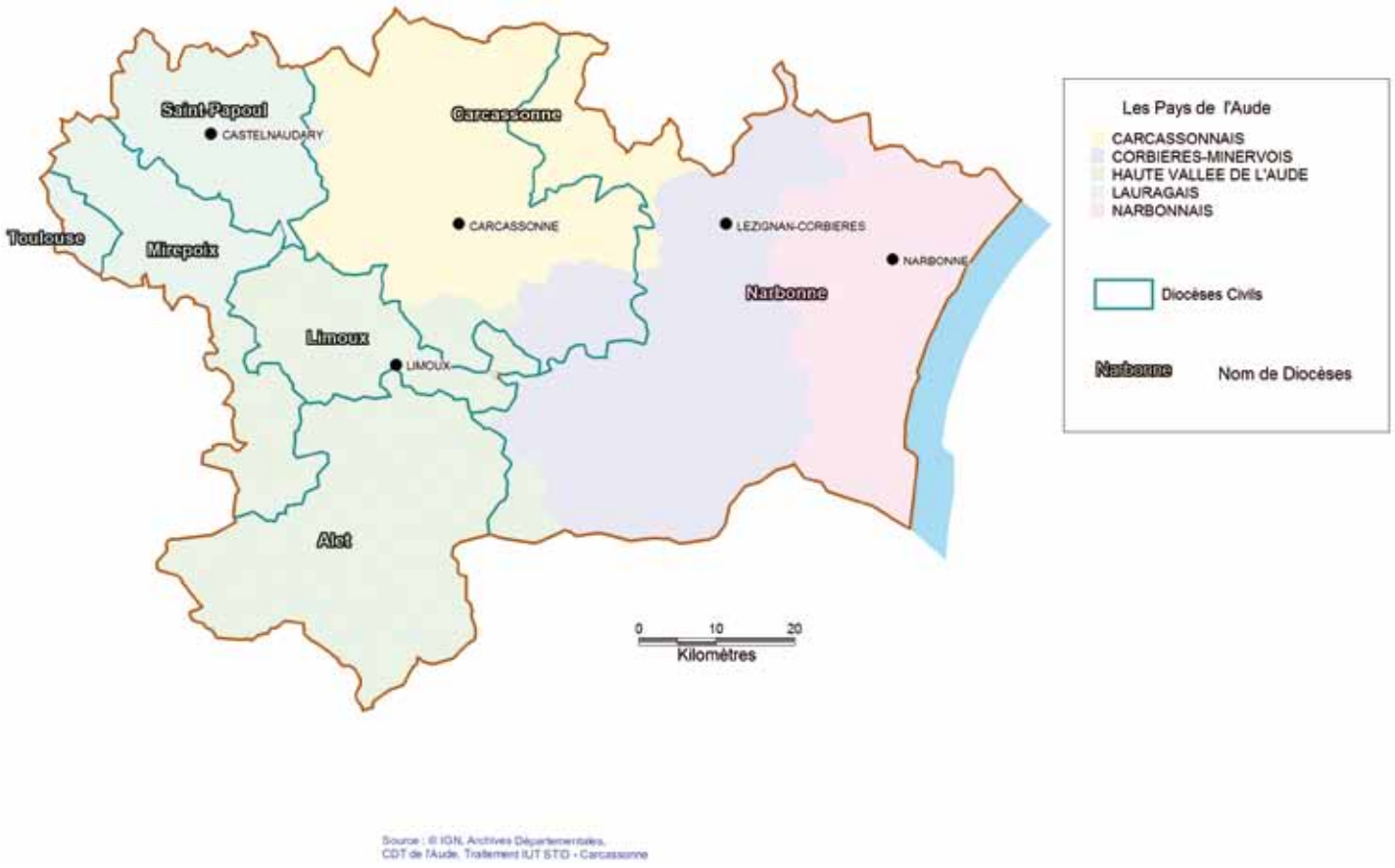

Source : © IGN, Archives Départementales, CDT de l'Aude, Traitement IUT STD - Carcassonne

À la fin de l'Ancien Régime, le territoire audois, au sein de l'intendance de Languedoc (généralités de Montpellier et de Toulouse), est réparti entre **les diocèses civils d'Alet, Carcassonne, Limoux, Mirepoix, Narbonne, Saint-Papoul et Toulouse.**

Les diocèses civils (ou municipalités diocésaines), dont les origines remontent au XIVe siècle, constituent le rouage essentiel de l'administration.

Tous les ans, l'assemblée diocésaine, sous la présidence de l'évêque, regroupe les représentants de la noblesse, des villes et villages. Elle a mission de répartir l'impôt entre les communautés et de décider des travaux publics à exécuter, des aides à l'économie et aux œuvres de bienfaisance, des contributions aux dépenses militaires.

Le syndic, personnage clé de l'organisation des diocèses civils, prépare et exécute les décisions, il est en relation constante avec les communautés.
Cette organisation administrative est complètement remise en cause par les autorités révolutionnaires.

Circonscriptions administratives

de 1790 à 1795

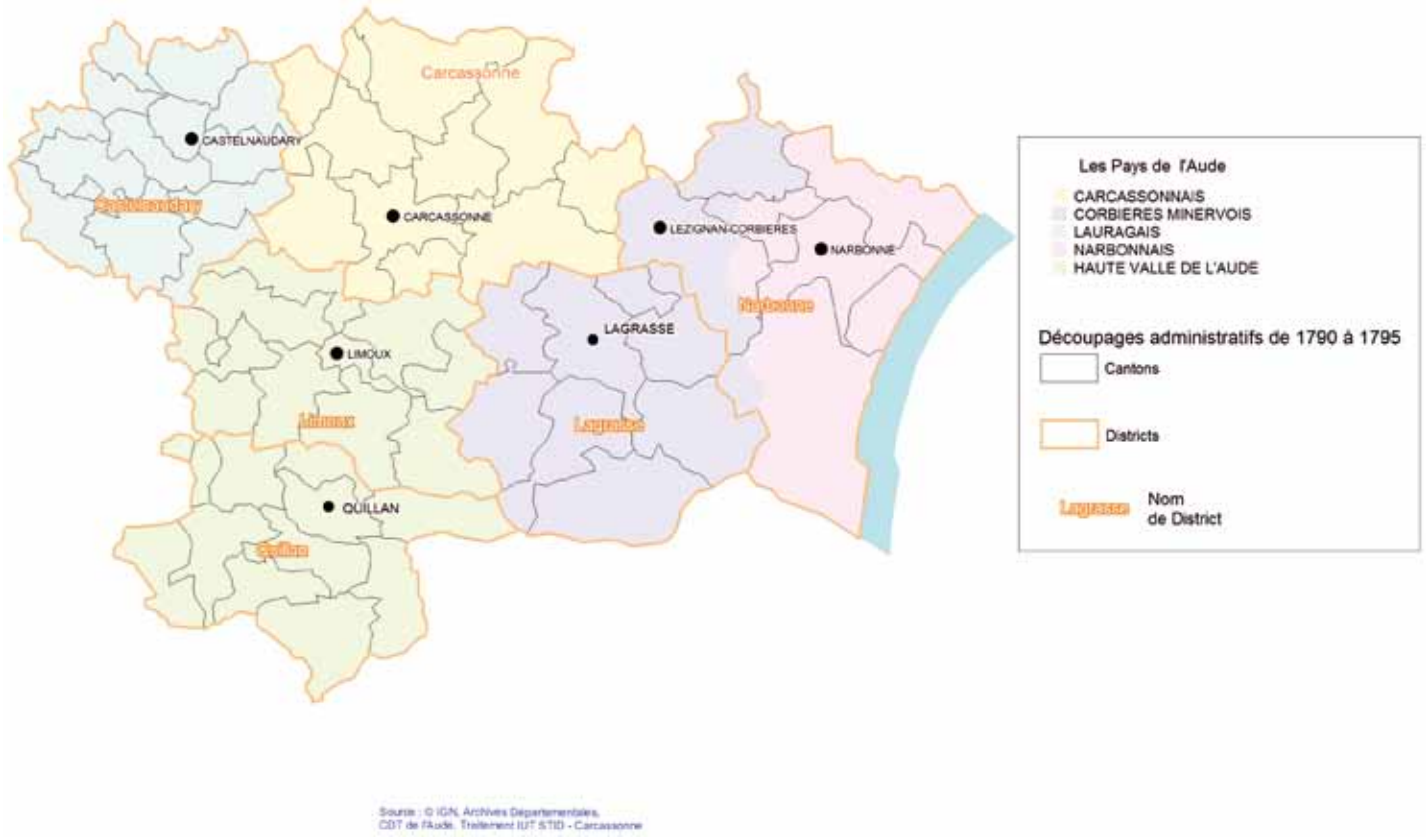

Source : © IGN, Archives Départementales, CDT de l'Aude, Traitement IUT STID - Carcassonne

L'organisation administrative précédant la Révolution est complètement remise en cause par les autorités révolutionnaires. La France est alors divisée en **Départements** qui ne tiennent aucun compte des anciennes Circonscriptions.

La formation du Département de l'Aude ne se fait pas sans oppositions. Les principales réclamations viennent de la ville de Narbonne qui, de par son histoire, entend bien être chef-lieu d'un département.
Les villes d'Alet, de Lézignan et de Tuchan veulent devenir chefs-lieux de districts.

Le rapport des commissaires désignés par le Comité de constitution de l'Assemblée dépose le 29 janvier 1790 le rapport concernant les délimitations du Département appelé **« département de l'Aude ou de Carcassonne ».**

Le chef-lieu du département est fixé à Carcassonne, six districts sont créés dont les chefs-lieux sont : Carcassonne, Castelnaudary, Lagrasse, Limoux, Narbonne, Quillan.

Des changements de délimitations sont, pendant les premières années révolutionnaires, opérées jusqu'en l'an IV, date à laquelle, conformément à la Constitution de l'an III, les districts sont supprimés.

Circonscriptions administratives

de 1804 à 1926

Après que les districts aient été supprimés, le Département est alors découpé en **quatre Arrondissements : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne.**
Chaque Arrondissement dispose d'une assemblée élue, le conseil d'arrondissement qui jusqu'à sa suppression en 1940 est chargé de fixer les impôts de répartition et d'émettre des vœux transmis au Conseil Général du Département.

En 1926, le décret-loi Poincaré-Sarraut supprime 106 sous-préfectures et les Arrondissements correspondants.
L'Aude, Département du ministre de l'Intérieur Albert Sarraut n'échappe pas à la règle : l'Arrondissement de Castelnaudary est supprimé.

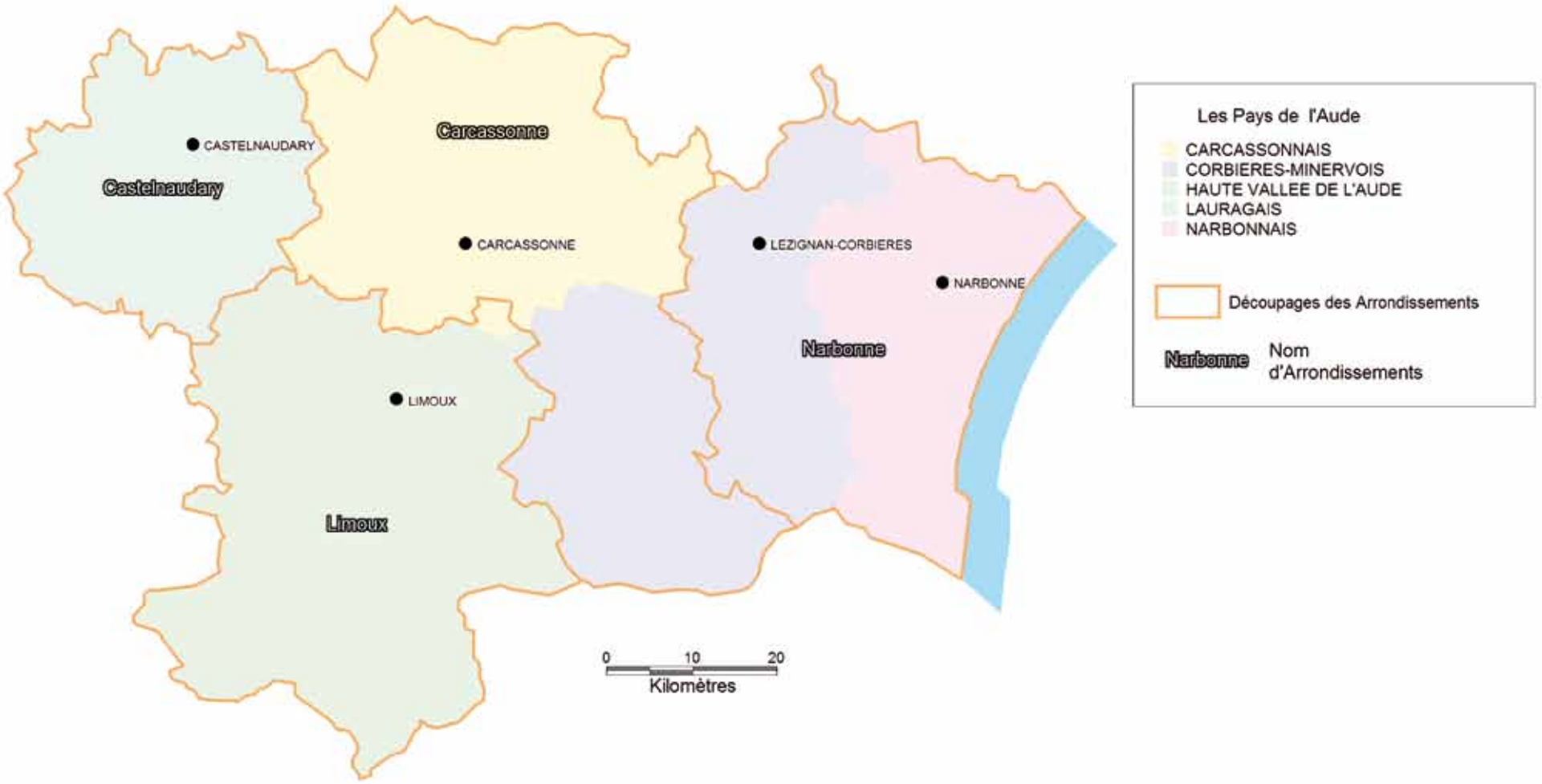

Source : © IGN, Archives Départementale, CDT de l'Aude.
Traitement IUT STID - Carcassonne

Réseau routier

L'Aude est située sur :
- Un axe ouest – est, entre Atlantique et Méditerranée,
- Un axe nord – sud entre Europe du nord et Europe du Sud / Maghreb.

Sa localisation lui confère un **rôle de carrefour** et un lieu de passage entre l'intérieur des terres et la mer.
L'Aude est traversée par **deux autoroutes** A61 (axe Toulouse - Narbonne) et A9 (axe Montpellier - Perpignan) sur un linéaire de 155 kilomètres, dotées de neufs sorties autoroutières et faisant jonction à Narbonne, point de convergence ou d'émission des flux.
En globalement dix ans, le réseau autoroutier s'est modernisé à l'ouest du département de l'Aude, ce qui permet aujourd'hui de limiter les flux de transit entre l'agglomération toulousaine et l'Espagne sans traverser obligatoirement le Département:

- Mise à 2 x 3 voies de la section A61 entre Toulouse sud et Villefranche de Lauragais (2002 - 2005), l'extension de ce programme à la section Villefranche de Lauragais - Narbonne est adoptée dans ses principes par la décision ministérielle du 27 juin 2007, mais sans calendrier précis à ce jour,
- Réalisation d'A66 Villefranche de Lauragais - Pamiers, inaugurée en 2002, qui permet d'assurer une quasi continuité autoroutière entre Toulouse – Pamiers – l'Andorre par A61 – A66 – A20 puis Barcelone par C16 – E9.

Hormis le réseau autoroutier et les autres infrastructures présentes dans la plaine audoise, le réseau départemental est constitué de petites routes ne permettant pas l'absorption de débits importants.
Le réseau est hiérarchisé en grandes catégories qui sont relatives aux trafics observés et aux fonctions des axes en terme de maillage territorial.

Depuis le 01 janvier 2006, année de la départementalisation partielle des routes nationales, le territoire de l'Aude connaît une nouvelle structuration du réseau qui tranche avec la situation présentée lors de l'édition précédente de l'Atlas :
- L'ex nationale 113 Toulouse – Narbonne est aujourd'hui D6113, route départementale de première catégorie,
- L'ex nationale 9 Montpellier – Perpignan est aujourd'hui D6009, route départementale de première catégorie,

…sur ces deux réseaux se greffent une vingtaine de routes de départementales de première et deuxième catégorie.

Entre 2004 et aujourd'hui, l'essentiel du classement des routes de première et deuxième catégorie est conservé, les déclassements en troisième catégorie concernent certains territoires ruraux (Ouest Audois, Haute Vallée de l'Aude, Est Narbonnais, Haut Minervois).

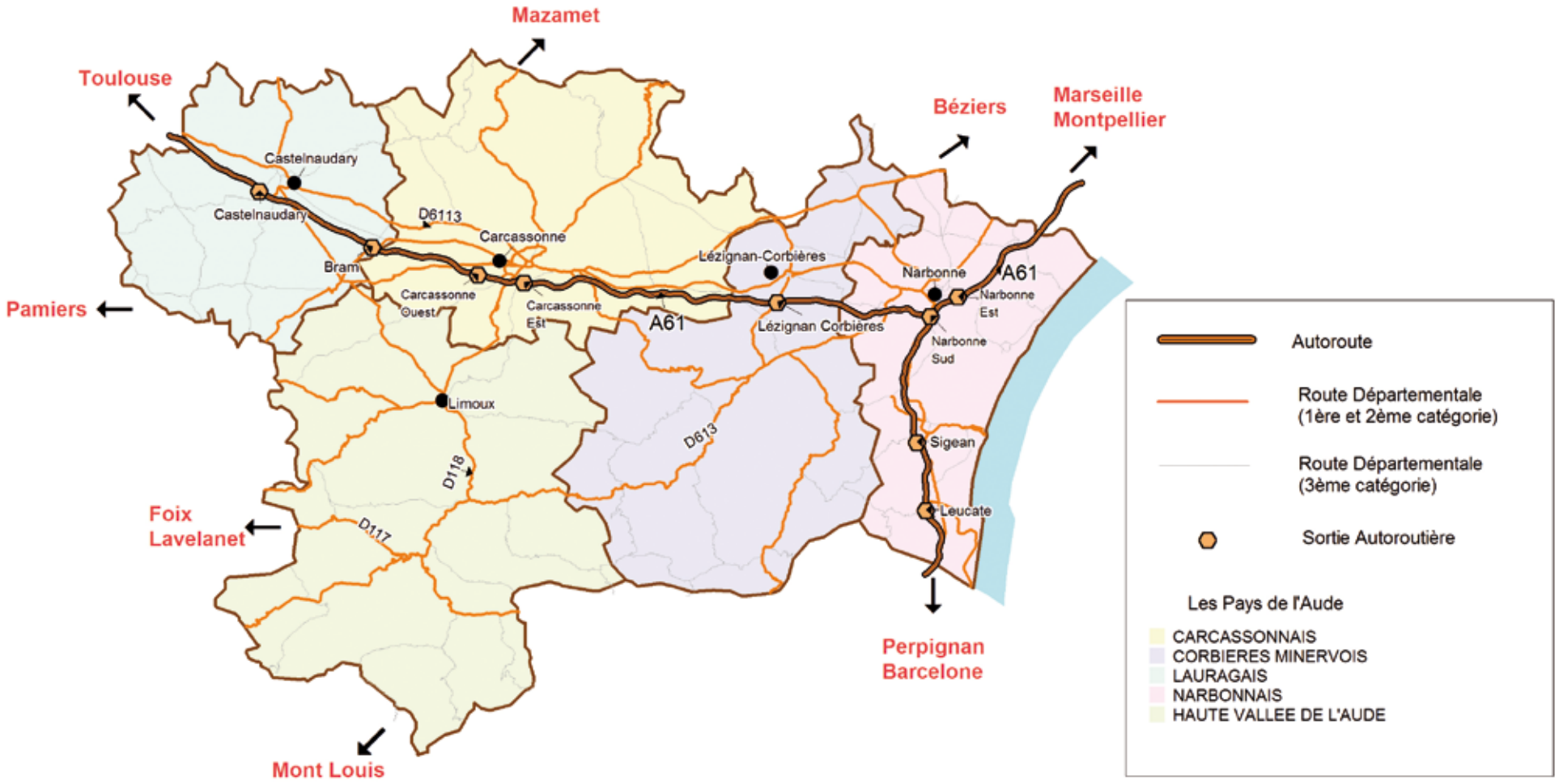

Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Réseau ferroviaire

Le département de l'Aude dispose d'un réseau ferroviaire globalement organisé sur la base des axes autoroutiers, sauf concernant la Haute Vallée de l'Aude, qui assure une importante desserte d'aménagement du territoire, au sud du département.

Le réseau ferroviaire de l'Aude dispose de fonctions de transports de voyageurs et de fret.
Aujourd'hui, le réseau ferroviaire est structuré et dessert :

- 16 Gares pour motif voyageurs / fret
  (axes Toulouse –Narbonne, Montpellier – Perpignan, Quillan – Carcassonne),
- 3 Gares pour motif fret,
- 3 Gares pour motif voyageurs sur ligne touristique.

Seuls les axes principaux sont équipés de lignes électrifiées.

Pour la partie voyageurs, ce réseau assure des services grandes lignes nationales ou internationales (Intercités, TGV, Talgos…) mais aussi des services TER (l'intégralité des gares voyageurs étant couvertes par un service TER, régulier ou partiel).
Le réseau actuel n'est pas équipé de rames et ballasts à caractéristiques TGV de sorte que les TGV circulant sur le réseau actuel le font à des vitesses de circulation classiques sur une grande ligne.

Des projets de lignes TGV (plusieurs sections sont en cours d'étude en Languedoc Roussillon) permettront d'apporter des solutions à l'augmentation de la vitesse commerciale et à la desserte du département depuis les grandes métropoles régionales, nationales et européennes.

Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Projet TGV

La situation de carrefour de l'Aude, déjà présentée pour le réseau routier, en fait un territoire d'enjeu en matière de desserte TGV.

En effet mailler le département à l'aide du réseau TGV, c'est :

- Lui apporter un service à haute performance en matière de desserte,
- Participer à décongestionner la ligne existante en lui prélevant notamment le trafic de transit, accentuant de fait sa qualité de service.
- Mais c'est aussi la possibilité de « rapprocher » l'Aude de marchés nationaux et internationaux que l'augmentation de mobilité permet d'envisager, sur un axe international (Europe du Nord et de l'Est vers Espagne et Maghreb),
- Et favoriser le report modal depuis la route vers le fer, puisque la ligne sera mixte (voyageurs / fret) entre Montpellier et Perpignan.

Actuellement c'est l'axe côtier de la région Languedoc-Roussillon qui est en cours d'aménagement et verra la traversée de l'Aude et **l'implantation d'une gare TGV à Narbonne** (la Région devant à terme être équipée de 5 gares TGV : Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Perpignan).
Les sections Nîmes – Montpellier – Narbonne – Perpignan sont actuellement en phase d'étude préalables à l'enquête publique (études de tracé) jusqu'en 2014. Le tracé fournira un service mixte (voyageur et fret).

Les enjeux temporels moyens de l'équipement sont significatifs :

- Connexion au nord de la France inférieure à 4 heures,
- Connexion à la frontière italienne inférieure à 3 heures,
- Connexion à Barcelone inférieure à 1 heure et demi,

… au delà de ces temps d'accès, c'est l'interconnexion avec les réseaux internationaux de proximité qui est visée :

- Au nord, interconnexion depuis Nîmes à la ligne existante Marseille – Lyon – Paris, (les travaux de contournement Nîmes – Montpellier, ouvrant cet axe, seront réalisés entre 2013 et 2017),
- À l'est, interconnexion avec la future ligne Provence Alpes Côte d'Azur Marseille – Nice (en étude préalable à l'enquête publique jusqu'en 2014),
- Au sud, interconnexion avec la ligne TGV Gérone – Barcelone – Zaragoza - Madrid – puis le Maghreb via Gibraltar,
- À l'ouest, connexion avec la future ligne Toulouse – Narbonne, dont les seules études pré-fonctionnelles ont été validées en Mars 2012 (sans financement actuellement affecté à la poursuite de l'opération et donc en attente de débat public) et qui sera poursuivie par la ligne GPSO Bordeaux – Toulouse prévue à l'horizon 2020 ; cette dernière se rabattant sur le « Y » ferroviaire Basque au sud et sur la ligne TGV Atlantique au nord, qui sera mise en service mi-2017.

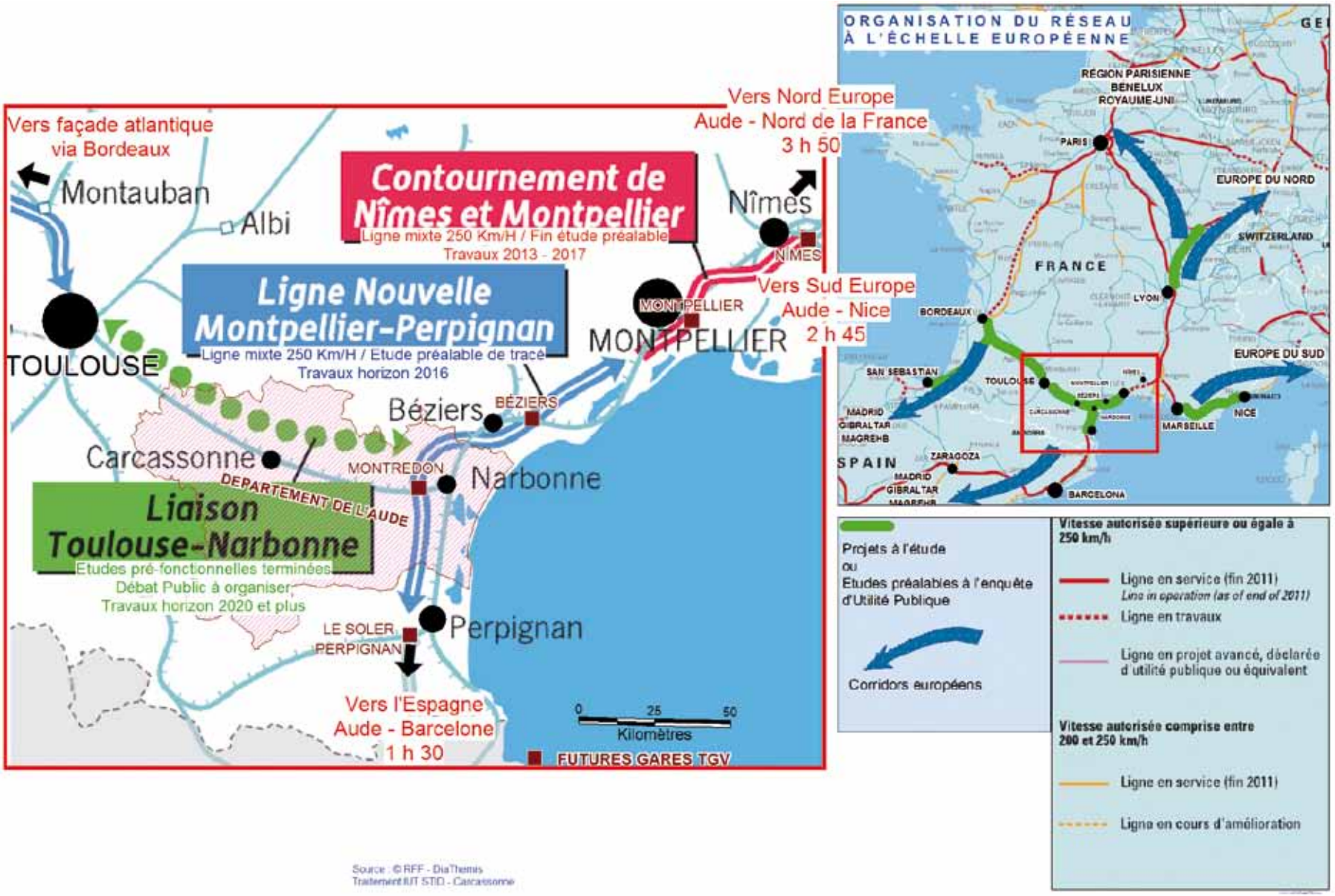

Source : © RFF - DiaThemis
Traitement IUT STID - Carcassonne

Lignes aériennes

en 2010

Depuis 2005, une réforme de grande ampleur a profondément modifié le paysage aéroportuaire français et s'est poursuivie en 2007 avec la fin du processus de décentralisation de 150 aéroports appartenant à l'Etat, à vocation locale ou régionale, au profit de collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Dés 2007, la Région Languedoc-Roussillon est autorité organisatrice de transports et assure la propriété et la gestion de 5 aéroports : Montpellier, Perpignan, Carcassonne, Béziers, et Nîmes.

Actuellement, en région Languedoc-Roussillon le trafic passagers est assuré à 66 % par du low coast contre 20 % en France.

À Carcassonne, dès 1998, c'est Ryanair qui est exploitant de la plate-forme aéroportuaire, à l'instar d'une trentaine de plate-forme que cet opérateur exploite en France.

Progressivement à la faveur de la montée en puissance de la plate-forme et de l'ouverture de nouvelles liaisons, les flux se sont largement accrus, passant de 188 000 passagers en 2002 à plus du double en 2010.

Carcassonne Salvaza est le deuxième aéroport de la Région (après Montpellier) en nombre de passagers transportés. Depuis 2010, il « pèse » selon les années entre 16 et 18 % des passagers transportés, Montpellier représentant entre 55 et 58 % des mêmes flux.

En 2010, Carcassonne Salvaza a réalisé un trafic passagers de pratiquement 393 000 passagers. Même s'il est difficile d'opérer des comparaisons de flux dans le temps, car le trafic aérien est très conjoncturel et les Origines - Destinations (OD) ont largement changé depuis l'ouverture low coast de la plate-forme, on peut dire que l'aéroport connaît une fréquentation très soutenue.

Le trafic est essentiellement orienté vers l'Angleterre, Charleroi/Lille, puis l'Irlande. Ce positionnement amène une clientèle anglaise dans l'Aude, qui aime le territoire, ses monuments et ses paysages et cela accroît la notoriété de l'Aude au sein du Royaume Uni.

L'aéroport jouit d'une localisation géographique privilégiée :

- Proximité de Toulouse, Montpellier,
- Il est au centre d'une région très touristique (nombreux monuments historiques et patrimoines architecturaux : Châteaux et abbayes du Pays Cathare, Mer Méditerranée, Pyrénées, Canal du midi),
- C'est une plate-forme logistique pour les charters,
- Il bénéficie d'une politique de développement de nouvelles lignes portée par l'exploitant Ryanair (Beauvais/Paris, Portugal, Ecosse).

392 465 passagers en 2010

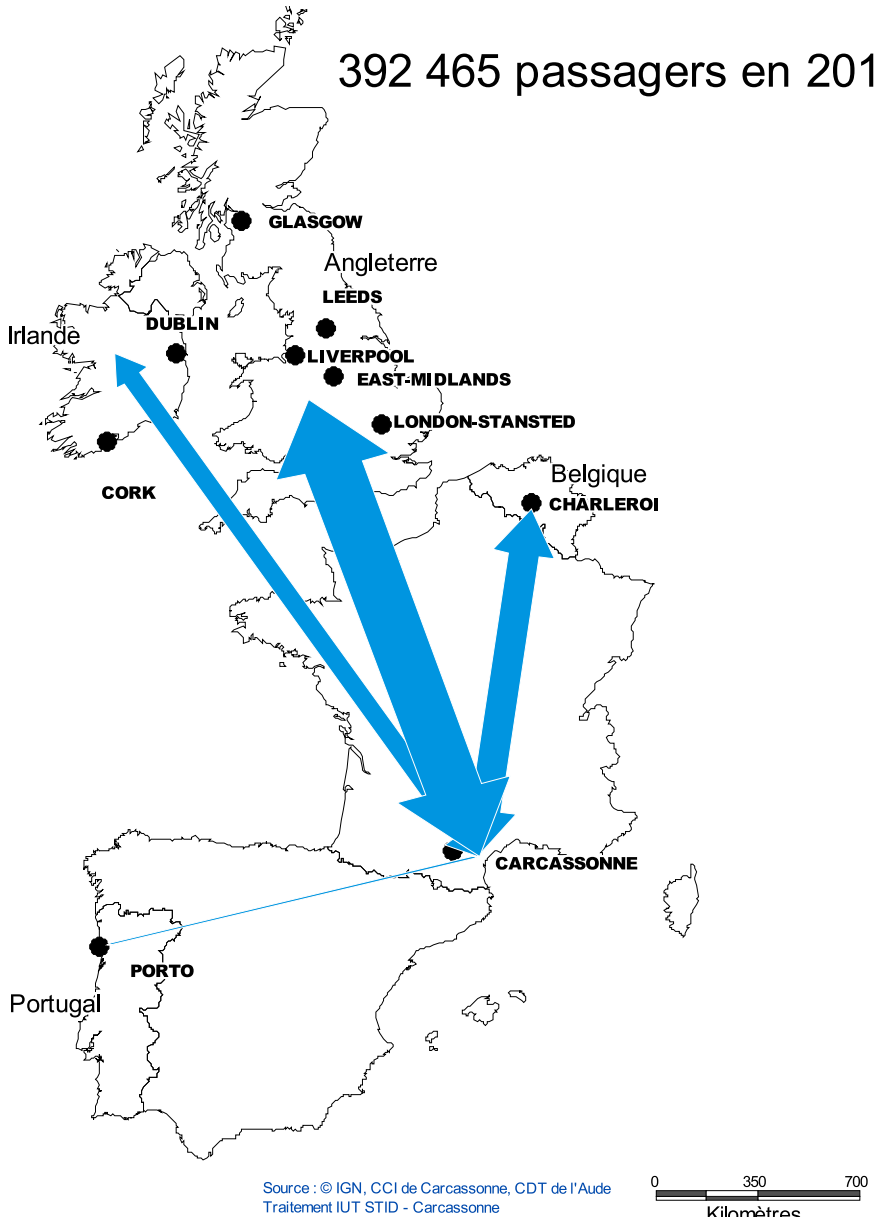

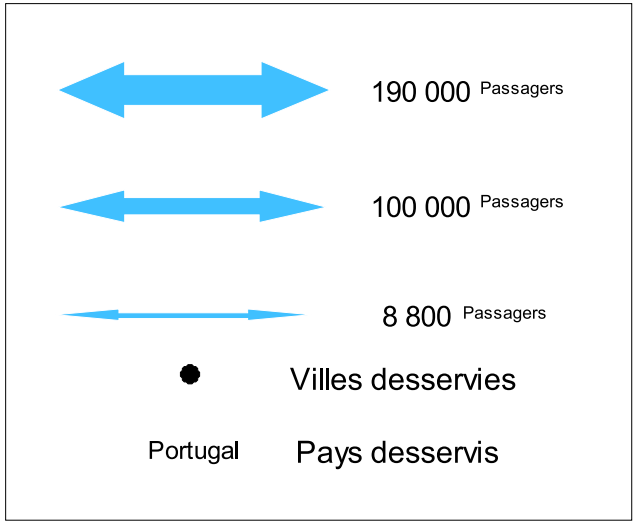

La population

Population totale en 2008 et évolution 1999/2008

L'Aude se situe au sein de la région Languedoc-Roussillon, la région de France la plus attractive au plan démographique : entre 1999 et 2008, la population régionale a augmenté de 12,67 %, contre 6,14 % au plan national.

En 2008, la population de l'Aude a atteint **349 237 habitants,** soit une augmentation de + 39 467 habitants depuis 1999 (+ 11,43 %) ou **une évolution moyenne annuelle de 1,34 %/an pour la période 1999 - 2008.**

Comparativement aux autres départements de la région Languedoc-Roussillon, le département de l'Aude est un de ceux qui ont connu un taux moyen d'évolution annuel fort pendant cette période : + 1,34 % /an, à comparer avec l'Hérault (+ 1,44 %/an) et le les Pyrénées orientales (+ 1,38%/an), les deux autres départements de la région (Gard et Lozère) enregistrant des valeurs beaucoup plus faibles, respectivement 1,21%/an et 0,51 %/an.

À l'instar des périodes passées et depuis 1975, la croissance démographique départementale ainsi que régionale est essentiellement **liée au solde migratoire et à l'afflux de populations nouvelles, qui compensent un solde naturel** (naissances – décès) **déficitaire,** sauf dans l'Hérault ou le Gard où ce solde est positif.
Cette croissance démographique s'est nettement accélérée depuis 1999 et trouve sa source essentiellement dans l'évolution très positive des populations des **Pays Narbonnais** (+ 14 667 habitants) **et Carcassonnais** (+ 10 492 habitants), qui représentent à eux seuls 64 % de la croissance globale du Département.
On notera que durant la période 1999/2008, **l'ensemble des Pays Audois a connu une croissance de population,** ce qui tranche avec la période 1990/1999 où les résultats étaient moins flatteurs, notamment pour le Pays de la Haute Vallée de l'Aude.
Suivant ce contexte, **les projections de l'INSEE pour 2040** placent le niveau démographique de l'Aude entre 430 000 habitants (hypothèse de croissance de 0,7 %/an durant la période 2009 - 2040) et 490 000 habitants (hypothèse de croissance de 1,1 %/an durant la période 2009 - 2040) soit un gain brut compris entre + 80 000 et + 140 000 habitants à l'horizon 2040, soit un gain de population de l'ordre de la population actuelle du Pays Carcassonnais ou Narbonnais !

349 237 habitants en 2008

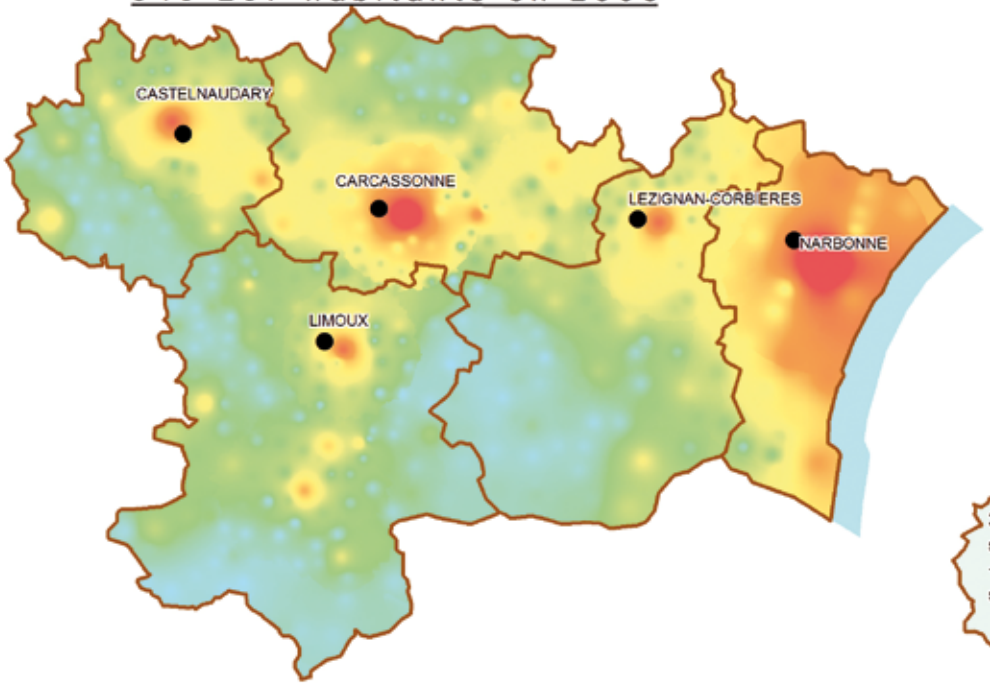

Population par commune en 2008

- Inférieur à 200
- De 200 à 800
- De 800 à 4 000
- De 4 000 à 15 000
- Supérieur à 15 000

Les Pays de l'Aude

- CARCASSONNAIS
- CORBIERES MINERVOIS
- LAURAGAIS
- NARBONNAIS
- HAUTE VALLEE DE L'AUDE

114 335 Population par Pays

+ 20,22 % évolution sur la période

Evolution de + 12,67 % entre 1999 et 2008

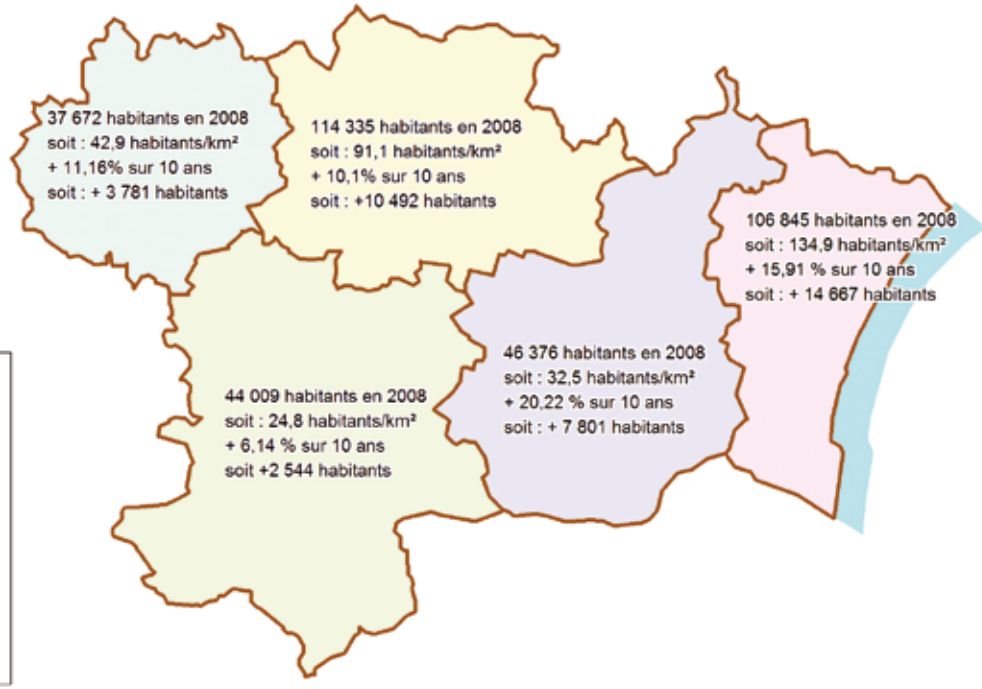

Source : © IGN, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

0 10 20
Kilomètres

Les emplois

Population active en 2007 et évolution 1999/2007

Entre 1999 et 2007, le nombre d'emplois s'est accru dans le département de l'Aude (+ 19 621 emplois) représentant **une hausse de l'ordre de + 19 %.**
Le rythme moyen annuel de création d'emplois s'est profondément accru avec le temps : + 0,3%/an entre 1982 et 1990, + 0,63 %/an entre 1990 et 1999 et + 2,2 %/an entre 1999 et 2007, **cependant la part relative de l'Aude dans l'emploi régional a baissé :** passant de 13,5 % en 1999 à 13,3 % en 2008, essentiellement sous l'effet du dynamisme économique de l'Hérault.

Le Narbonnais et le Carcassonnais continuent d'être les deux Pays les plus pourvoyeurs d'emploi (67,5 % des emplois en 1999, 68,8 % en 2009, avec un dynamisme plus affirmé pour le Pays Narbonnais) mais on note aussi **l'émergence du Pays Corbières Minervois** qui se place en troisième position, affirmant ainsi un recentrage plus à l'est de la création d'emploi dans le département.
Les Pays Lauragais et surtout Haute Vallée de l'Aude enregistrent des dynamiques moins fortes.

En 2007, l'Aude représente 13,3 % de l'emploi de la région Languedoc Roussillon.
Entre 1999 et 2007, **l'étude sectorielle des emplois** montre que le département de l'Aude a enregistré une baisse des emplois dans l'agriculture (-180 emplois) et l'industrie (-800 emplois), poursuivant une mutation des exploitations agricoles et une adaptation des outils de production au contexte international, dans une dynamique assez analogue à ce qui est rencontré au plan national. Dans le même temps les secteurs de la construction (+ 3 800 emplois) et du tertiaire (+ 16 750 emplois) ont enregistré une forte progression.
L'Aude reste encore aujourd'hui très agricole, même si cette part a baissé (7,9 % des emplois en 2007 contre 9,6 % en 1999) par rapport à la région Languedoc Roussillon beaucoup plus tertiaire (78,5 % des emplois contre 76,1 % dans l'Aude) et un peu plus industrielle (8,6 % des emplois contre 7,9 % dans l'Aude).
Le secteur tertiaire est dominant dans l'Aude (66 % des emplois en 1990, 74,6 % en 1999, 76,1 % en 2008) sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de la hausse du pouvoir d'achat et de l'évolution générale des modes de consommation recentrant les dépenses en faveur des services (culture, loisirs, télécommunications…). Ce sont plus de 16 700 emplois qui ont été créé dans le tertiaire entre 1999 et 2007.

103 489 actifs en 1999 dans l'aude

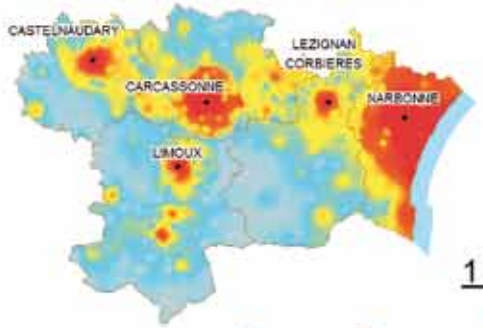

121 678 actifs en 2007 dans l'aude

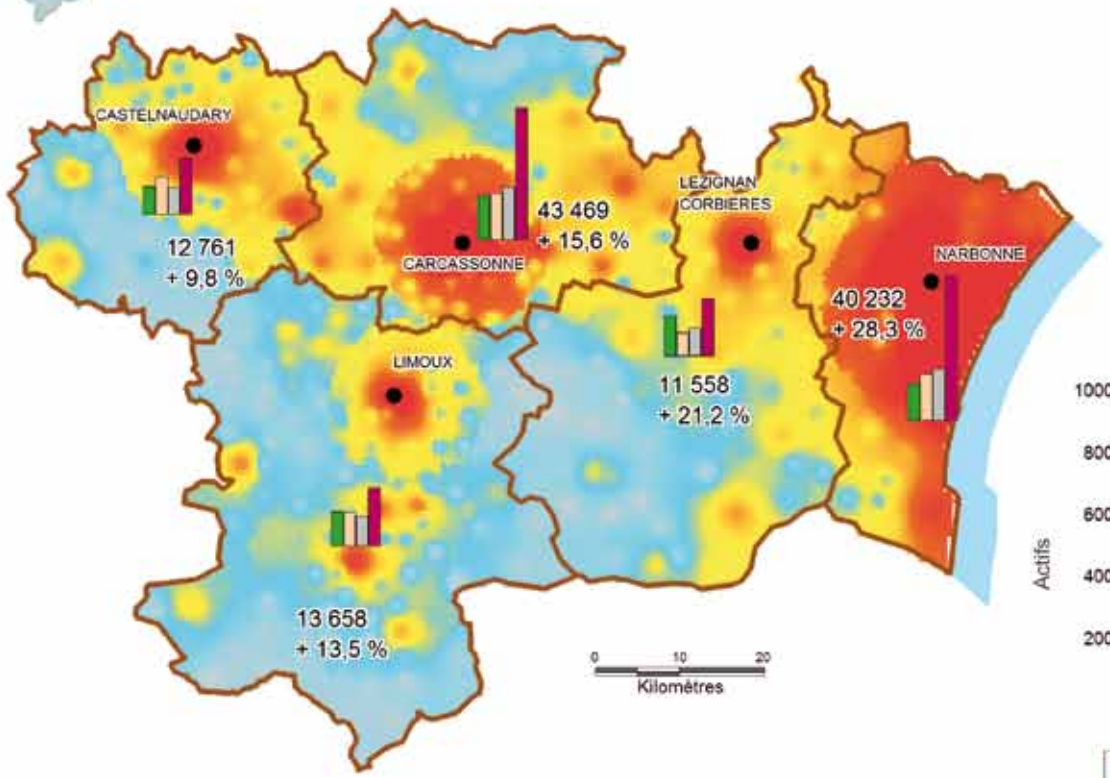

Source : © IGN, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

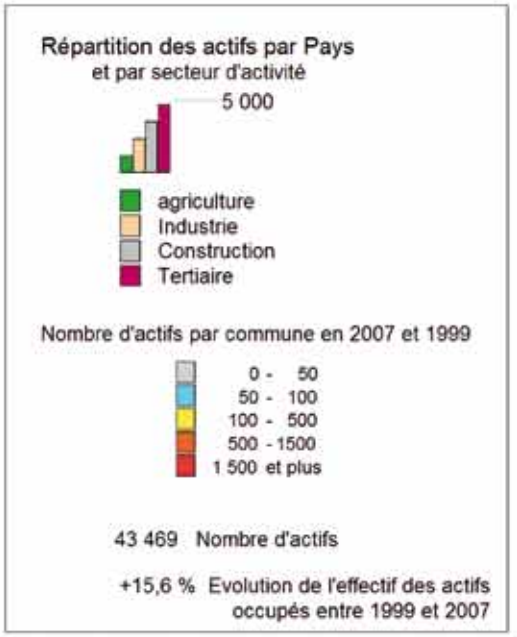

Evolution des emplois par secteur d'activité
entre 1999 et 2007 (emplois au lieu de travail)

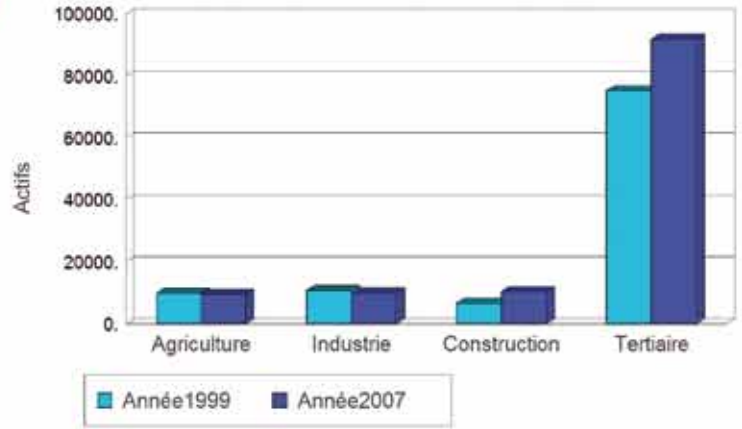

La population active et le chômage

Évolution 1999/2007

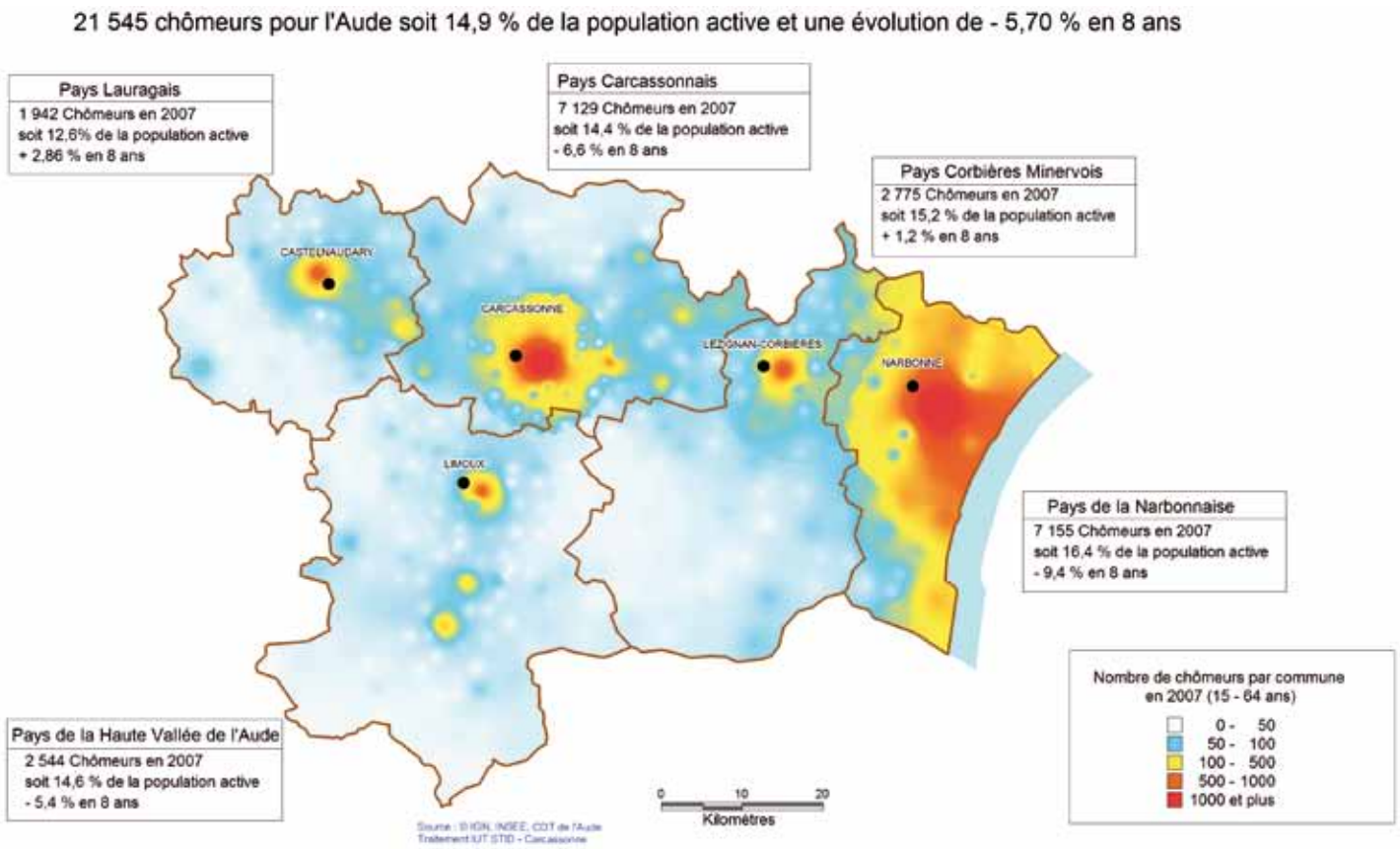

Entre 1999 et 2007, le nombre de chômeurs dans l'Aude a baissé avec un rythme moyen annuel de –0,7 % / an, pour atteindre **21 545 Chômeurs soit 14,9 % de la population active,** ce qui reste néanmoins toujours important.

Derrière cette tendance positive, il y a une **hétérogénéité des situations,** 2 territoires (Lauragais et Corbières-Minervois) ont vu, à contrario, leurs effectifs augmenter. Ceci n'indique cependant pas forcément une aggravation de la situation du marché de l'emploi à l'échelle de ces territoires, le nombre de chômeurs enregistré étant souvent biaisé par la structuration et l'effectif des agences du pôle emploi au sein des territoires (l'offre de services en recherche d'emploi pouvant polariser les demandeurs).
L'Aude est un département où les caractéristiques de la composition de l'emploi amènent à une certaine fragilité sur des branches de métiers qui peuvent jouer fortement sur le volume de chômeurs :

- Emplois saisonniers agricoles,
- Emplois dans l'industrie (notamment agroalimentaire),
- Intérimaires du bâtiment et travaux publics,

… tandis que le secteur des services se maintient confortablement.

L'observation des taux de chômeurs et de leur évolution depuis 1999 montre que :

- Les territoires les plus peuplés continuent de façon « gravitaire » a être les lieux où les chômeurs se concentrent en priorité,
- On note une amélioration relative dans l'ensemble des territoires, on observait 7,4 chômeurs pour 100 habitants en 1999 dans l'Aude, le ratio est passé à 6,2 en 2008.

Établissements de services

dont tourisme

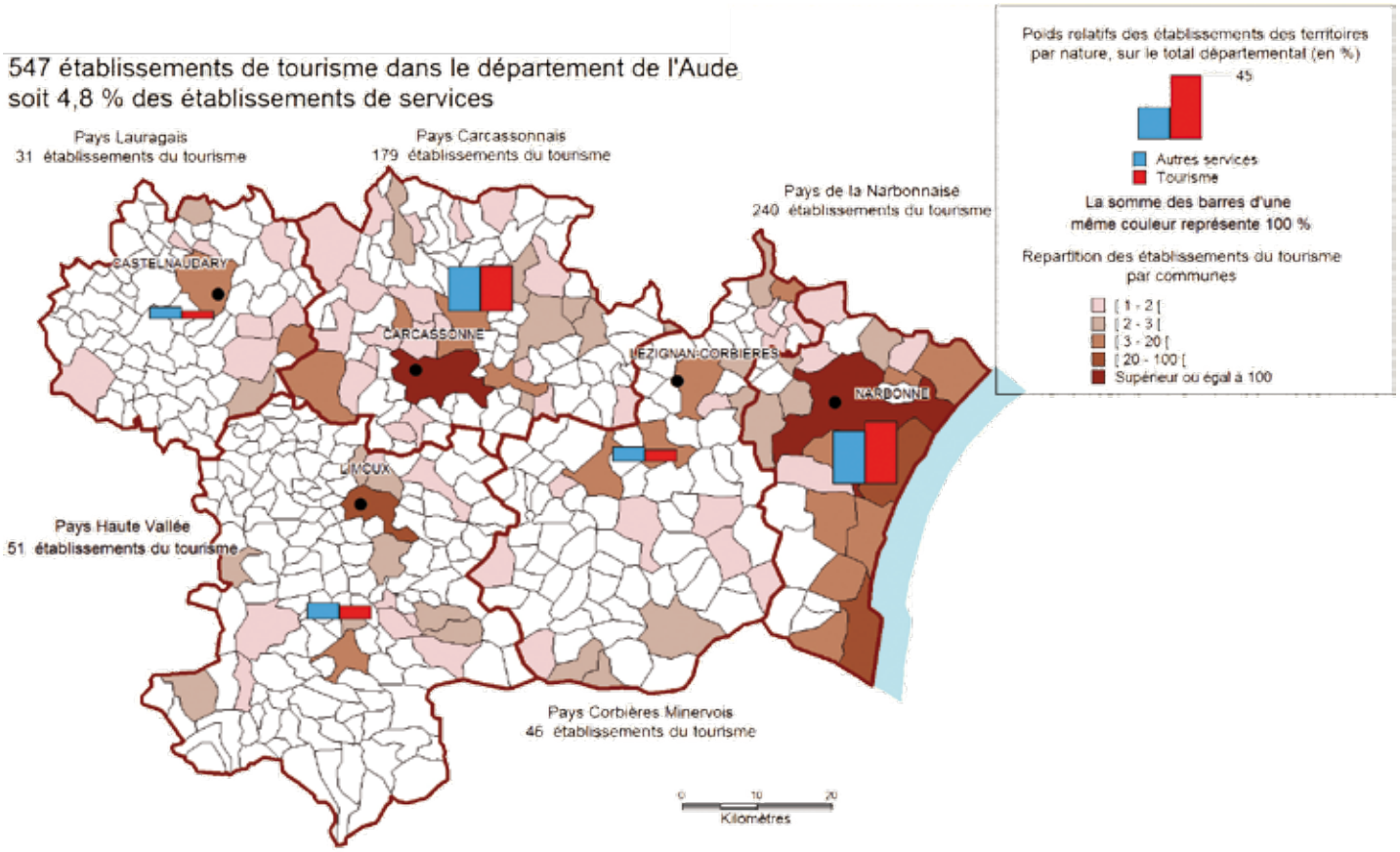

En 2008, les établissements du secteur des services marchands représentent 11 378 établissements dans l'Aude ou 30% de l'ensemble des établissements de l'Aude.
En y ajoutant les établissements du secteur des services non marchands (administrations publiques), les données passent respectivement à 16 025 établissements et à une part de 42%.

Ce poids allié aussi à une faible industrialisation du Département, à l'instar de la Région, constitue une caractéristique singulière de l'Aude. **En 2008, on dénombre 547 établissements ayant une activité liée au tourisme soit 4,8 % des effectifs des établissements du secteur des services marchands.**

La côte méditerranéenne et les principales agglomérations concentrent naturellement les effectifs d'établissements exerçant une activité liée au tourisme, le niveau d'équipement d'accueil aux publics et/ou le patrimoine naturel exerçant une attractivité prioritaire sur les publics.

Au niveau des territoires le Narbonnais (44 %) et le Carcassonnais (33%) disposent à eux seuls de plus des 3/4 de l'offre départementale et ont aussi également la part relative de ces établissements la plus forte dans le total de leurs établissements de services (part supérieure à 5 %).
Les autres territoires ont une offre plus modeste et aussi beaucoup plus dispersée sur leur territoire, ce qui leur donne des enjeux plus forts en terme de desserte et d'accessibilité, au-delà même de la qualité de leur offre.

Établissements productifs

Répartition en 2008

En 2008, le nombre d'établissements productifs dans l'Aude est de 38 216. La structure par effectifs salariés de ces établissements montre bien l'orientation économique de ces établissements dans l'Aude :

- 70 % de ces établissements n'ont aucun salarié,
- 25 % ont entre 1 et 9 salariés,
- 5 % ont 10 salariés et plus,

… ainsi que le **poids des établissements artisanaux et la faiblesse des « grandes entreprises» ou « grands groupes » dans l'Aude.**

L'offre est très largement concentrée autour des bassin économiques Carcassonnais et Narbonnais. Ces territoires représentent respectivement 30% de cet effectif, les trois autres territoires étant beaucoup moins équipés.

En terme de profil départemental, l'Aude a essentiellement la particularité d'être composée d'établissement tertiaires (44%) et agricoles (30 %).
Le Bâtiment et travaux publics / BTP (21%) et surtout l'industrie (5%), sont beaucoup moins représentés.
Ces ratios sont singuliers par rapport au profil national beaucoup plus tertiaire et industriel, au détriment de l'agriculture et du BTP.

L'Aude dispose en 2010 de **6 aires urbaines,** qui concentrent la majorité des établissements : Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Lézignan Corbières et Port la Nouvelle.

L'Aude est un territoire où la répartition des établissements par secteurs d'activité montre **une certaine spécialisation des territoires :**

- Pour l'agriculture, Corbières Minervois, suivi de Lauragais et Haute Vallée,
- Pour l'industrie, Lauragais et Haute Vallée (industries agroalimentaires et production de bois et matériaux dérivés)
- Pour le BTP, Carcassonnais, les autres territoires ne présentant pas de typicités particulières,
- Pour le tertiaire, Narbonnais suivi de Carcassonnais et Lauragais (centres administratifs, commerces de gros et de proximité, services aux entreprises et à la personne).

Alors que les territoires Narbonnais et Carcassonnais ont des établissements plutôt plus grands que la moyenne départementale, la taille des effectifs par établissements est relativement plus faible en Haute Vallée de l'Aude et Corbières- Minervois ; en effet ces deux territoires ont une part d'établissements supérieure à leur part démographique dans l'Aude.

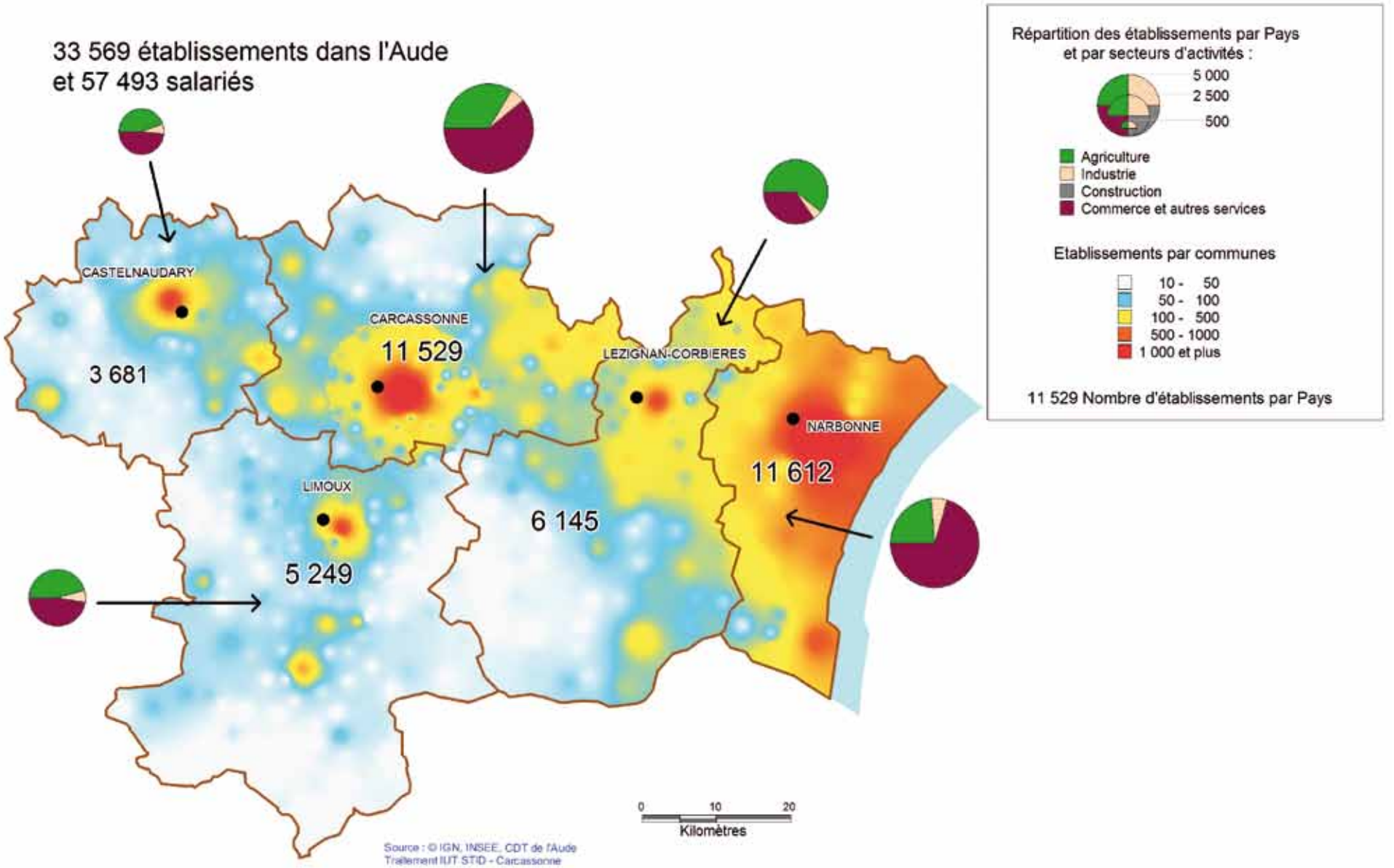
33 569 établissements dans l'Aude
et 57 493 salariés
CASTELNAUDARY
3 681
CARCASSONNE
11 529
LEZIGNAN-CORBIERES
6 145
NARBONNE
11 612
LIMOUX
5 249
Répartition des établissements par Pays
et par secteurs d'activités :
5 000
2 500
500
Agriculture
Industrie
Construction
Commerce et autres services
Etablissements par communes
10 - 50
50 - 100
100 - 500
500 - 1000
1 000 et plus
11 529 Nombre d'établissements par Pays
0
10
20
Kilomètres
Source : © IGN, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

La Mission Racine

Le 18 Juin 1963, l'aménagement touristique du littoral languedocien est décidé par le Général de Gaulle, Président de la République. La mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon est créée, **Pierre Racine en est le Président.**
Jamais, jusque là, l'Etat ne s'était aventuré lui-même dans le domaine de l'aménagement touristique et, pour son premier essai, il prétendait transformer une région toute entière, un littoral long de 180 kms. Et quel littoral ! Une côte ingrate d'apparence, sans relief et dénudée, infestée de moustiques.
Le gouvernement se proposait d'apporter à l'économie de la région, marquée par la prédominance de la viticulture, toutes les activités nouvelles qu'engendre le tourisme. L'aménagement touristique proposé vise alors à créer **9 grandes stations modernes,** du nord-est au sud-ouest : Port Camargue, la Grande-Motte et Carnon, le Cap d'Agde, Gruissan, l'Embouchure de l'Aude (Saint Pierre la Mer, les cabanes de Fleury), Port Leucate et Port Barcarès, Saint Cyprien auxquelles s'est ajoutée depuis la Palme.
Ces grandes stations vont progressivement **structurer des destinations maritimes** organisées autour de ports et plages mais aussi favoriser une dispersion des flux touristiques à partir de ces polarités.

Dés l'origine, les objectifs sont nettement définis. Trois buts sont assignés à l'aménagement :

- **Créer en Languedoc Roussillon, une grande région touristique,** en mettant en valeur ses ressources encore inexploitées,
- **Diversifier l'économie du Languedoc Roussillon** par l'apport de multiples activités engendrées par le tourisme,
- **Contribuer à l'équilibre de la balance commerciale des comptes touristiques de la France** en attirant des investissements étrangers et en offrant à la clientèle française et étrangère une alternative de vacances concurrentielles par rapport aux régions méditerranéennes voisines.

La **maîtrise foncière** est le préalable indispensable à cette grande action d'aménagement. Le programme d'aménagement théorique porte sur 282 000 lits à créer, tandis que la mission prévue au départ porte sur 1 200 hectares auxquels s'ajouteront finalement 3 000 hectares nouveaux d'acquisition foncière.
Les infrastructures et les équipements des terrains ont été réalisés avant les premières constructions : assèchement de terres, création d'axes de communication, création des ports de plaisance, multiplication d'espaces verts dans les stations, reboisement des massifs côtiers, éradication des moustiques, extension des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable…

Chaque station a acquis un visage qui lui est propre, né de la rencontre de son architecte et des hommes de la mission :

- Marinas de Port Camargue,
- Pyramides de la Grande Motte,
- Construction en plans étagés autour d'un port sinueux au Cap d'Agde,
- Maisons et petits immeubles à toit à voutin à Gruissan,
- Maisons basses noyées dans la verdure à Leucate.

La mission Racine, en dotant le littoral du Languedoc Roussillon d'infrastructures d'accueil touristique a déterminé très largement la vocation d'accueil de l'ensemble de la région.

Pour le département de l'Aude, **ces choix réalisés il y a près de 50 ans pèsent encore très lourdement puisque :**

- Plus de la moitié des hébergements marchands sont présents sur le littoral,
- La valeur patrimoniale des stations littorales de la mission Racine est une réalité,
- De nombreux investissements ont encore lieux sur la côte : aménagement de plages, création ou requalification d'hôtels / résidences de tourisme ou résidences hôtelières,
- On observe une forte croissance de l'emploi touristique et des établissements de tourisme dans l'Aude entre 2000 et 2010.

Le Pays Cathare, programme de développement local

Le programme Pays Cathare, initié par le Conseil Général de l'Aude, depuis 1989, avait à l'origine pour objectif de proposer aux audois un programme de développement local autour de trois axes : fondamentaux :

- **La valorisation des sites patrimoniaux** liés à une période singulière de l'histoire de la région : la période Médiévale et plus particulièrement « le Catharisme ».
  Le choix de cette thématique, doit permettre la fédération des petites régions identitaires du département et une meilleure connaissance des richesses culturelles remarquables (châteaux, abbayes, sites naturels, lieux de mémoires…)

- **L'organisation des territoires audois** qui le souhaitent par une mobilisation de ses acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, milieu associatif, acteurs locaux) autour d'un projet de développement issu d'une réflexion collective et d'une définition d'objectifs communs et d'actions concertées.

- **La démarche Qualité au travers de la Marque Pays Cathare,** outil au service du développement, déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle), en 1990, mise à disposition des audois, outil fédérateur et dynamique d'un développement concerté et harmonieux.

L'institution Conseil Général, qui a fait le choix de proposer ce programme de développement, en sus de ses compétences obligatoires, a pour objectif de provoquer : **« Les conditions favorables au développement de tous les audois ».**

Cette volonté s'accompagne de moyens financiers et humains pour mettre en œuvre les projets des acteurs engagés dans ce programme. Le bon fonctionnement du programme est basé sur une action partenariale, avec les différents partenaires audois (collectivités locales, institutions professionnelles, groupements professionnels, sociaux et culturels), et les acteurs locaux, dans une concertation participative. L'objectif de développement est fixé sur du moyen et long terme, le programme doit permettre d'en assurer la cohérence.

En 2003, ce n'était pas moins de 28 réseaux professionnels qui s'étaient constitués regroupant 779 attributaires de la Marque Pays Cathare dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et des métiers, ils sont 910 en 2010.

Dés l'origine, le programme de la marque Pays Cathare était développé autour de trois volets qui sont : le volet économique de la marque, son volet territorial ainsi que celui de la coopération.

En 2009, **le Département a redéfini la stratégie marketing de la marque Pays Cathare.** Dans cette logique de renouveau, le Département impulse l'Etude Acte II du Programme Pays Cathare en 2011.
Son objectif est toujours d'optimiser son efficience mais cette fois sur le volet territorial de la marque. L'objectif est de développer l'appropriation de cette dynamique par les acteurs locaux en renforçant la mise en réseau des acteurs à des fins de mise en tourisme.

D'une marque commerciale (structurée en lignes de produits vers une marque territoriale)
Créée à l'origine comme une marque commerciale, **la marque Pays Cathare s'appuie aujourd'hui sur une démarche globale de territoire soucieuse d'un développement intégré, harmonieux et concerté.** Aussi, elle oriente sa stratégie vers la reconnaissance européenne d'un nouveau type de marque que l'on pourrait qualifier de « territoriale «.

Offre en 2010

Les aménagements liés au programme Le Pays cathare

Depuis la fin des années 80, le Département a mis en œuvre une stratégie pour renforcer l'économie touristique audoise en valorisant son patrimoine culturel médiéval.

C'est le point de départ du **programme de développement « Pays Cathare »** qui s'articule plus particulièrement autour de **19 « sites pôles »,** constitués de cités, châteaux et abbayes qui ont marqué son histoire : Carcassonne, Fanjeaux, Saint Papoul, Caune-Minervois, Saint-Hilaire, Lagrasse, Fontfroide, Alet, Villelongue, Arques, Aguilar, Lastours, Peyrepertuse, Puilaurens, Puivert, Quéribus, Termes, Saissac, Villerouge-Termenès.
Dans le cadre du programme de développement « Pays Cathare », ces différents sites ont fait l'objet d'opérations d'aménagement pour conserver leur esprit et leur cachet d'origine et optimiser les conditions d'accueil du public (Effacement de réseaux et embellissement de façades, stationnement à l'entrée des villages, cheminement piétonnier pour les visiteurs etc…).

Dans le « Pays Cathare », il y a aussi le souvenir d'une religion, de sa foi, les stigmates de bûchers sanguinaires au travers d'un quarantaine de localités, véritables « lieux de mémoire ». A Carcassonne, la « Maison des Mémoires », vitrine du Département, est un monument audois conservé au titre de lieu de mémoire.
Mais dans le « Pays Cathare », il y a plus que cela. Il y a 160 **églises et chapelles** remarquables depuis les cathédrales de Narbonne et de Carcassonne, les deux collégiales de Castelnaudary et de Montréal, les églises du gothique méridional de Limoux, Pexiora, Pépieux, Laure-Minervois, etc… les joyaux de l'art roman de Rieux-Minervois, Baraigne, Escales, Pouzols etc…, jusqu'à la grange cistercienne de Fontcalvy.

Le « Pays Cathare », c'est encore une trentaine de musées, collections ou expositions permanentes ; les musées archéologiques font pénétrer dans l'intimité d'une civilisation, tel celui des potiers gallo-romains de Sallèles d'Aude ou ceux de Narbonne ou de Sigean.
Les collections ethnologiques font revivre les restes du passé comme au musée du Quercob de Puivert ou à Lézignan-Corbières et à Saissac. Les musées d'art nous ouvrent les voies de la création tels ceux de Carcassonne et de Narbonne ou le musée Petiet de Limoux. Les collections du patrimoine industriel expliquent un monde qui semble avoir été effacé comme au Moulin à papier de Brousses, au musée des Métiers et Arts Graphiques de Montolieu ou à celui de la Chapellerie d'Espéraza. Enfin, les collections liées à la nature permettent d'approcher les espèces animales comme au musée des Dinosaures d'Espéraza, celui de la faune de Boutenac ou celui de la Chasse à Nébias.
Il y a aussi dans le « Pays Cathare » les gorges escarpées de Saint-Georges, de Galamus ou de l'Orbieu, les sauvages défilés de la Pierre-Lys, de la Cesse ou de la Clamoux, les spectaculaires grottes de Limousis ou de l'Aguzou ainsi que le gouffre géant de Cabrespine, l'une des merveilles du patrimoine naturel national.
Il y a encore quelque parcs animaliers parmi lesquels on se doit de mentionner la Réserve Africain de Sigean qui rassemble plus de 3 800 animaux sur plus de 300 hectares.

Enfin il faut aimer gravir les sentiers rocailleux qui mènent aux bourgs fortifiés, aimer flâner le long des berges ombragées du Canal du Midi pour accéder à quelques villages circulaires, aimer les territoires ensoleillés où fleurissent les bastides de Chalabre, Caudeval, Labastide-en-val, Molandier, Ribouisse, Saint-Denis, etc…
Ainsi découvrir le « Pays Cathare » constitue une autre façon de voir, une autre façon de se divertir et de se cultiver.

Un projet Unesco « Cathares / Catharisme » :

L'Aude renferme déjà deux sites inscrits au patrimoine de l'Unesco :
- Une partie du Canal du Midi,
- La Cité médiévale de Carcassonne.

Le département de l'Aude se fixe désormais pour objectif de faire inscrire les sites rattachés à la thématique Cathare, ou le catharisme (XIIIe – XIVe siècle) lui-même, au Patrimoine mondial de l'Unesco. Un comité scientifique sera constitué à cet effet et il réfléchira sur la définition du projet. Le comité devra d'abord décider de l'axe à choisir pour la candidature :
- Les monuments, « prouesses architecturales »,
- Ou le mouvement religieux, « patrimoine immatériel ».

Dans le premier cas, le département de l'Ariège, qui accueille les châteaux de Roquefixade et surtout de Montségur, serait associé au projet ; dans le second cas la possibilité serait de demander un classement du catharisme en tant que « mouvement de pensée », et il faudrait alors associer la Roumanie ou la Bulgarie où s'étaient également développés des foyers.

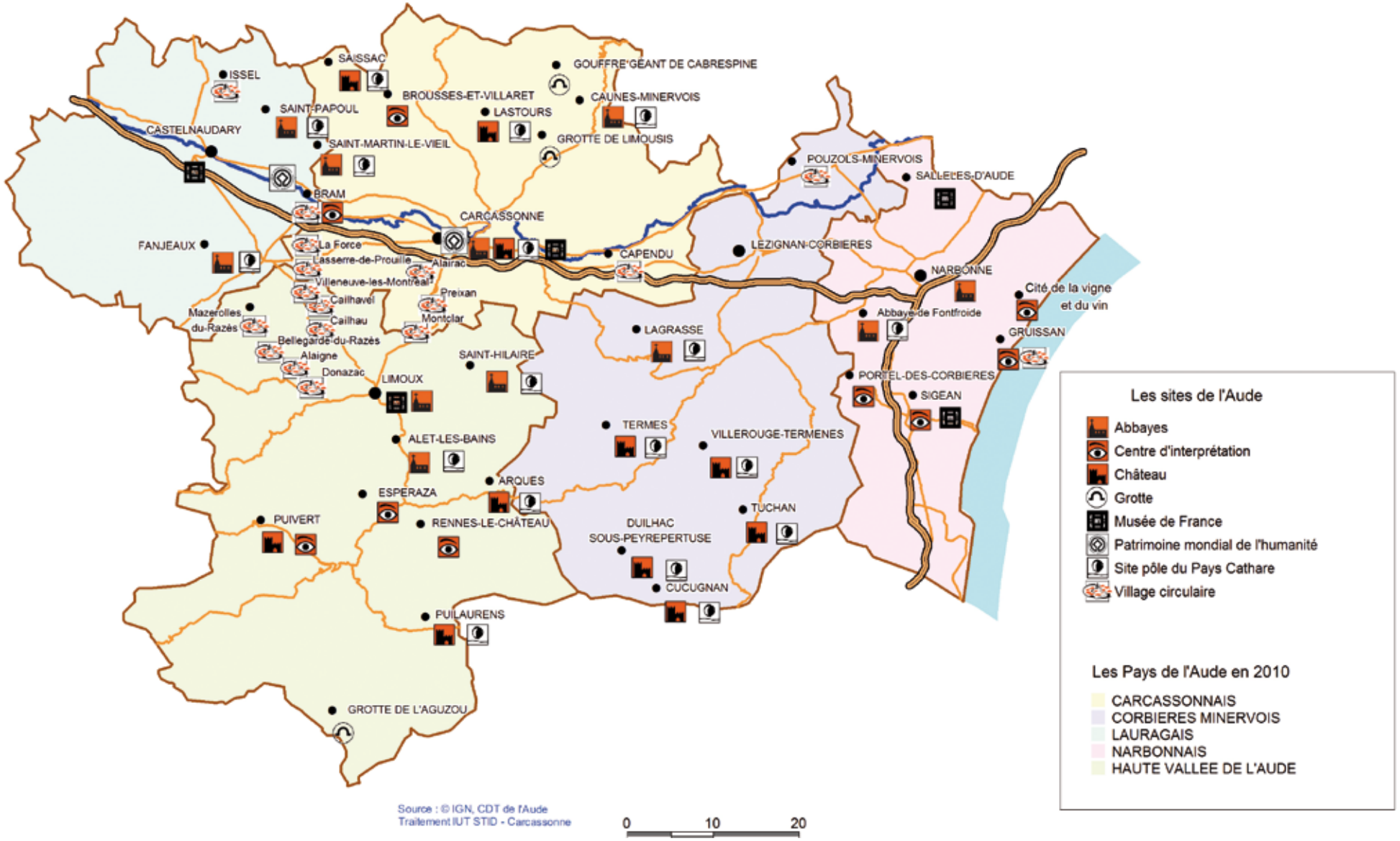
ISSEL
SAISSAC
GOUFFRE GEANT DE CABRESPINE
BROUSSES-ET-VILLARET
CAUNES-MINERVOIS
SAINT-PAPOUL
LASTOURS
CASTELNAUDARY
GROTTE DE LIMOUSIS
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL
POUZOLS-MINERVOIS
SALLELES-D'AUDE
BRAM
CARCASSONNE
FANJEAUX
La Force
Lasserre-de-Prouille
Villeneuve-les-Montreal
Alairac
CAPENDU
LEZIGNAN-CORBIERES
NARBONNE
Cité de la vigne et du vin
Preixan
Cailhavel
Mazerolles du-Razès
Cailhau
Montclar
Abbaye de Fontfroide
LAGRASSE
GRUISSAN
Bellegarde-du-Razès
Alaigne
SAINT-HILAIRE
Donazac
LIMOUX
PORTEL-DES-CORBIERES
SIGEAN
TERMES
VILLEROUGE-TERMENES
ALET-LES-BAINS
ARQUES
ESPERAZA
TUCHAN
PUIVERT
RENNES-LE-CHÂTEAU
DUILHAC SOUS-PEYREPERTUSE
CUCUGNAN
PUILAURENS
GROTTE DE L'AGUZOU
Les sites de l'Aude
Abbayes
Centre d'interprétation
Château
Grotte
Musée de France
Patrimoine mondial de l'humanité
Site pôle du Pays Cathare
Village circulaire
Les Pays de l'Aude en 2010
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
LAURAGAIS
NARBONNAIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20

L'héritage de la Mission Racine

Le littoral audois dispose de 50 km de plages de sable fin, six stations traditionnelles et familiales dynamiques où toutes sortes d'activités sont proposées aux vacanciers... de la voile (3 170 anneaux au total) à la découverte des espaces préservés et jusqu'au farniente :

- Station de Saint Pierre la Mer – Les Cabanes de Fleury, 230 anneaux
- Station de Narbonne Plage, 600 anneaux,
- Station de Gruissan, 990 anneaux,
- Station de Port-la-Nouvelle, 150 anneaux,
- Station de la Palme,
- Station de Leucate / Port Leucate : 1 200 anneaux.

Leucate bénéficie du label **«Famille Plus»,** gage de qualité pour des vacances en famille.
Différentes actions et installations sont mises en place tout au long de l'année, à l'attention des familles (Espaces ludiques adaptés dans les Offices de Tourisme, un «guide des minots» distribué aux familles et regroupant les informations nécessaires et ciblées, des évènements adaptés et dédiés).

Les **activités nautiques** sont présentes et diversifiées tout au long du cordon littoral :

- Voile,
- Jet ski,
- Planche à voile,
- Kite surf,
- Fun board,
- Pêche au gros…

Les secteurs venteux de l'étang de Leucate et de La Franqui sont réputés pour l'activités de planche à voile et de Kite Surf, la voile pouvant se pratiquer sur l'ensemble du littoral.

Les arrières plages proposent des paysages à garrigues, pinèdes et vignobles qui complètent le décor avec les Massif de la Clape ou de Fontfroide qui permettent la pratique de la randonnée pédestre, à cheval ou en VTT.

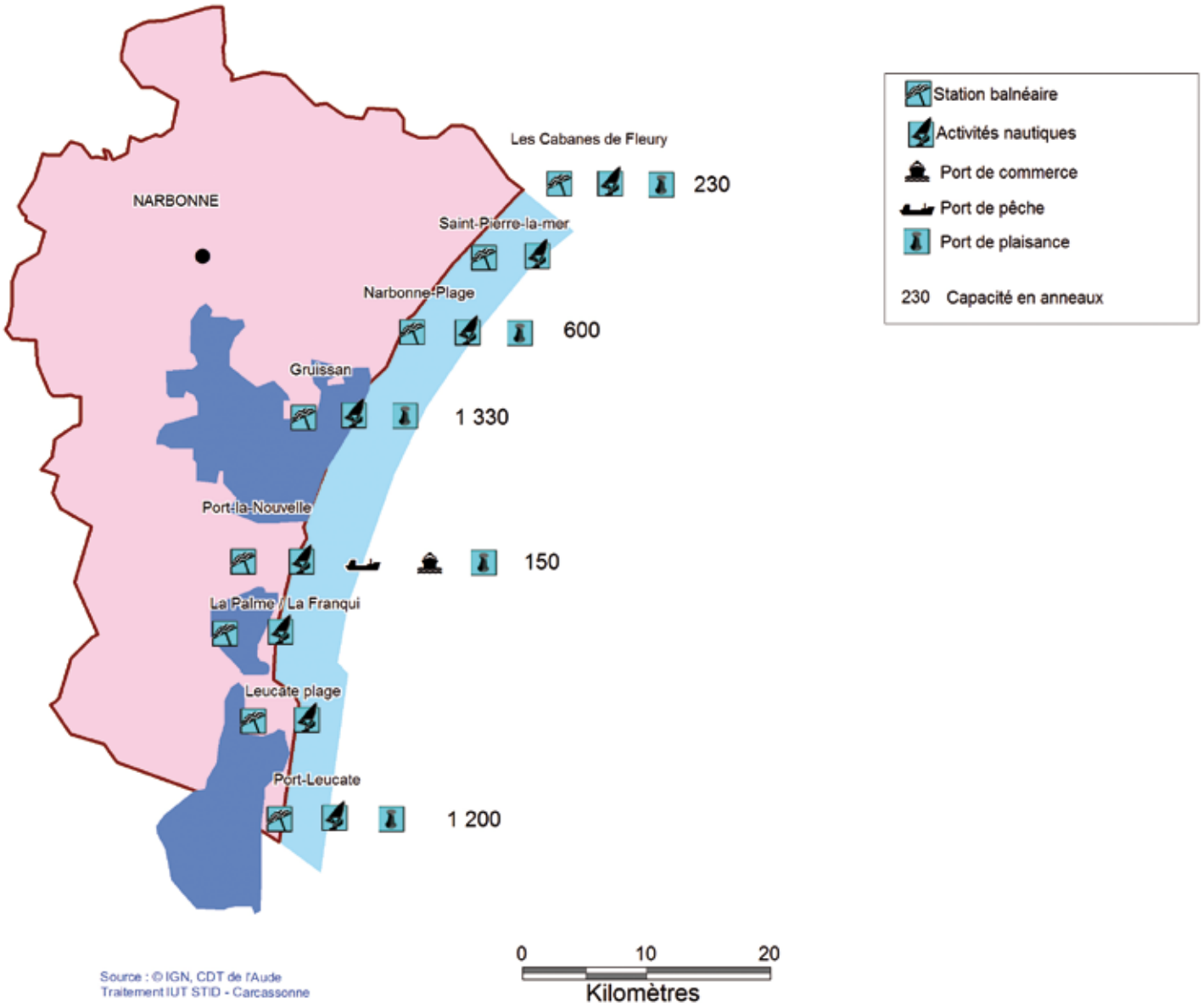
Les Cabanes de Fleury
230
NARBONNE
Saint-Pierre-la-mer
Narbonne-Plage
600
Gruissan
1 330
Port-la-Nouvelle
150
La Palme / La Franqui
Leucate plage
Port-Leucate
1 200
Station balnéaire
Activités nautiques
Port de commerce
Port de pêche
Port de plaisance
230 Capacité en anneaux
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Tourisme fluvial

Traversant d'est en ouest le département de l'Aude et la plupart des territoires audois, le linéaire du Canal du Midi et de la Robine peut être considéré comme **un des éléments structurant du tourisme départemental.**

L'inscription du Canal du Midi / Canal de la Robine au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996 a largement contribué à la notoriété du monument mais a aussi favorisé l'implantation de nouvelles sociétés de location de bateaux habitables et bateaux de promenade.
Ceci a eu un réel impact économique sur le territoire.

Première région fluviale de France par l'importance de sa flotte, le Languedoc Roussillon bénéficie, au delà de la notoriété de l'ensemble du Canal du Midi / Canal de la Robine, d'atouts climatiques importants attirant les clientèles françaises et internationales.

L'offre fluviale du département est la plus importante de France, elle représente aussi 44 % de l'offre régionale :

- **9 sociétés de location** (5 sociétés nationales et 4 sociétés régionales) représentant 259 bateaux de location pour 12 bases de location,
- **12 bateaux promenade** d'une capacité moyenne de 65 passagers par unité,
- **4 péniches hôtels** d'une capacité moyenne de 10 à 20 lits.

Au delà de l'activité des loueurs, l'inscription du Canal du midi et du Canal de la Robine au patrimoine mondial de l'UNESCO a favorisé les autres activités du tourisme fluvial.
L'Aude compte ainsi actuellement :

- 4 sociétés de location de bateau électriques,
- 7 bateaux promenade.

Projet UNESCO / Canal du Midi

Une portion du Canal du Midi est inscrite au patrimoine mondial depuis 1996.

Actuellement la finalisation du schéma de développement du canal des Deux-Mers, conduira à un ensemble d'actions.

Ce schéma doit :

- Organiser des politiques d'aménagement et de service aux usagers,
- Concilier les enjeux de tous les acteurs et la dimension patrimoniale de l'ouvrage,
- Et répondre à la demande du Comité du patrimoine mondial de mettre en place des **protections complémentaires aux abords du Canal du Midi.**

Cette dernière demande impose notamment de «redéfinir les limites des zones tampons et les protections aux abords du canal et des rigoles, pour en préserver la qualité paysagère «.
Pour aboutir à cette redéfinition de la zone tampon résultant de l'inscription initiale, l'Etat - propriétaire du Canal du Midi et qui en délègue la gestion à VNF - a d'ores et déjà précisé les contours de la zone sensible et de la zone d'influence qui seront discutées avec les Collectivités territoriales et les Chambres consulaires concernées, avec pour objectif d'examiner le nouveau périmètre de protection qui se fondera sur la notion de «co-visibilité» demandée par l'Unesco (absence d'éléments venant perturber la vision du site ou de l'ouvrage).

Le Canal du Midi et le chancre coloré

Le Canal du Midi est confronté à une urgence inquiétante. Il s'agit du remplacement des milliers des platanes - indissociables de l'image du canal - qui sont aujourd'hui atteints par le chancre coloré. Outre l'impact paysager, un récent rapport sénatorial évalue le coût de ce remplacement à 200 millions d'euros, un nouvel enjeu à relever.

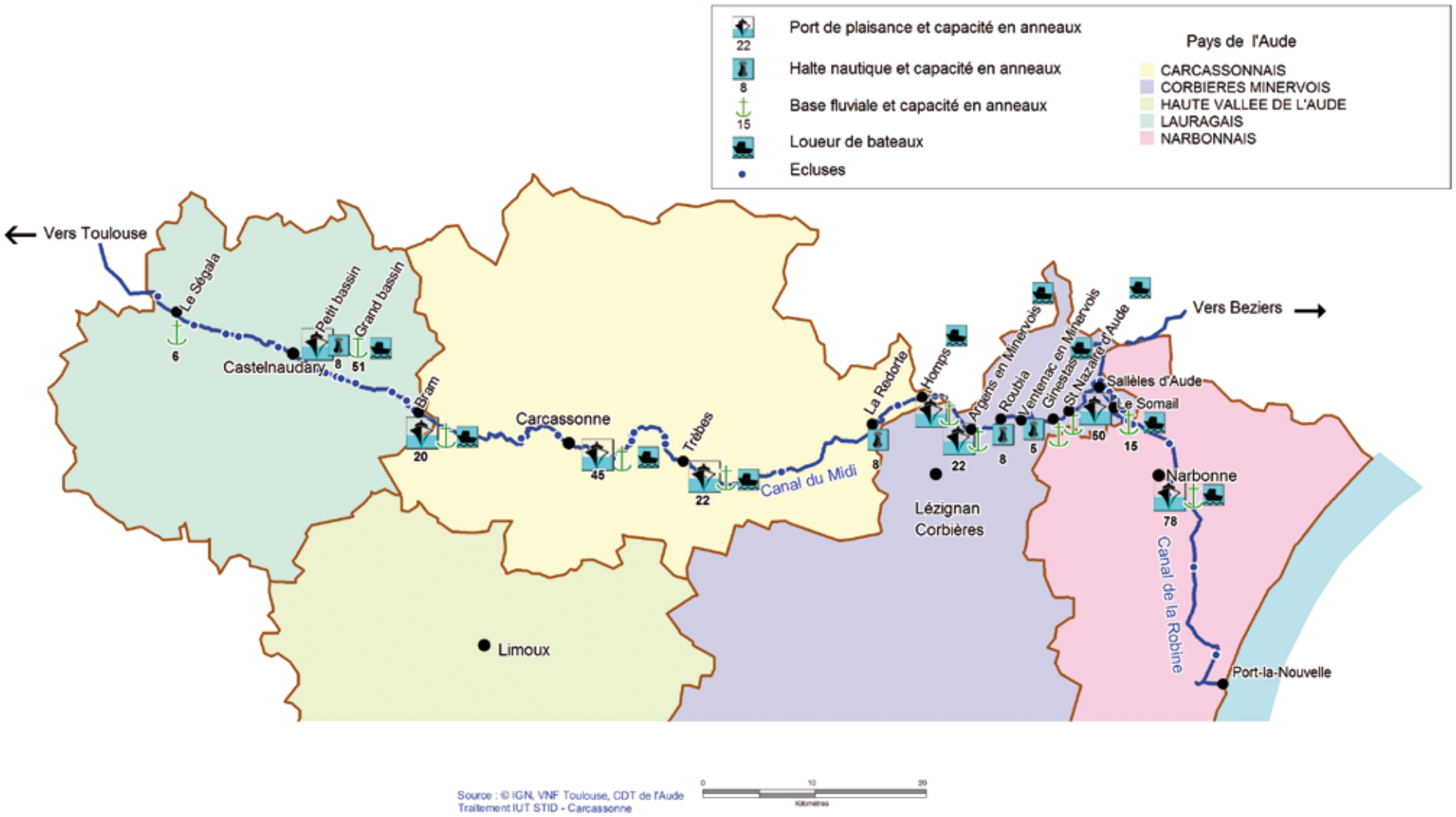
Port de plaisance et capacité en anneaux
22
Halte nautique et capacité en anneaux
8
Base fluviale et capacité en anneaux
15
Loueur de bateaux
Ecluses
Pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Vers Toulouse
Le Ségala
6
Castelnaudary
Petit bassin
Grand bassin
8
51
Bram
20
Carcassonne
45
Trèbes
22
Canal du Midi
La Redorte
8
Homps
22
Argens en Minervois
Roubia
8
Ventenac en Minervois
5
Ginestas
St Nazaire d'Aude
150
Sallèles d'Aude
Le Somail
15
Vers Beziers
Lézignan Corbières
Narbonne
78
Canal de la Robine
Port-la-Nouvelle
Limoux
Source : © IGN, VNF Toulouse, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

L'offre d'activité dans l'Aude en 2010

Terre de contraste, **le département de l'Aude permet la pratique de multiples Activités de Pleine Nature (APN)** au travers de sa géographie, sa morphologie, son réseau hydraulique et ses paysages.
L'Aude a largement utilisé ses atouts pour développer des activités sportives de plein air qui tirent partie des particularités locales de la nature et qui servent de support de découverte.

Les Activités de Pleine Nature concernées dans le département de l'Aude sont :
- La voile sur le littoral,
- L'eau vive, l'escalade / spéléologie, et divers parcours aventure sur l'arrière pays, notamment la Haute vallée de l'Aude,
- L'équestre, sur l'ensemble du département,
- Le cyclisme / VTT également praticable sur l'ensemble du département.

La voile

Le littoral offre de nombreuses opportunités pour l'amateur de voile, depuis la planche (sites de Leucate et de Gruissan, notamment) jusqu'au grand voilier, tant en milieu marin que lacustre.
Les fonds rocheux, notamment sur la côte Vermeille, sont très prisés des plongeurs. Ces potentialités sont confortées par les grands étangs de Bages-Sigean et de Leucate, qui permettent une pratique étalée en saison avec des niveaux de pratiques qui peuvent être très variés.

Sports d'eau vive, escalade et parcours aventure

Que ce soit pour des prestations d'encadrement et/ou de location, les activités sont très développées, notamment en Haute vallée, tout au long des rivières et plus particulièrement sur les torrents à forte déclivité. On trouve des centres de sports d'eaux vives : rafting, hydrospeed (les deux activités les plus pratiquées), kayak, canoë.
Les activités d'escalade / spéléologie (autour notamment des grottes et plus généralement des différentes zones calcaires du département, tel le pays de Sault) souvent positionnées dans les gorges escarpées ou sur les barres calcaires du relief, sont aussi une composante forte de la filière.

Parcours aventure

Deux parcs accro branches complètent le dispositif en Haute vallée, d'autres structures sont implantées en lien direct avec les flux touristiques : Carcassonne, Leucate.

L'activité équestre

Tant en milieu rural qu'en zone montagne, les nombreux centres équestres permettent la traversée de paysages d'exception et de la pratique du cheval et du poney pour les plus jeunes. L'activité est assez diffuse dans le département.

Cyclisme / VTT

Trois centres contrôlés par la Fédération française de cyclisme et de VTT montrent l'intérêt pour la pratique du vélo dans l'Aude.

L'offre audoise connaît globalement une hausse de fréquentation depuis le début des années 2000, avec même un redressement ces dernières années ; par contre le nombre de prestataires a eu tendance à diminuer sous l'effet de la professionnalisation des acteurs et d'une certaine difficulté de la filière liée notamment à des reports de dépenses des clientèles sur des activités à moindre coût.

La clientèle est majoritairement française et familiale (ce d'autant plus que certains prestataires ont développé des partenariats auprès de scolaires ou comités d'entreprises/associations) :
- La clientèle française représente 60 à 90 % de la clientèle selon les structures,
- On note une forte représentation de la clientèle de proximité (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) et de la clientèle en provenance de la région parisienne,
- La clientèle étrangère est principalement allemande, anglaise, belge, suisse.
- La fréquentation des activités est fortement soumise à la saisonnalité (été).

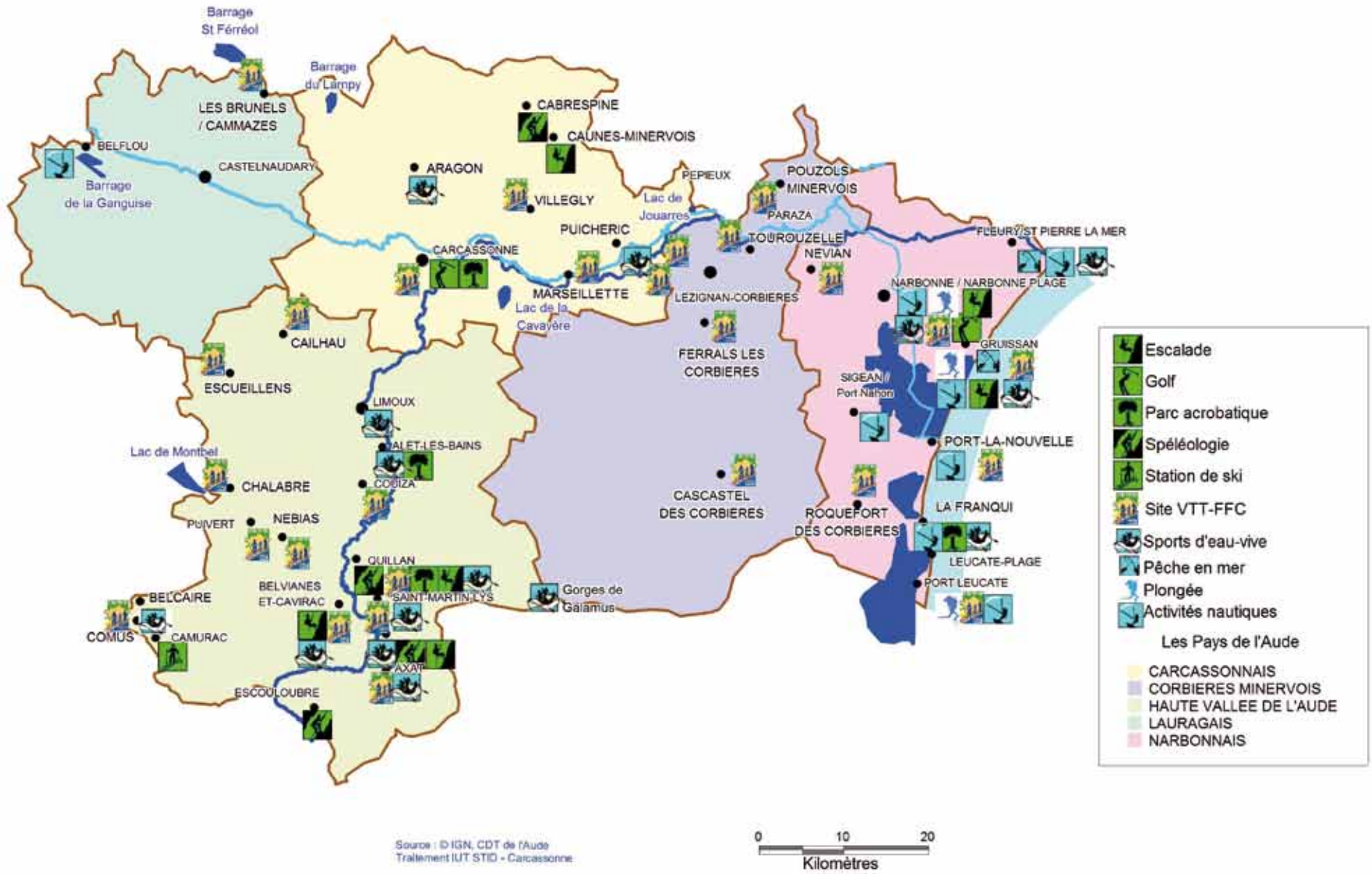
Barrage St Férréol
Barrage du Lampy
LES BRUNELS / CAMMAZES
BELFLOU
CASTELNAUDARY
Barrage de la Ganguise
CABRESPINE
CAUNES-MINERVOIS
ARAGON
VILLEGLY
PEPIEUX
Lac de Jouarres
POUZOLS MINERVOIS
PARAZA
PUICHERIC
TOUROUZELLE
NEVIAN
FLEURY/ST PIERRE LA MER
CARCASSONNE
MARSEILLETTE
Lac de la Cavayère
LEZIGNAN-CORBIERES
NARBONNE / NARBONNE PLAGE
CAILHAU
FERRALS LES CORBIERES
GRUISSAN
ESCUEILLENS
SIGEAN / Port Nathon
LIMOUX
ALET-LES-BAINS
Lac de Montbel
PORT-LA-NOUVELLE
CHALABRE
COUIZA
CASCASTEL DES CORBIERES
PUIVERT
NEBIAS
ROQUEFORT DES CORBIERES
LA FRANQUI
QUILLAN
LEUCATE-PLAGE
BELVIANES ET-CAVIRAC
SAINT-MARTIN-LYS
Gorges de Galamus
PORT LEUCATE
BELCAIRE
COMUS
CAMURAC
AXAT
ESCOULOUBRE
Escalade
Golf
Parc acrobatique
Spéléologie
Station de ski
Site VTT-FFC
Sports d'eau-vive
Pêche en mer
Plongée
Activités nautiques
Les Pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Les itinéraires de grande randonnée

En matière d'environnement, le Conseil Général est notamment chargé d'élaborer le Plan Départemental d'Itinéraires de Randonnées et de Promenades (PDIPR) depuis une loi de 1983 et le Plan Départemental des Espaces Sensibles et Itinéraires (PDESI) depuis une loi de 1984.

La Randonnée / Le PDIPR

Il s'agit d'un réseau d'itinéraires pédestres, équestres et vélos tous terrains. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce plan visent à protéger le milieu naturel tout en le valorisant auprès du public. Le document d'inventaire, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), recense l'ensemble des itinéraires de randonnées (plus de 4 000 km de sentiers aménagés) et définit leur cadre réglementaire. Il permet la protection du patrimoine collectif que représentent les sentiers, ainsi que leur aménagement et leur mise en valeur.

Les Tours de Pays

Ce sont des circuits en boucle de plusieurs jours (100 à 200 km) sur lesquels des possibilités d'hébergement sont prévues. Les Tours du Pays sont identifiés par des balisages jaune et rouge, avec un point orange surmontant le symbole s'il s'agit d'un tour praticable à cheval.

Les boucles de Promenade

Ce sont des itinéraires en boucle balisés en jaune, dont la durée varie d'une heure à une journée maximum. Il en existe une centaine dans l'Aude.

Le GR36

Il propose de traverser l'Aude en son cœur, dans le sens nord/sud et offre les somptueux paysages de la Montagne Noire et des Corbières, jusqu'aux Fenouillèdes. Il emprunte l'antique « chemin du sel » creusé dans le roc au Pas de Montserrat, descend à travers un décor sauvage et des paysages grandioses vers le Canal du Midi et Carcassonne. Il traverse ensuite les Corbières.

Le GR7

Le G.R.7(8), (Chemin du Piémont) vous offre un parcours agréable à partir de Carcassonne et sa Cité médiévale, à travers la Malepère, massif d'une grande variété environnementale. Il rallie Fanjeaux puis l'Ariège vers Saint Jacques de Compostelle, grand itinéraire culturel européen. Il suit les traces de deux itinéraires célèbres : le « chemin du Piémont » et le « chemin de Vauban » ou chemin des « canons ».

La Transéquestre

Du Minervois au Cabardès, puis à travers le Razès et la Haute-Vallée jusqu'aux Pyrénées, en passant par les châteaux et abbayes, elle est spécialement aménagée pour la randonnée à cheval et balisée en orange sur une longueur de 180 kilomètres.

Le Sentier Cathare

Cet itinéraire thématique d'une longueur de 200 kilomètres, part de la mer pour finir à Montségur. C'est sans doute, avec la Route du Sel qui sillonne le Gard et la Lozère, l'une des plus célèbres randonnées de France, avec un fort potentiel touristique et économique pour l'espace rural, la pratique de la randonnée connaissant un essor considérable et devenant un véritable phénomène de société.

Cette randonnée se pratique en équestre ou en pédestre (2 variantes) et permet en 12 étapes de traverser d'est en ouest tout le département, en découvrant de nombreuses « citadelles du vertige».

Le sentier Cathare bénéficie d'un site (http://www.lesentiercathare.com/) et d'une brochure (le sentier Cathare / Carnet de voyage ; http://www.lesentiercathare.com/documents/carnet-sentier-cathare-2013.pdf) éditée par le Comité Départemental du Tourisme de l'Aude.

le PDESI

En 1984, la loi prévoit la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature.

Ce plan, qui intègre le PDIPR, est élargi à l'ensemble des sports pratiqués dans un environnement naturel comme l'escalade, le canoë-kayak, le parapente, le vélo, la voile…. Il s'appuie sur le travail de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature.

De fait, le plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI) est un document qui recense les espaces, sites et itinéraires où s'exercent l'ensemble des sports de nature (http://www.aude.fr/371-les-activites-de-pleine-nature.htm). Il s'agit pour le Département de :

- Privilégier les sports de nature en améliorant leur accessibilité aux différents publics, en pérennisant et en sécurisant leurs lieux de pratiques,
- Raisonner l'usage des lieux de pratiques, en tenant compte notamment des incidences environnementales,
- Favoriser la concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels.

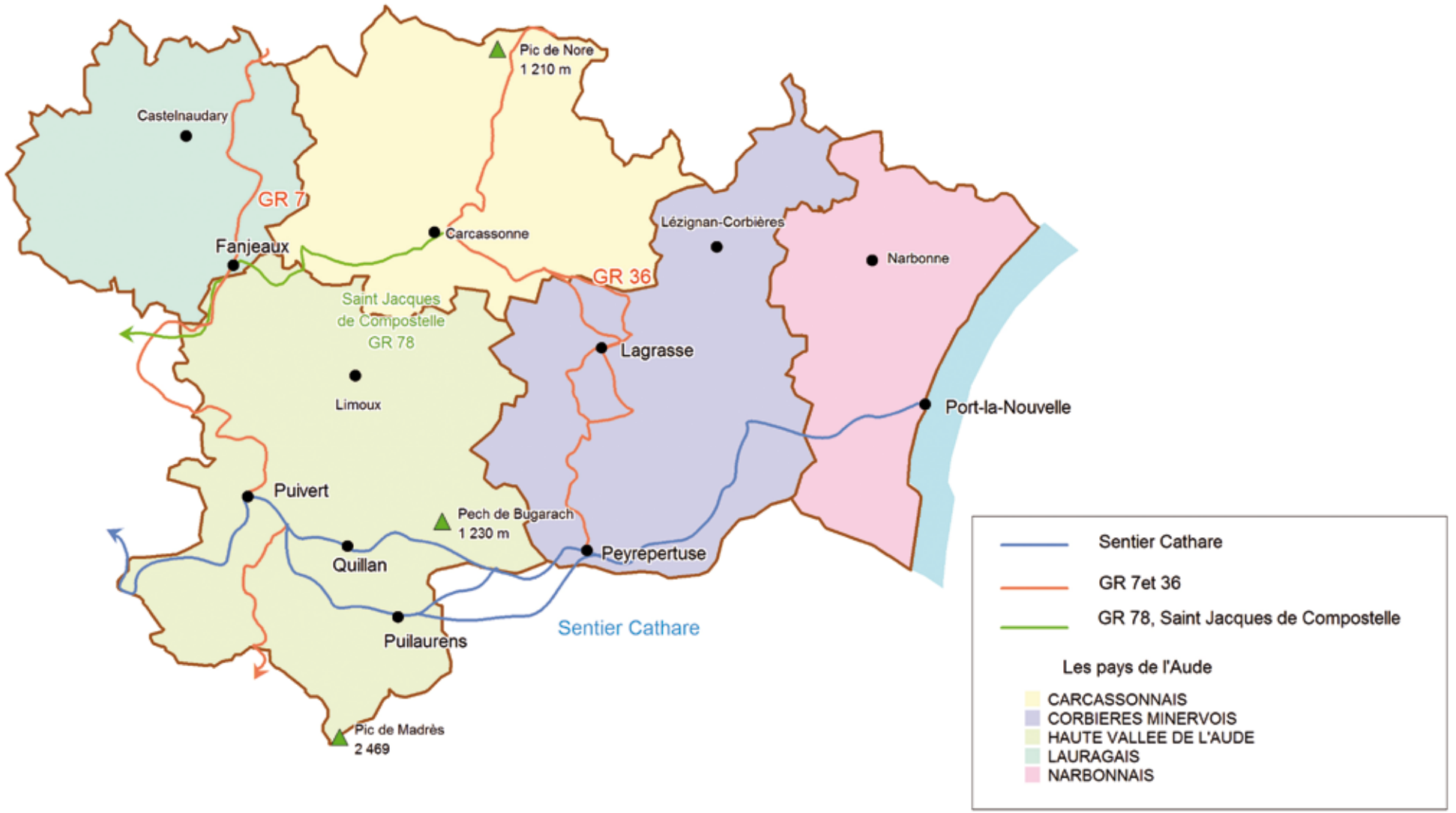
Pic de Nore
1 210 m
Castelnaudary
GR 7
Fanjeaux
Carcassonne
Lézignan-Corbières
Narbonne
GR 36
Saint Jacques
de Compostelle
GR 78
Lagrasse
Limoux
Port-la-Nouvelle
Puivert
Pech de Bugarach
1 230 m
Quillan
Peyrepertuse
Puilaurens
Sentier Cathare
Pic de Madrès
2 469
Sentier Cathare
GR 7et 36
GR 78, Saint Jacques de Compostelle
Les pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Source : © IGN, CG 11, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et son évolution

Un Parc naturel régional est un **territoire rural ou naturel habité, reconnu au niveau national (par un label) pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère,** qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.
Dans le département de l'Aude, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée dispose d'un territoire plus réduit que le périmètre d'étude qui avait été envisagé à l'orogine. Il peut concerner tout ou partie des communes membres, par exemple la commune de Narbonne est partiellement concernée par le zonage du Parc naturel régional.
Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, créé le 17 Décembre 2003, est le seul Parc naturel régional audois.

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, c'est…

- Un **territoire** de 70 000 hectares composé de 21 communes de l'Aude, représentant 35 000 habitants en 2010,
- Un **projet :** la Charte, c'est-à-dire un contrat qui engage l'ensemble des partenaires du Parc et expose ces engagements en matière de protection, de gestion, de développement économique, social ou culturel. La charte a été révisée, approuvée et avalisée en décret le 10 Décembre 2010 pour une durée de 12 ans,
- Une **structure de gestion :** Un syndicat mixte composé de 42 membres,
- Une **équipe technique** située au siège à Sigean.

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée **c'est aussi des espaces naturels de tout premier ordre :**

- 56% du Parc en zone Natura 2000,
- Site de la convention RAMSAR (convention sur les zones humides) depuis 2006,
- 8 920 ha de sites classés (Clape, Fontfroide,Gouffre de l'œil doux),
- 4 635 ha de sites inscrits (plateau de Leucate, Île Sainte-Lucie,…),
- 2 300 ha du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
- 50 types de milieux naturels remarquables,
- 2 000 espèces de végétaux supérieurs présentes (sur 4 700 en France soit 43%) dont 5 espèces d'intérêt international,
- 350 espèces d'oiseaux présentes (soit 50% des espèces d'Europe).

La charte précédente (2003 – 2007) a impulsé un programme d'actions sur la sauvegarde et la protection des milieux, la sensibilisation au développement durable et à la formation pour une meilleure éco-citoyenneté.

La charte actuelle (2010 – 2022) centre les actions du parc sur trois axes principaux, eux mêmes subdivisés en objectifs, davantage dans une réflexion de développement :

1. Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers :
- Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel,
- Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres,
- Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise.

2. Aménager, construire et produire de manière responsable :
- Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages,
- Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire,
- Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines,
- Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable.

3. Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants :
- Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire 90,
- Prolonger l'émergence d'une plate-forme pour l'éducation à l'environnement et au territoire 96,
- Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels.

Dans le domaine touristique le Parc multiplie les actions en faveur d'un **tourisme durable et doux :**

- Gestion de la marque « accueil du parc », pour homogénéiser l'offre,
- Edition de topo-guides et carnets du parc, pour favoriser la connaissance et l'itinérance,
- Gestion du réseau des animateurs du Parc (auxquels sont confiées les missions d'éducation à l'environnement et la programmation de sorties nature et patrimoine) pour développer les capacités d'accueil et d'accompagnement sur le territoire.

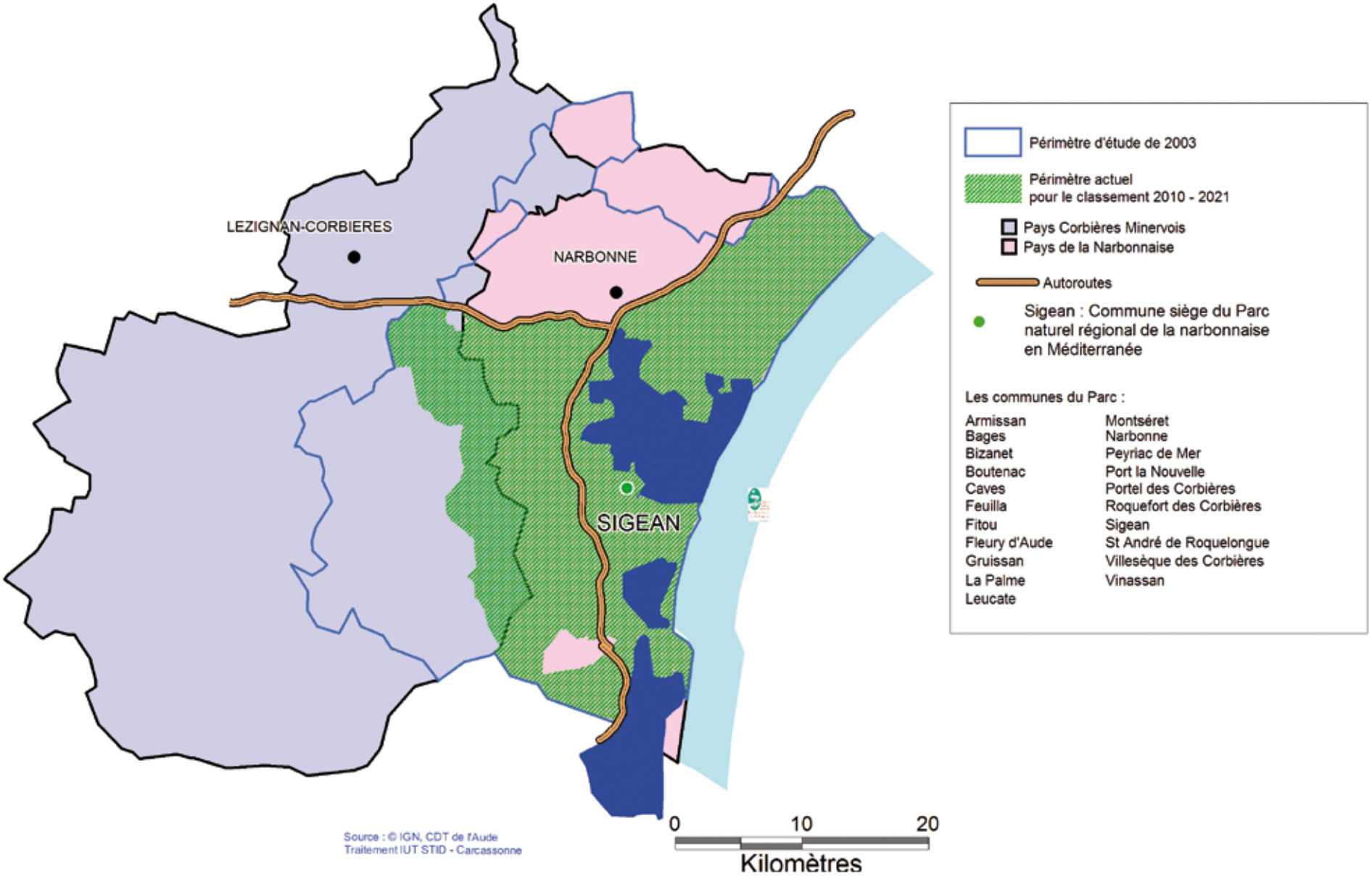
LEZIGNAN-CORBIERES
NARBONNE
SIGEAN
Périmètre d'étude de 2003
Périmètre actuel
pour le classement 2010 - 2021
Pays Corbières Minervois
Pays de la Narbonnaise
Autoroutes
Sigean : Commune siège du Parc naturel régional de la narbonnaise en Méditerranée
Les communes du Parc :
Armissan
Bages
Bizanet
Boutenac
Caves
Feuilla
Fitou
Fleury d'Aude
Gruissan
La Palme
Leucate
Montséret
Narbonne
Peyriac de Mer
Port la Nouvelle
Portel des Corbières
Roquefort des Corbières
Sigean
St André de Roquelongue
Villesèque des Corbières
Vinassan
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Conseils Généraux ont compétence à développer une politique de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985. On peut définir un espace naturel comme un site ou un espace présentant les caractères suivants :

- Possédant une valeur écologique et patrimoniale en relation avec le règne animal et végétal,
- Présentant une forte identité paysagère,
- Ouvert au public dans la mesure où les caractéristiques du milieu le permettent,
- Stratégique au regard des politiques de prévention du risque inondation, de la stabilité des sols, de lutte contre les incendies,
- Contribuant à la protection des ressources en eau, des populations et du développement durable,
- Fragilisé, menacé ou rendu vulnérable par des pressions extérieures, la fermeture des milieux, la déprise agricole ou l'absence de sylviculture durable.

Pour cela, les Conseils généraux disposent de deux outils afin de mettre en place des actions concrètes: **des moyens financiers issus de la taxe d'aménagement et la possibilité d'exercer un droit de préemption dit des ENS** sur les territoires à enjeux définis par l'Assemblée départementale.

L'Aude est un département qui dispose d'une très grande richesse écologique. Cette richesse est attestée par les différents inventaires naturalistes, dont celui réactualisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental des ENS qui a mis en évidence **219 sites présentant des enjeux de conservation du patrimoine.**

Au total, ces sites couvrent **près de 190 000 ha, soit 38 % de la superficie départementale.**

Les Chiffres Clés :

- 241 habitats naturels,
- 478 espèces végétales et 316 espèces animales d'intérêt patrimonial,
- Un des trois départements français les plus riches en biodiversité végétale (avec les Pyrénées-Orientales et les Alpes Maritimes),
- Le département le plus riche pour les oiseaux nicheurs (près de **200 espèces),**
- 4 arrêtés de biotope,
- **le réseau Natura 2000** concerne 36 sites sur près de 40 % de la superficie du département,
- une réserve naturelle nationale (grotte du TM71 à Fontanès de Sault) et une en prévision (massif de Fontfroide),
- une réserve naturelle régionale : l'île de Sainte-Lucie à Port la Nouvelle,
- 218 sites classés en **ZNIEFF*** de type 1 : 146 733 hectares soit 23 % du territoire,
- 38 sites classés en **ZNIEFF*** de type 2 : 397 217 hectares soit 60 % du territoire,
- un Parc Naturel Régional de la Narbonnaise,
- 16 sites soit 1891 hectares acquis par le Conseil Général de l'Aude dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles,
- Le Conservatoire du littoral possède 3 500 hectares,
- 12 334 hectares dans l'Aude classés en zone **Ramsar**.**

**ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique)*
***Ramsar (convention sur les zones humides)*

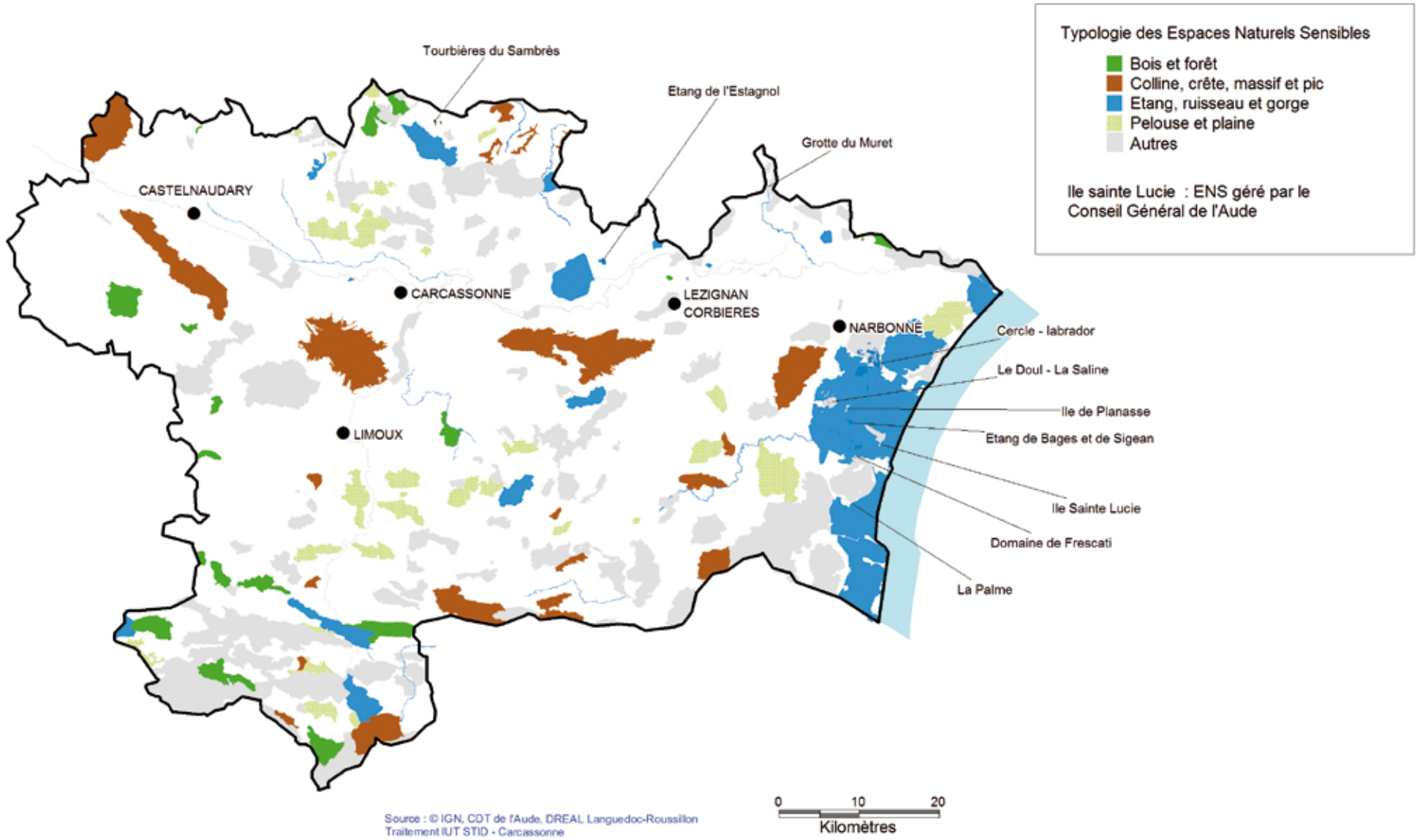
Typologie des Espaces Naturels Sensibles
Bois et forêt
Colline, crête, massif et pic
Etang, ruisseau et gorge
Pelouse et plaine
Autres
Ile sainte Lucie : ENS géré par le Conseil Général de l'Aude
Tourbières du Sambrès
Etang de l'Estagnol
Grotte du Muret
CASTELNAUDARY
CARCASSONNE
LEZIGNAN CORBIERES
NARBONNE
LIMOUX
Cercle - labrador
Le Doul - La Saline
Ile de Planasse
Etang de Bages et de Sigean
Ile Sainte Lucie
Domaine de Frescati
La Palme
Source : © IGN, CDT de l'Aude, DREAL Languedoc-Roussillon
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Appellations et caveaux de dégustation labellisés (Pays Cathare/Sud de France)

Aussi loin que remonte l'histoire de la vigne et des hommes, l'Aude est vigneronne. Les amphores trouvées au cœur de la narbonnaise sont les plus anciennes preuves matérielles de cette culture.
De l'Antiquité à nos jours, l'histoire de l'Aude et des audois est intimement liée à l'histoire de la vigne, à son développement, à ses maladies, à ses crises tout autant qu'à ses périodes d'euphorie.

L'Aude produit différentes catégories de vins :
- **Vins d'appellations d'origine protégées,** pouvant aller jusqu'à des appellations d'origine communale,
- **Vins à indication géographique protégée** (depuis 2009, ex vins de pays),
- **Vins sans indication géographique** ou vins de France (depuis 2009, ex vins de table).

Aujourd'hui, l'Aude recense :
- 17 indications géographiques protégées,
- 7 appellations d'origine protégées, sur 30 présentes en région Languedoc Roussillon, représentant 955 000 hectolitres produits dans l'Aude ou 8 % de la production régionale totale de vins :
- Corbières, 58 % des volumes produits en AOP,
- Minervois, 18 % des volumes produits en AOP,
- Limoux, 9 % des volumes produits en AOP,
- Fitou, 8 % des volumes produits en AOP,
- La Clape, 4 % des volumes produits en AOP,
- Cabardès, 2 % des volumes produits en AOP,
- Malepère, 1 % des volumes produits en AOP.

Avec la crise que connaissent les vins français sur les marchés internationaux, liée à des difficultés de débouchés, notamment sous la concurrence de vins des pays émergeants, le monde viticole s'est profondément restructuré :

- Certains vignobles ont été arrachés afin de diminuer les quantités mises en marché, notamment en Corbières et en Minervois, une partie croissante des volumes produits a été orientée vers des vins à indication géographique protégée,
- Les surfaces ont été « rassemblées » à chaque fois que possible, sous l'effet de la diminution des exploitations,
- Les outils de transformation ont été rationalisés (diminution par concentration),
- En 2003, 5,68 millions d'hectolitres étaient produits dans l'Aude (dont 21 % en AOC) en 2009, 3,622 millions d'hectolitres étaient produits dans l'Aude (dont 20 % en AOC), **soit une baisse des volumes de - 36 %.**

Au delà de sa production et de sa transformation, **le vin devient progressivement un support de développement de prestations touristiques.**
La relation au vin a beaucoup changé en dix ans, tout comme celle des pratiques touristiques :
- D'un côté, la consommation ne cesse de baisser en France et la perception a évolué en raison des campagnes de prévention routière et de santé,
- De l'autre côté, les pratiques touristiques des français et européens ont changé : développement des courts séjours, achats de dernière minute, avec une appétence pour les séjours à thèmes dont le tourisme vitivinicole se doit de profiter.

L'œnotourisme est en plein essor dans l'Aude, à partir de l'émergence d'une clientèle de niche, il se développe aujourd'hui sur des segments plus larges de clientèle.
Le label Vignobles & Découvertes© est une reconnaissance nationale et un gage de qualité pour la découverte des terroirs : caves et caveaux, hébergements, restaurations, sites touristiques, il consacre dans l'Aude cinq terroirs d'excellence :
- Terroir du Minervois, le vignoble connecté au Canal du Midi,
- Terroir Corbières, du massif de Fontfroide à l'inédite découverte du Golfe Antique,
- Terroir Plaine et Delta de l'Aude, sources de fertilité viticole depuis les Romains,
- Terroir de La Clape, une île devenue massif : vue sur mer et lagunes,
- Terroir-découverte de Fitou maritime : une ancienne frontière sauvage.

Les caveaux de dégustation labellisés (Pays Cathare / Sud de France) obéissent à des cahiers des charges mettant en avant des produits à origine garantie, de qualité avec une mise en scène de la visite privilégiée (caveau, dégustation, visite annexe et présentation d'informations sur les produits du terroir, la gastronomie et le patrimoine touristique et culturel).
Pousser la porte d'un caveau labellisé « Le Pays Cathare », c'est aller à la rencontre de vignerons qui se sont engagés collectivement à respecter des règles simples pour mieux vous expliquer leur ambition, leur culture, leur pays.

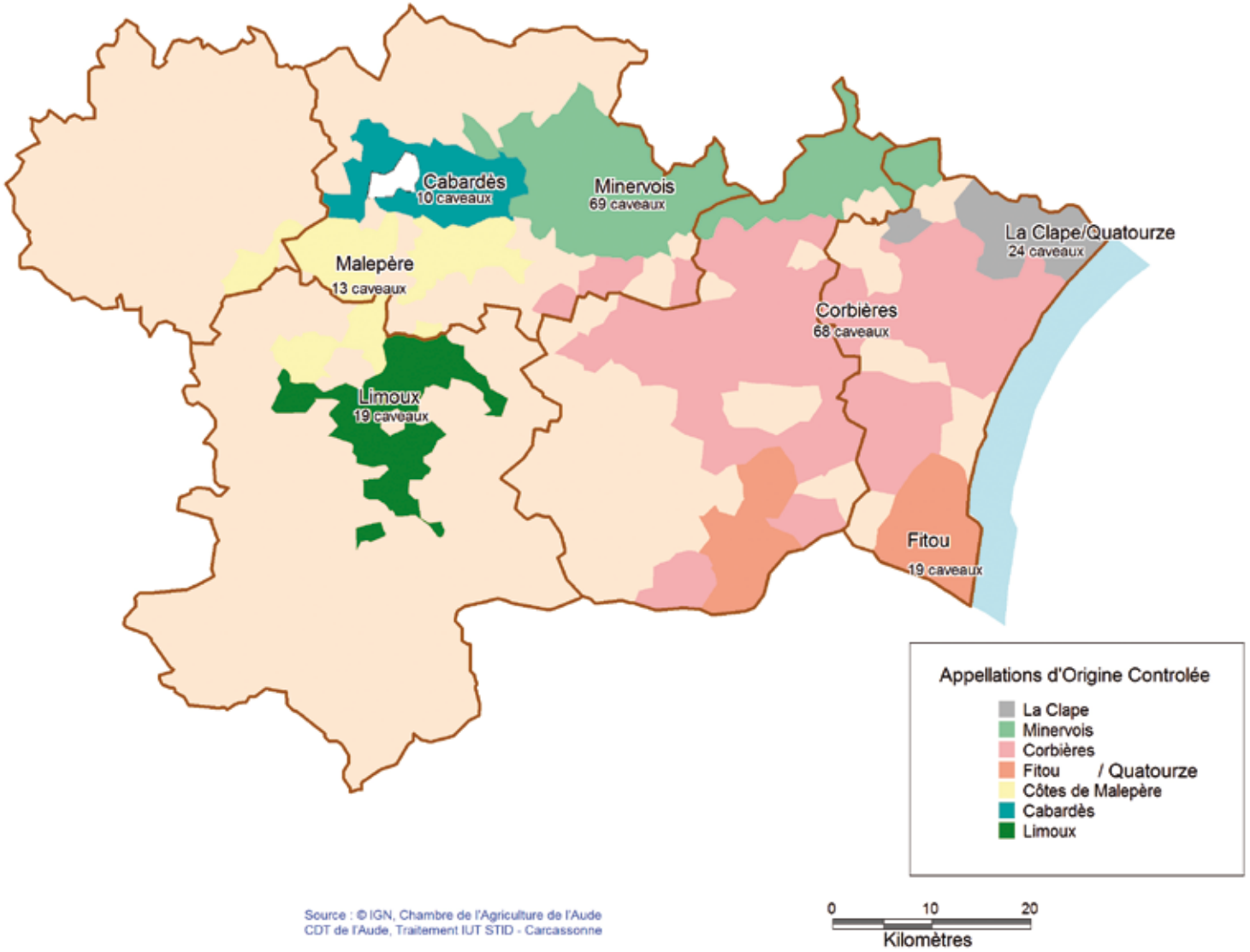

Source : © IGN, Chambre de l'Agriculture de l'Aude
CDT de l'Aude, Traitement IUT STID - Carcassonne

Coteaux du Languedoc (La Clape, Quatourze) :
Production de 43 000 hectolitres
1 000 hectares exploités
36 caves particulières
4 caves coopératives

Minervois :
Production de 170 000 hectolitres
5 000 hectares exploités
222 caves particulières
30 caves coopératives

Corbières :
Production de 436 000 hectolitres
10 400 hectares exploités
249 caves particulières
22 caves coopératives

Fitou :
Production de 90 000 hectolitres
2 700 hectares exploités
32 caves particulières
4 caves coopératives

Côtes de Malepère :
Production de 15 000 hectolitres
260 hectares exploités
21 caves particulières
4 caves coopératives

Cabardès :
Production de 20 000 hectolitres
450 hectares exploités
25 caves particulières
5 caves coopératives

Limoux :
Production de 83 000 hectolitres
1 800 hectares exploités
24 caves particulières
2 caves coopératives

Répartition en 2010 par communes

Un Office de Tourisme (OT) ou un Syndicat d'Initiative (SI) dispose de missions de base selon la loi du 23/12/1992 sur la répartition des compétences dans le tourisme.

L'Office de Tourisme est un organisme local de tourisme reconnu pour assumer par délégation de la Municipalité ou de l'intercommunalité, les missions suivantes :

- Une mission **d'accueil et d'information des touristes,**
- Une mission **de promotion touristique de la commune,**
- Une mission de **coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,**

… ainsi que des **missions facultatives,** puisque la Collectivité territoriale a la possibilité de lui déléguer des missions complémentaires :

- **La consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques,**
- **La participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique locale,** notamment dans les domaines de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, de la gestion d'équipement (campings, musées…), des études, de l'animation des loisirs, de manifestations artistiques…,
- **La production touristique** et la commercialisation de produits dans le respect de la loi du de 2009 sur l'organisation et la vente de voyages ou de séjours.

En 2010, 28 structures (dont 21 OT) maillent le département de l'Aude.
Ils se sont progressivement adapté aux nouveaux enjeux du tourisme.
Ils sont désormais passés d'une mission d'accueil et d'information à une démarche de développement touristique local, en devenant de véritables outils de développement, porteurs de projets multiples pour leur commune ou leur intercommunalité de tutelle.

Ces synergies permettent de renforcer le poids du réseau des OTSI dans le développement du tourisme local.

Deux changements majeurs récents concernent les OT / SI : leur classement et l'exercice de la gouvernance tourisme sur les territoires.

Les nouveaux classements

Le classement des Offices de tourisme, régit par l'arrêté du 12 janvier 1999 fixant les normes de classement des offices de tourisme a été abrogé. Cet arrêté ventilait le classement en structures de 1 à 4 étoiles, le niveau 4 étoiles étant le plus optimisé.

Un nouvel arrêté, du 12 novembre 2010, fixe désormais les critères de classement des offices de tourisme en trois catégories, de rang décroissant :

- Catégorie I, le niveau le plus optimisé,
- Catégorie II, représente une structure de taille moyenne,
- Catégorie III, représente une structure de petite taille.

La réforme du classement en étoile engendre le calendrier de mise aux normes suivant :

- Maintien du classement en étoile jusqu'au 31/12/2013, pour les offices avec un classement en cours de validité mais avec possibilité de demande anticipée pour un nouveau classement,
- Demande de classement obligatoire en « Catégorie » sur la base des nouveaux critères si le classement en étoile arrive à terme avant le 31/12/2013,
- Au 1er janvier 2014, tous les Offices de Tourisme classés en étoile devront être classés en catégorie.

La réorganisation des collectivités locales et conséquences pour les OT

L'OT est un organisme qui exerce son objet social sur un territoire déterminé. Avec la refonte de la carte des intercommunalités, les offices doivent eux aussi se restructurer, notamment lorsque ceux ci sont communaux et qu'ils sont amenés à exercer la compétence tourisme sur le périmètre intercommunal.
Leur évolution passe donc par le regroupement de leurs moyens et actions sur des territoires intercommunaux, avec un travail commun, tout en respectant l'identité de chacun.
Ce processus va s'accélérer très rapidement, la fusion des intercommunalités va donner place à la fusion des OT au gré des réformes territoriales qui verront une nouvelle administration territoriale de la compétence tourisme.

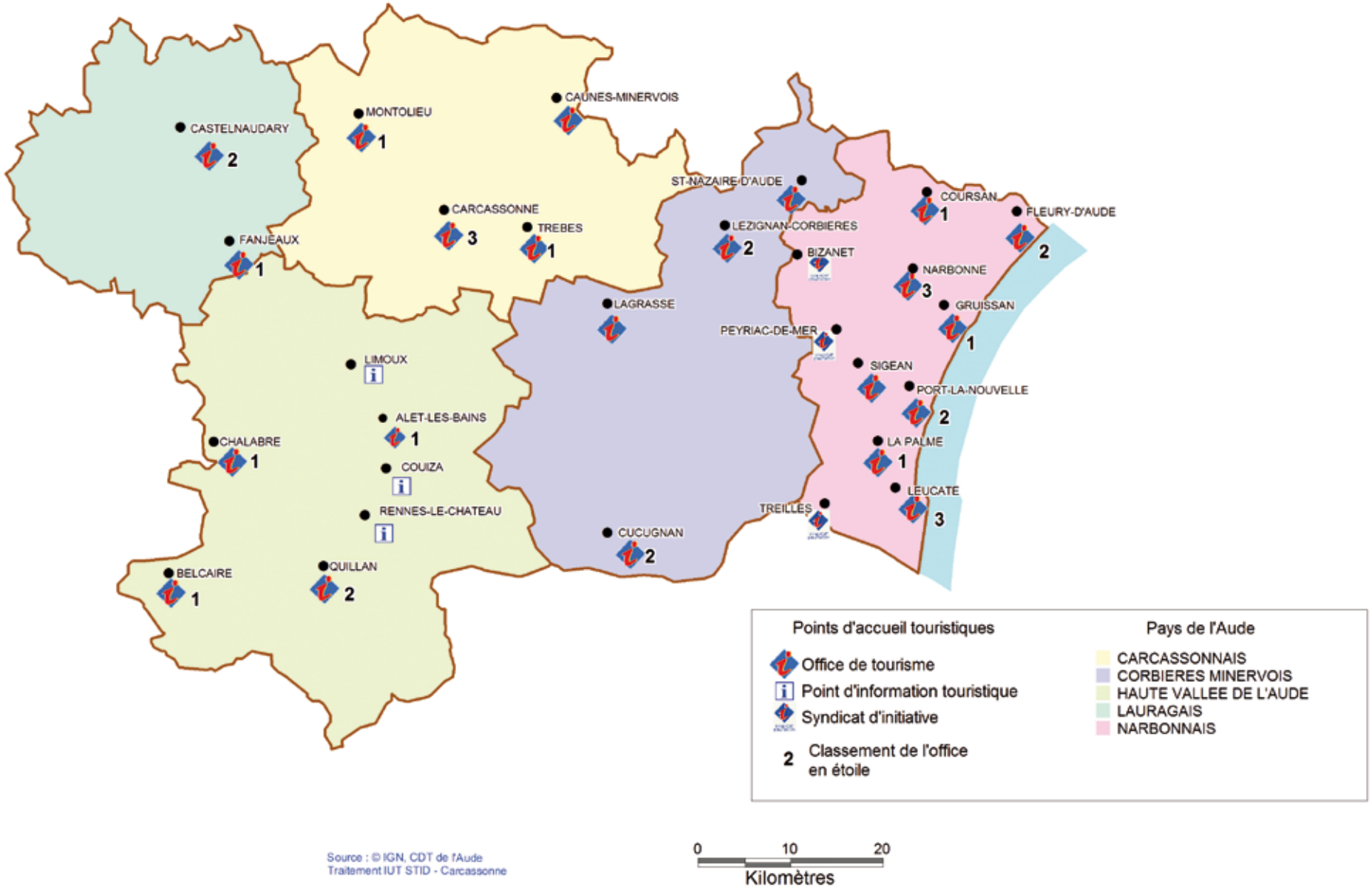
CASTELNAUDARY
2
MONTOLIEU
1
CAUNES-MINERVOIS
CARCASSONNE
3
TREBES
1
FANJEAUX
1
ST-NAZAIRE-D'AUDE
LEZIGNAN-CORBIERES
2
BIZANET
COURSAN
1
FLEURY-D'AUDE
2
NARBONNE
3
GRUISSAN
1
LAGRASSE
PEYRIAC-DE-MER
LIMOUX
SIGEAN
PORT-LA-NOUVELLE
2
ALET-LES-BAINS
1
CHALABRE
1
COUIZA
LA PALME
1
LEUCATE
3
TREILLES
RENNES-LE-CHATEAU
CUCUGNAN
2
BELCAIRE
1
QUILLAN
2
Points d'accueil touristiques
Office de tourisme
Point d'information touristique
Syndicat d'initiative
2 Classement de l'office en étoile
Pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Classements et labellisations

Depuis la version précédente de l'Atlas on notera :
- Une augmentation du nombre de labels nationaux (11 recensés en 2010 contre 8 en 2004),
- Une augmentation des lieux ou sites labellisés dans l'Aude (34 contre 30 recensés en 2004).

Pour le département de l'Aude, **les labels et classements obtenus sont le témoignage à la fois de la qualité et de la diversité des offres.**

Depuis l'Atlas précédent :

L'Aude comporte toujours 2 sites couronnés **« Patrimoine Mondial de l'humanité »** par l'UNESCO (Cité de Carcassonne et Canal du midi). Ce label d'exception culturelle leur confère une notoriété et une reconnaissance internationale.

Narbonne conserve son label de **« ville d'Art et d'Histoire »** en raison de son patrimoine urbain et monumental et de sa politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

Lagrasse reste seule commune à faire partie des **« plus beaux villages de France ».** Label difficilement accordé, il couronne un lieu d'exception sur un plan esthétique mais aussi par la présence de monuments classés et d'hébergements de qualité et de caractère pour accueillir les touristes.

Les **« Plus beaux détours en France »** permettent de découvrir des villes de caractère de 2.000 à 20.000 habitants situées à l'écart des grands axes routiers, qui méritent le détour grâce à la valorisation de leur patrimoine, à leurs équipements culturels et sportifs, à leur accueil organisé tout au long de l'année, et qui justifient un séjour d'au moins trois jours. Limoux est classée « Plus beaux détours en France ».

Le label **« station verte »** couronne une commune en milieu rural ou à la montagne qui est dotée d'une certaine densité d'équipements de loisirs et d'hébergements et qui présente un attrait naturel dans un environnement préservé, qui assure l'accueil des touristes, l'ouverture des commerces et services essentiels, développe des animations et activités, et possède des équipements de loisirs tels que lieux de baignade, espaces de jeux, pêche et sentiers de randonnées. La situation est stable, les quatre stations existantes sont conservées.

Le label **« France station nautique »** concerne toujours les stations de Narbonne plage et de Gruissan, qui offrent des garanties en matière d'activités nautiques, depuis l'initiation jusqu'à la pratique de haut niveau, en passant par les courses et démonstrations.

Des changements ou évolutions sont aussi à noter

Pour le label **« pavillon bleu de l'Europe »,** très recherché par les stations littorales et les ports de plaisance (tant en France qu'à l' étranger), il valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité.
Cet éco label est un gage en matière de qualité des eaux et des rivages, ainsi que des efforts fournis en matière de protection de l'environnement. Quatre stations littorales, plus rare une station lacustre (le lac de la Cavayère) et récemment le port de plaisance de Castelnaudary, en bénéficient.

12 communes sont **« Villes et villages fleuris »,** contre 10 en 2004, ce label consacre les villes et villages qui présentent un environnement fleuri du grande qualité et dont les efforts contribuent à l'image d'une France accueillante et respectueuse de son environnement.

« Famille plus » est un label national reconnu par le Ministère délégué au Tourisme. Ce label est destiné à valoriser les communes adhérentes ayant engagé une démarche globale en faveur de l'accueil des familles. Leucate est labellisé « Famille plus ».

Le Label **« Ville et Métiers d'Art »** regroupe une sélection de communes qui ont l'excellence et l'authenticité en tête dans le cadre de savoir faire artisanaux, certains parfois séculaires. Lagrasse et Montolieu sont labellisées « Ville et métiers d'art ».

Rennes les bains est **« Station thermale »,** spécialisée en rhumatologie.

Stations classées

A noter que la réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006, crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux **communes touristiques.**
La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans.
La réforme simplifie ainsi et rénove le régime des stations classées (il y en a 7 dans l'Aude) **en regroupant les six anciennes catégories de classement en une seule, la station de tourisme,** définie par des critères sélectifs et exigeants qui concernent la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale. Ce sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.

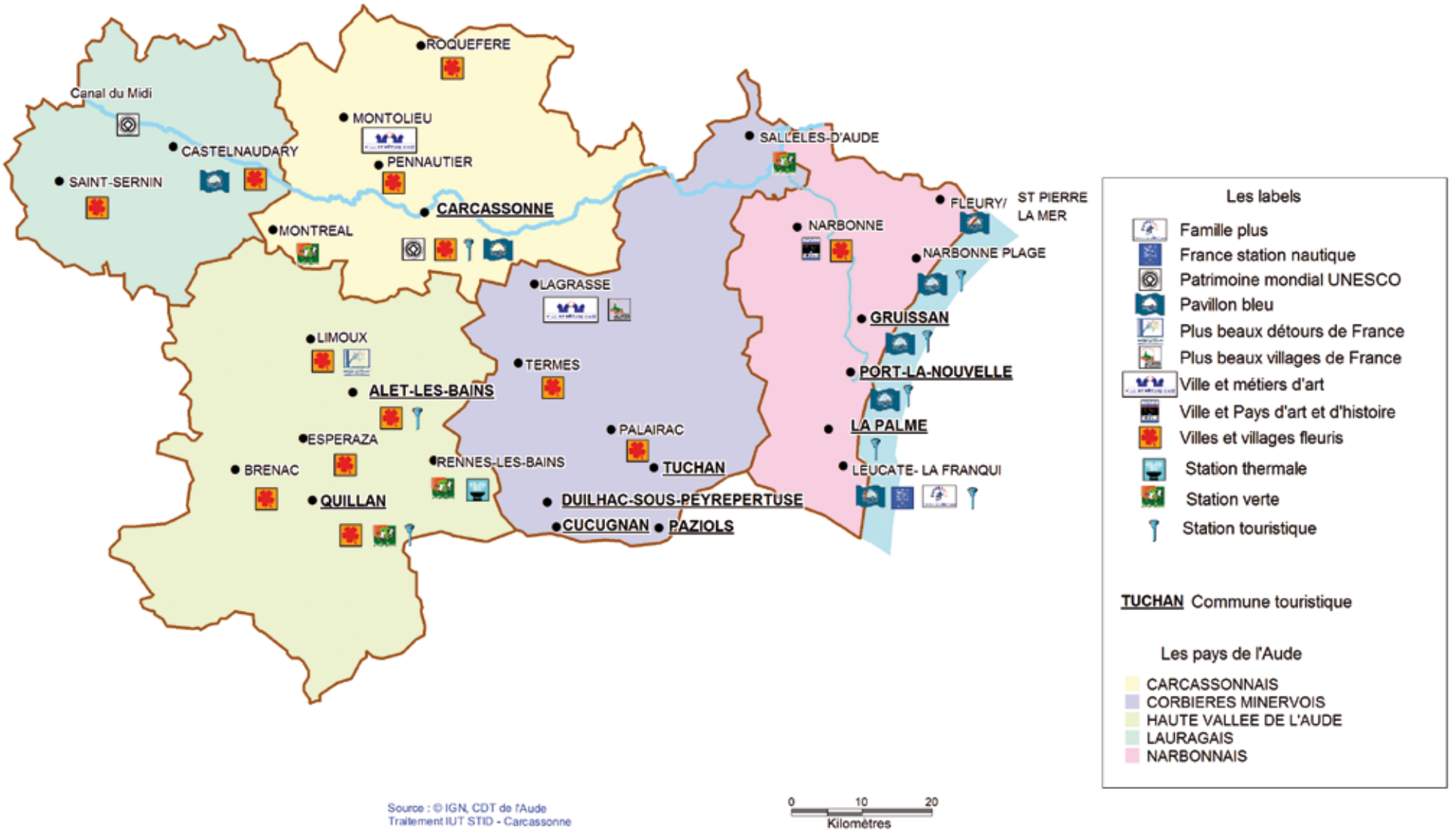
ROQUEFERE
Canal du Midi
MONTOLIEU
CASTELNAUDARY
PENNAUTIER
SAINT-SERNIN
CARCASSONNE
MONTREAL
SALLELES-D'AUDE
FLEURY/
ST PIERRE
LA MER
NARBONNE
NARBONNE PLAGE
LAGRASSE
GRUISSAN
LIMOUX
TERMES
PORT-LA-NOUVELLE
ALET-LES-BAINS
PALAIRAC
LA PALME
ESPERAZA
RENNES-LES-BAINS
TUCHAN
LEUCATE- LA FRANQUI
BRENAC
QUILLAN
DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE
CUCUGNAN
PAZIOLS
Les labels
Famille plus
France station nautique
Patrimoine mondial UNESCO
Pavillon bleu
Plus beaux détours de France
Plus beaux villages de France
Ville et métiers d'art
Ville et Pays d'art et d'histoire
Villes et villages fleuris
Station thermale
Station verte
Station touristique
TUCHAN Commune touristique
Les pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

La marque Le Pays Cathare®

La marque collective commerciale Le Pays Cathare® a été déposée à l'INPI pour la première fois par le Conseil Général de l'Aude à la fin des années 1980.

Cette marque a compétence sur le territoires du département de l'Aude et auprès des cantons contigus qui sont extérieurs au département.

Elle **fédère les acteurs professionnels de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme,** soucieux de présenter des biens et services offrant toutes les garanties de qualité et d'authenticité, et souhaitant s'investir dans la mise en valeur de leur territoire.
Le but est de favoriser un engagement moral et technique pour promouvoir la qualité.
Label de qualité audois par excellence, la marque Pays Cathare® est attribuée à des prestataires respectant un cahier des charges spécifique établi par secteur d'activité (il y en a plus de 30).

Une particularité nationale de cette marque est le fait qu'elle couvre plusieurs domaines :
- Tourisme,
- Artisanat,
- Industries agroalimentaires.

Chaque domaine est traité sous forme de cahier des charges, que les professionnels doivent respecter pour se voir attribuer la marque.

La promotion de la marque est confiée au Comité Départemental du Tourisme de l'Aude.
L'animation du réseau des professionnels marqués est confiée aux Chambres inter consulaires.

La marque Pays Cathare est compatible avec **Qualité Sud de France** initiée depuis début 2009, qui est un dispositif qualité régional avec son propre référentiel, basé sur un audit externe et un système de traitement de la satisfaction et des réclamations clients.

La reconnaissance de la marque Pays Cathare n'était pas possible au plan national, la marque ombrelle « Qualité Sud de France » permet cette prise en compte.
Qualité Sud de France est reconnu au niveau national par le Plan Qualité Tourisme (qui ne reconnaît que les marques régionales), qui fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées pour la satisfaction des clients.
Les professionnels qui adhèrent aux démarches Pays Cathare et Qualité Sud de France remplissent des critères généraux de qualité et intègrent la valorisation d'éléments spécifiques de la région. Ils s'engagent à garantir la satisfaction de leur clientèle.

Au début prévue pour valoriser :
- Le patrimoine et l'accessibilité aux châteaux et abbayes de l'Aude,
- Des productions agricoles et agroalimentaires locales (pain, agneau, charcuterie…),

…la marque fédère aujourd'hui 900 professionnels labellisés autour de 32 cahiers des charges, propriété du Conseil Général de l'Aude.

212 structures sont marquées Pays Cathare en 2010 essentiellement en territoire Carcassonnais et Corbières-Minervois (60 % des marqués).
En terme de filière, ce sont :
- Séjour / hébergement (39 % des marqués),
- Artisanat d'art / accueil vigneron (26 % des marqués),

… qui dominent.

En 2009, **le Département a redéfini la stratégie marketing de la marque Pays Cathare** et impulse à cet effet l'Etude Acte II du Programme Pays Cathare.
Créée à l'origine comme une marque commerciale, **la marque Pays Cathare s'appuie désormais sur une démarche globale de territoire,** soucieuse d'un développement intégré, harmonieux et concerté avec une orientation stratégique vers la reconnaissance européenne d'un nouveau type de marque que l'on pourrait qualifier de « territoriale ».

903 structures marquées en 2010 dans l'Aude

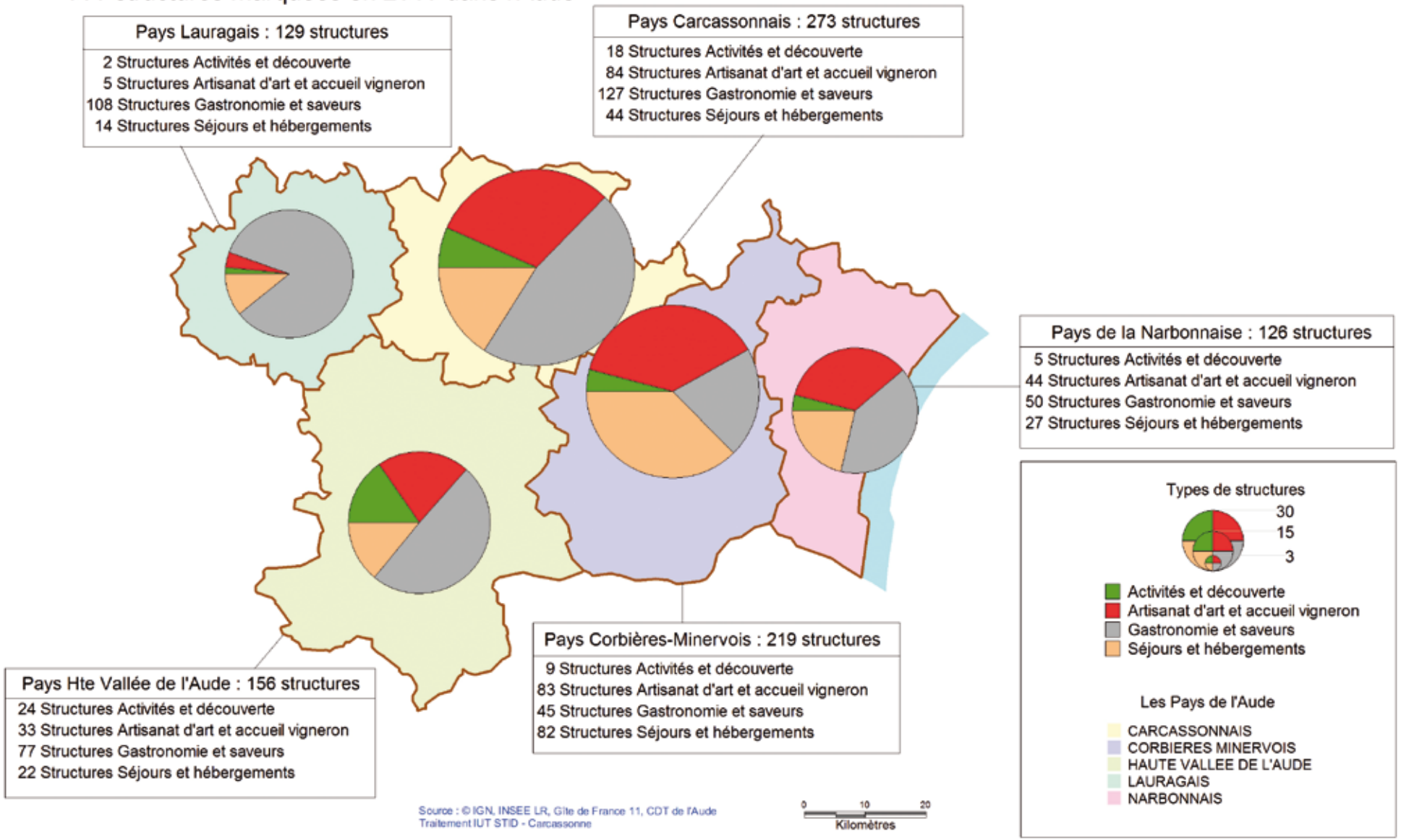

Tourisme et Handicap

Le label national Tourisme et Handicap a été créé le 4 mai 2001 par Madame Michèle Demessine, alors Ministre du Tourisme.

Le label se met en place progressivement dans toute la France. Il est attribué par des commissions régionales, après évaluation sur le site même, à partir d'un cahier des charges précis et rigoureux.
Il garantit l'accessibilité des lieux à **l'ensemble des déficiences** (mal voyant, mal entendant, en fauteuil…), et se veut **le catalogue des sites touristiques réellement accessibles et adaptés.**

L'association gestionnaire de la marque a pour objectif de :
- Sensibiliser les professionnels du tourisme et le grand public à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les équipements de tourisme et de loisirs,
- Mettre en œuvre et gérer des dispositifs permettant la promotion des politiques favorisant cet accueil.

Elle œuvre ainsi pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap.

Le Label est **une réponse à la demande des personnes en situation de handicap qui veulent pouvoir choisir leurs vacances et leurs loisirs en toute liberté.** Il apporte la garantie d'un accueil adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées.
Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements, équipements touristiques et sur tous documents, renseigne de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité aux différents types de handicap (moteur, visuel, auditif et mental).
Le label Tourisme et Handicap favorise l'émergence de produits et de services touristiques réellement ouverts à tous, et garantit aux touristes handicapés un accès à l'information leur permettant un maximum d'autonomie. Un site est labellisé pour un, deux, trois ou quatre types de handicap.

Le label concerne aussi bien les sites d'hébergements que les restaurants, les sites culturels et de loisirs ou encore les Offices de Tourisme.
Aujourd'hui il y a **4 766 sites labellisés en France dont 58 dans l'Aude.** Cette part encore trop faible, est en développement, les professionnels ayant déjà fait des efforts conséquents en matière d'accueil.

2015 sera l'année de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et pour tous les établissements qui reçoivent du public. En effet, les personnes en difficulté physique devront pouvoir bénéficier des mêmes droits d'accessibilité que les personnes valides. La législation prévoit des aménagements spécifiques pour améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs présentant un handicap. Aussi toute personne en fauteuil roulant ou malvoyant, malentendant devrait pouvoir accéder aux lieux publics sans difficulté notoire.
La législation se durcit pour les créations de nouveaux établissements et amènera d'ici 2015, les établissements existants à s'adapter et améliorer leur accessibilité par une remise aux normes, décrites avec précision dans les articles 41,42,43,72 et 73 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et le décret 2006-555 du 17 mai 2006.

Le label « Destination pour tous »

Pouvoir partir en vacances, comme tout autre citoyen, dans les lieux proposant des activités diversifiées et adaptées est l'objectif que se fixe le nouveau label «Destination pour tous». Il s'agit de favoriser l'émergence d'une offre touristique globale.
«Destination pour tous» labellisera des territoires à vocation touristique garantissant des prestations touristiques (hébergement, restauration, activités culturelles, sportives et de plein air) et des services de proximité (commerces, services ouverts au public, services de soin, etc.) accessibles.
Ce label veillera tout particulièrement à la qualité de la chaîne de déplacement pour rejoindre le territoire et y circuler en toute autonomie.
Suite à l'appel à candidature pour sélectionner des territoires pilotes, les Ministres ont retenu, sur proposition de la Commission nationale du label, 6 sites à partir des 21 dossiers déposés.
Il s'agit, par ordre alphabétique, de :
- Angers
- Balaruc les Bains
- Bordeaux
- **Canal du midi (Pays Cathare)**
- Parc Régional du Morvan
- Saint Gilles Croix de Vie.

L'expérimentation de la pertinence des critères s'est déroulée durant les premiers mois de l'année 2011 en lien avec les sites pilotes.

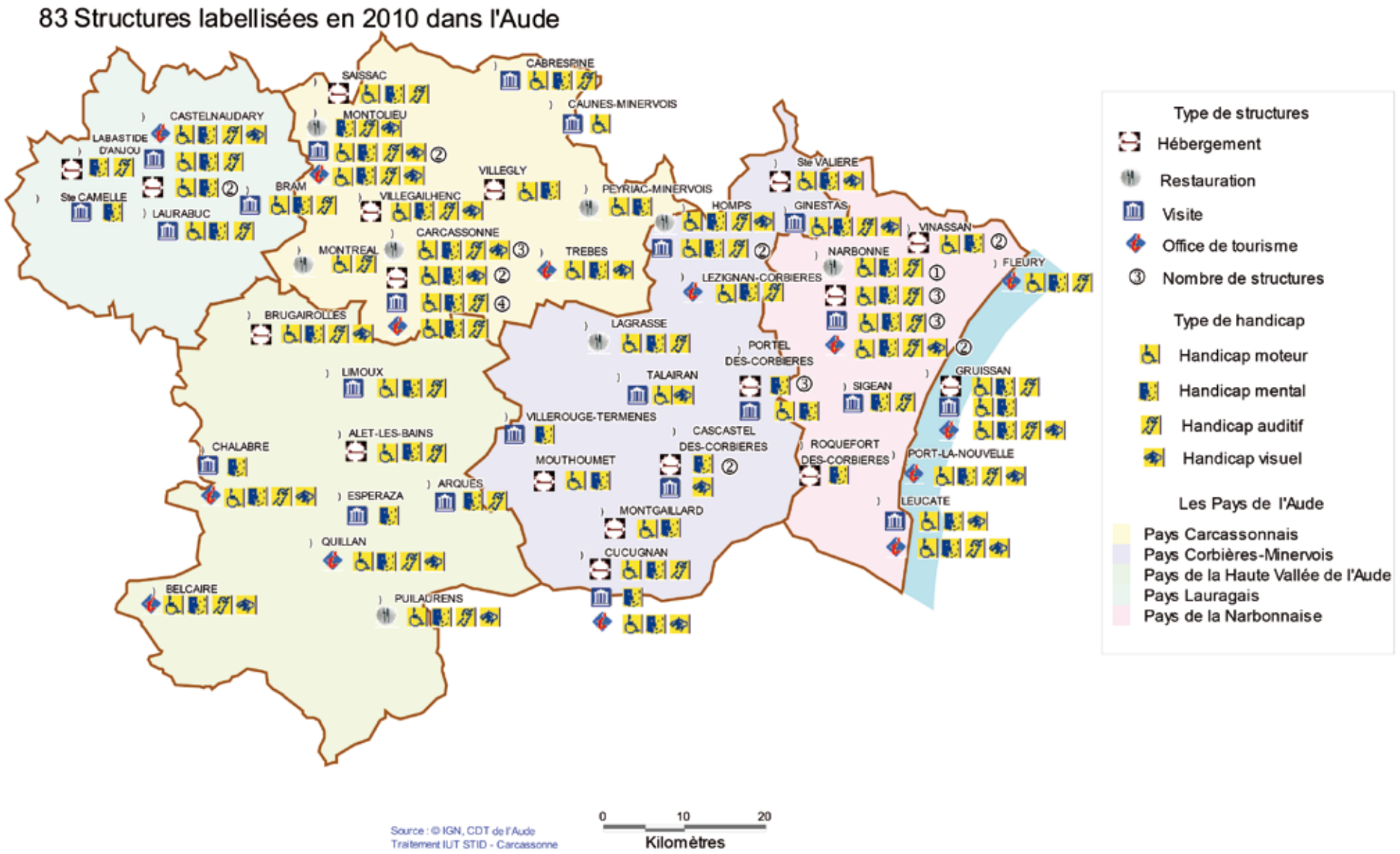
83 Structures labellisées en 2010 dans l'Aude
SAISSAC
CABRESPINE
CAUNES-MINERVOIS
CASTELNAUDARY
LABASTIDE D'ANJOU
Ste CAMELLE
LAURABUC
MONTOLIEU
BRAM
VILLEGAILHENC
VILLEGLY
PEYRIAC-MINERVOIS
CARCASSONNE
MONTREAL
TREBES
Ste VALIERE
HOMPS
GINESTAS
VINASSAN
NARBONNE
FLEURY
LEZIGNAN-CORBIERES
BRUGAIROLLES
LAGRASSE
PORTEL DES-CORBIERES
LIMOUX
TALAIRAN
SIGEAN
GRUISSAN
VILLEROUGE-TERMENES
CASCASTEL DES-CORBIERES
ROQUEFORT DES-CORBIERES
PORT-LA-NOUVELLE
CHALABRE
ALET-LES-BAINS
MOUTHOUMET
ARQUES
ESPERAZA
LEUCATE
MONTGAILLARD
QUILLAN
CUCUGNAN
BELCAIRE
PUILAURENS
Type de structures
Hébergement
Restauration
Visite
Office de tourisme
Nombre de structures
Type de handicap
Handicap moteur
Handicap mental
Handicap auditif
Handicap visuel
Les Pays de l'Aude
Pays Carcassonnais
Pays Corbières-Minervois
Pays de la Haute Vallée de l'Aude
Pays Lauragais
Pays de la Narbonnaise
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Les Ambassadeurs de l'Aude Pays Cathare / répartition en 2010

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Aude, l'Association des Sites du Pays Cathare et les réseaux professionnels souhaitent renforcer la connaissance et la prescription de l'offre touristique départementale en matière de :

- Sites de visite patrimoniaux, culturels, attractifs, ludiques, sportifs...
- Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiatives et Points d'informations touristiques
- Hébergements touristiques marchands (hôtels, campings, villages de vacances, chambres d'hôtes...).

Le dispositif **«Ambassadeurs Professionnels de l'Aude Pays Cathare»** vise ainsi à mobiliser les professionnels du tourisme audois et à renforcer leurs capacités de prescription de l'offre auprès des clientèles en séjour.

Les type d'entreprises visés sont :

- Ateliers d'art,
- Chambres d'hôtes,
- Etapes fermières,
- Etapes terroir,
- Hôtellerie de plein air,
- Institutionnels,
- Sites touristiques,
- Auberges et fermes – auberges,
- Commerces,
- Etapes saveurs,
- Guides touristiques,
- Hôtels,
- Restaurants.

Les données ont été agrégées par types d'activités dans la carte présentée ci contre.
Basée sur le principe de la réciprocité, l'opération engage les sites et structures qui y adhèrent à accueillir gratuitement et à faire découvrir leur offre aux membres du réseau **«Ambassadeur».**

L'adhésion à cette opération est gratuite, elle implique la signature d'une convention entre le Comité Départemental du Tourisme et le site ou l'établissement, et précise les conditions d'accueil proposées, étant entendu que le gestionnaire a le choix des options les plus appropriées.

Seuls les opérateurs ayant signé une convention avec le Comité Départemental du Tourisme pourront demander pour leur personnel (4 salariés maximum, sauf dérogation expresse) la qualité d'**«Ambassadeur Professionnel de l'Aude Pays Cathare».**

Les cartes délivrées sont nominatives et comportent la photo d'identité du bénéficiaire. Elles sont renouvelées automatiquement chaque année.

Les structures adhérentes s'engagent à répondre au questionnaire d'évaluation du dispositif qui leur est adressé en fin de saison.

Le dispositif est émergeant, il est surtout représenté aujourd'hui au sein du territoire carcassonnais (38 % de l'offre).

Une newsletter mensuelle est éditée par le Comité Départemental du Tourisme pour animer le réseau.

432 Ambassadeurs pour 176 structures relais en 2010

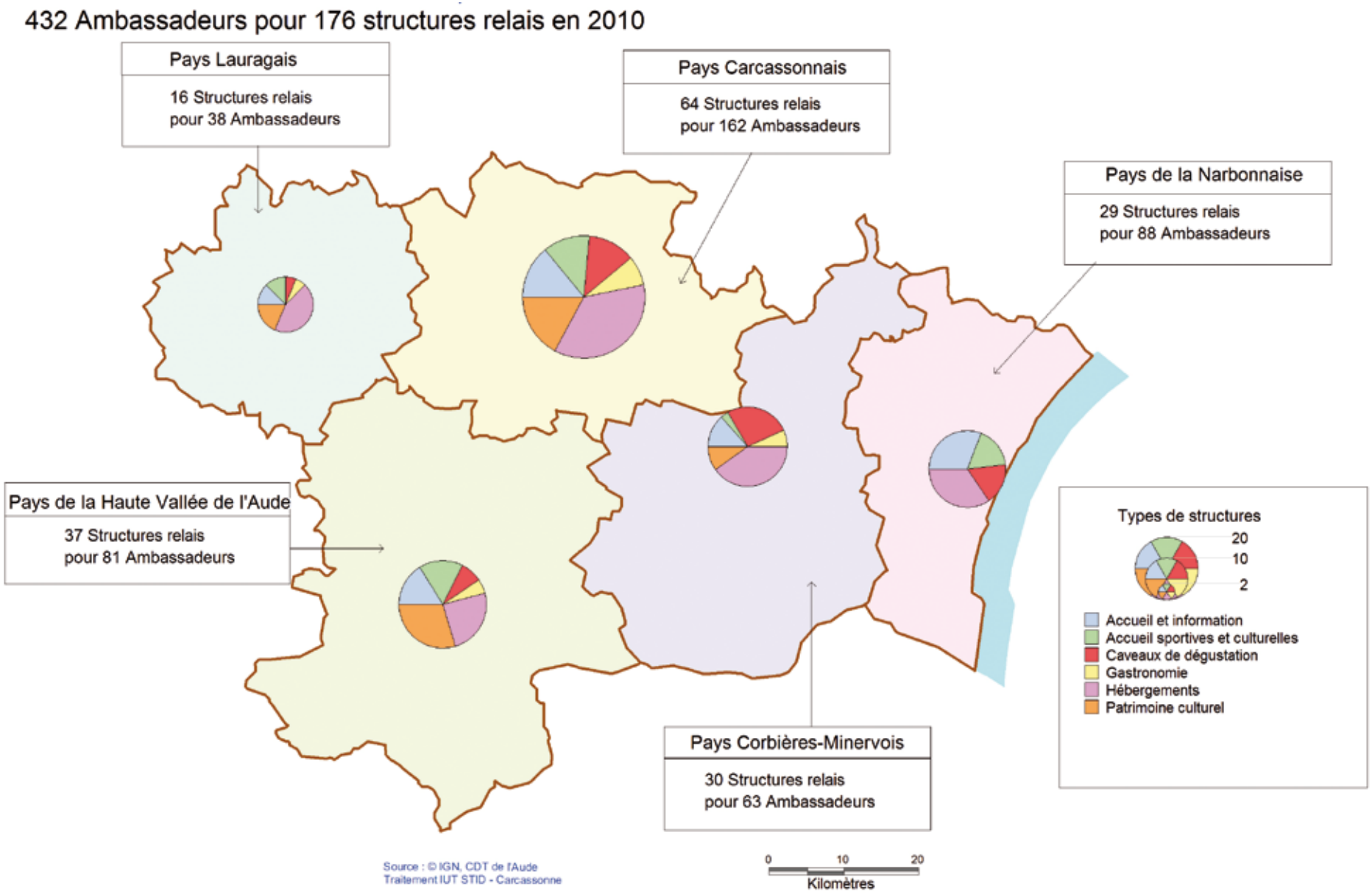

Le niveau d'équipement touristique

Un indicateur souvent utilisé pour préciser le caractère touristique des communes ou des territoires en général, est **l'analyse du rapport entre le nombre de lits touristiques sur un territoire et le nombre d'habitants résidents permanents** (c'est le ratio dit « de touristicité »).

Ceci permet en particulier d'estimer le rapport population touristique / population résidente en saison.

En fonction des valeurs observées, le ratio traité est rapporté à l'habitant ou à 100 habitants.

Comme tout ratio il est le résultat :

- Des valeurs du numérateur, le nombre de lits présents au numérateur exprimant déjà en soit la propension ou pas à l'accueil touristique d'un territoire,
- Des valeurs du dénominateur, l'indicateur étant d'autant plus marqué que la population résidente est faible (généralement dans les zones enclavées ou montagneuses) et lorsque le nombre de lits est élevé.

À partir des ratios obtenus, il a été réalisé un groupage entre 3 ensembles qualitatifs de type « faible », « moyen », « fort » afin de faire ressortir des zonages présentant homogénéité typologique, ce qui est observé dans la cartographie

On observe que :

- La **zone maritime** est caractérisée par un niveau d'équipement et démographique important, ce qui permet à ce territoire de disposer d'équipements et services nombreux, puisque le territoire vit sur un fonctionnement résidentiel et touristique,
- Bien que moins marqué on retrouve ce schéma dans le territoire carcassonnais,
- Les territoires Corbières Minervois et surtout Haute vallée de l'Aude présentent les caractéristiques d'un niveau d'équipements assez élevé et en même temps une démographie relativement moins marquée, induisant une activité saisonnière plus appuyée,
- Le territoire Lauragais est davantage polarisé sur Castelnaudary, le reste du territoire semblant relativement moins équipé.

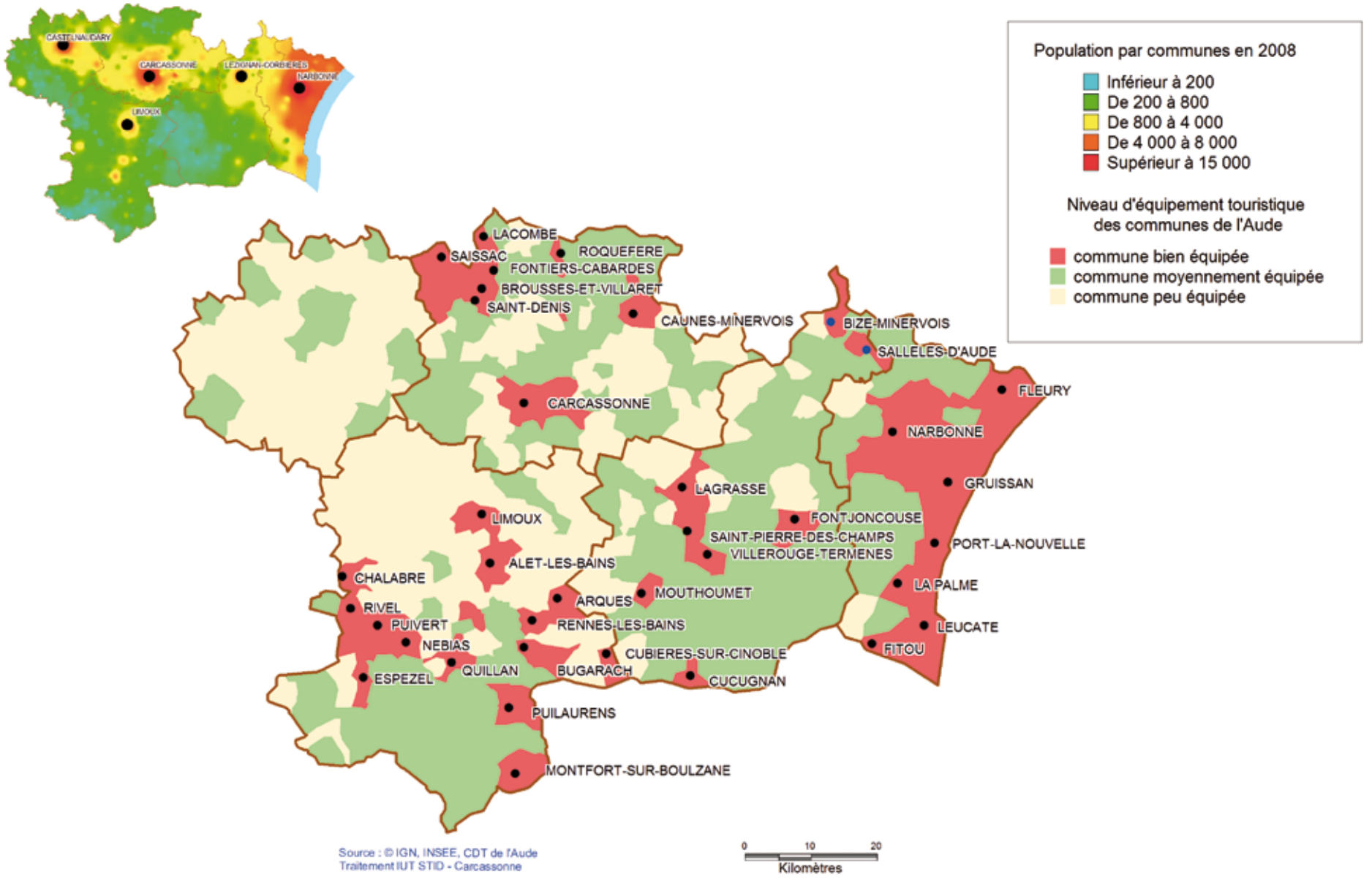
CASTELNAUDARY
CARCASSONNE
LEZIGNAN-CORBIERES
NARBONNE
LIMOUX
Population par communes en 2008
Inférieur à 200
De 200 à 800
De 800 à 4 000
De 4 000 à 8 000
Supérieur à 15 000
Niveau d'équipement touristique des communes de l'Aude
commune bien équipée
commune moyennement équipée
commune peu équipée
LACOMBE
SAISSAC
ROQUEFERE
FONTIERS-CABARDES
BROUSSES-ET-VILLARET
SAINT-DENIS
CAUNES-MINERVOIS
BIZE-MINERVOIS
SALLELES-D'AUDE
FLEURY
CARCASSONNE
NARBONNE
GRUISSAN
LAGRASSE
FONTJONCOUSE
SAINT-PIERRE-DES-CHAMPS
VILLEROUGE-TERMENES
PORT-LA-NOUVELLE
LIMOUX
ALET-LES-BAINS
CHALABRE
LA PALME
ARQUES
MOUTHOUMET
RIVEL
PUIVERT
RENNES-LES-BAINS
LEUCATE
NEBIAS
CUBIERES-SUR-CINOBLE
FITOU
QUILLAN
BUGARACH
ESPEZEL
CUCUGNAN
PUILAURENS
MONTFORT-SUR-BOULZANE
Source : © IGN, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Hébergement marchand

Hôtellerie

L'offre hôtelière dans le département de l'Aude représente pratiquement 7 500 lits en 2010 pour 133 établissements.

En nombre de lits, **cette offre a cru de 19 % depuis 2004, ce qui représente une augmentation très significative** (+ 3% en moyenne annuelle sur la période).

Son implantation géographique reste stable depuis 2004, par ordre décroissant :
- Les territoires du Carcassonnais et Narbonnais restent les mieux équipés (83 % des lits) et sont aussi ceux qui ont encore accru leur nombre de lits de la manière la plus significative (avec une croissance moyenne annuelle supérieure à 3%),
- La Haute vallée de l'Aude (8 % des lits),
- Les territoires Corbières-Minervois et Lauragais (9 % des lits).

En terme de classement et de structures, les augmentations de structures se sont faites sur les catégories non-classés (4 nouvelles structures) et sur les trois étoiles (7 nouvelles structures), les autres classement restant globalement stables.

600 chambres nouvelles ont été recensées durant la période :
- 35 % en hôtellerie non classée (ce qui montre notamment le poids grandissant de l'hôtellerie de chaîne),
- 29 % en catégorie 2 étoiles,
- 24 % en catégorie 3 étoiles,
- 7 % en catégorie 1 étoile,
- 5 % en catégorie 4 étoiles.

L'évolution de la part relative des lits par classement entre 2004 et 2010 montre :
- La baisse relative des parts des capacités en 2, 3 étoiles et 1 étoile
- La stabilité de la part en 4 étoiles,
- La hausse significative des capacités 0 étoile.

La réforme du classement des hébergements touristiques marchands est entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2010 et concerne les hébergements suivants :
- Les hôtels de tourisme,
- Les campings,
- Les parcs résidentiels de loisirs (régime hôtelier),
- Les résidences de tourisme,
- Les villages de vacances,
- Les meublés de tourisme (locations saisonnières),
- Les villages résidentiels de tourisme.

Un an après la publication de **la loi de développement et de modernisation des services touristiques** (Loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009), l'ensemble des hébergements touristiques se voit désormais doté de nouvelles normes de classement, plus modernes et compétitives visant à donner des clés de lecture claires aux clientèles touristiques nationales et internationales.

Enjeu important de la loi du 22 juillet 2009, la réforme du classement des hébergements touristiques doit mobiliser l'ensemble des professionnels sur l'amélioration de la qualité de service et renforcer la compétitivité de la destination France.

Pour l'hôtellerie les classements sont prononcés pour 5 ans par Atout France.

7 446 lits en 2010 pour le département de l'Aude

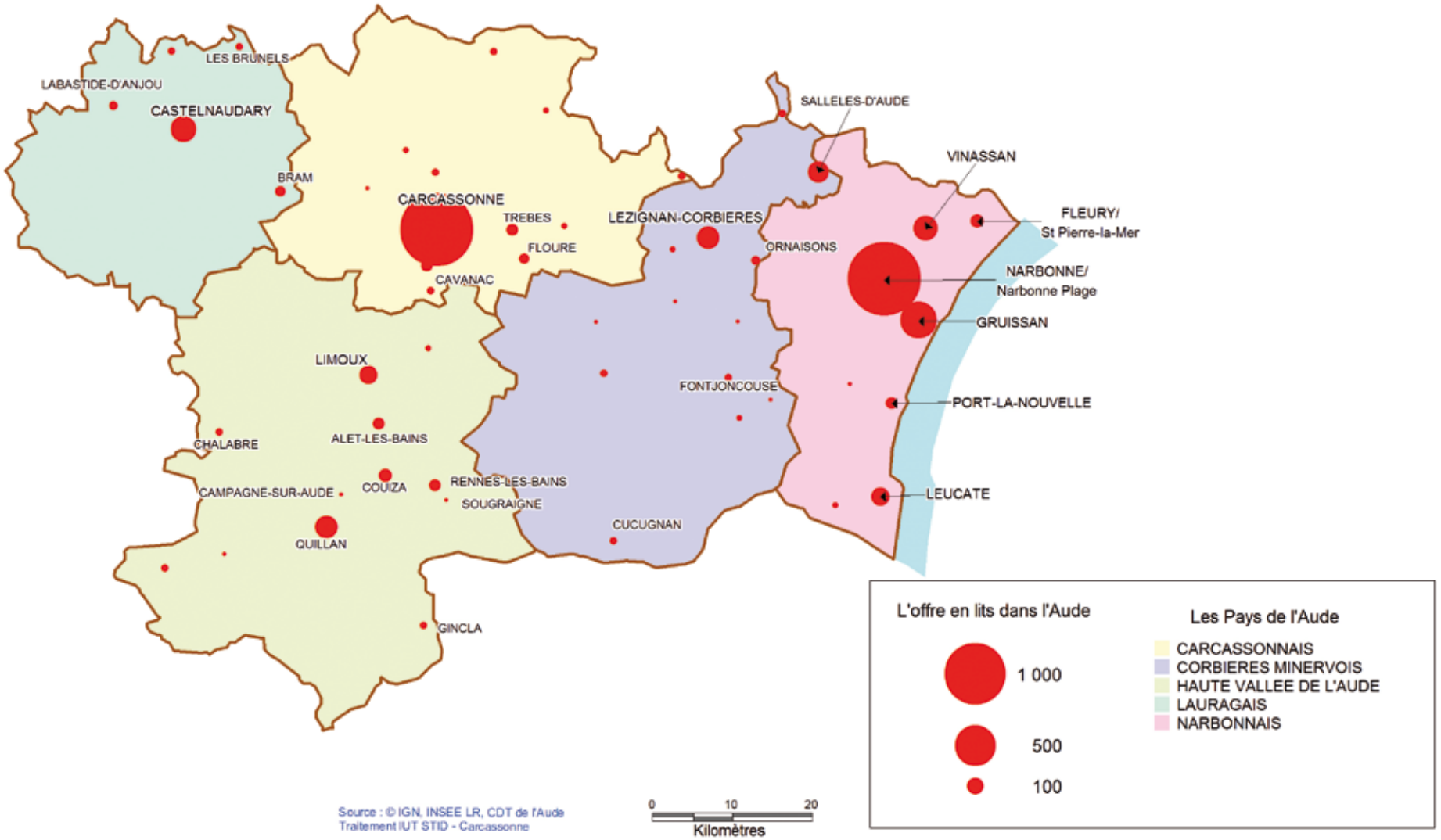

Hébergement marchand

Hôtellerie de plein air

L'offre hôtelière de plein air dans le département de l'Aude représente pratiquement 31 500 lits en 2010 pour 82 établissements.

En nombre de lits, cette offre a cru de **12 % depuis 2004,** ce qui représente **une augmentation significative** (+ 1,9% en moyenne annuelle sur la période), par contre elle est très stable en nombre de structures.

Son **implantation géographique** reste stable depuis 2004, elle est **essentiellement côtière :**

- 68 % des lits sont situés sur le périmètre narbonnais, au sein même de ce périmètre les implantations sont globalement en bord de mer,
- 20 % des lits sont concentrés en Haute vallée et autour de Carcassonne,
- le solde est globalement relativement épars dans le reste du département (Lauragais/ Montagne Noire, Corbières Minervois).

En terme de classement et de structures, on note **une vraie qualification de l'offre** puisque les croissances de lits sont observées sur les catégories 3 et 4 étoiles :

- La part des 3 étoiles dans le total des lits passe de 35 à 38 %,
- La part des 4 étoiles dans le total des lits passe de 0 (pas d'offre en 2004) à **6% en 2010.**

… par contre on note une évolution structurelle à la baisse des capacités en aires naturelles » et « camping à la ferme » (600 lits perdus sur la période). Progressivement, sous l'effet des nouvelles attentes de la clientèle, on note la consolidation de la part des **emplacements locatifs** par rapport aux emplacements nus.

Il est par ailleurs intéressant d'observer que la part des emplacements nus est souvent supérieure à 25 % (cf. carte) et que les zones où le locatif prend le pas sont a priori les plus attractives en matière de séjour : côte méditerranéenne, agglomération de Carcassonne et de Narbonne, zone montagne.

Pour l'hôtellerie de plein air et en lien avec la réforme du classement des hébergements touristiques marchands du 1er juillet 2010, les nouveaux classements sont prononcés pour 5 ans par Atout France.

31 430 lits en 2010 dans le département de l'Aude

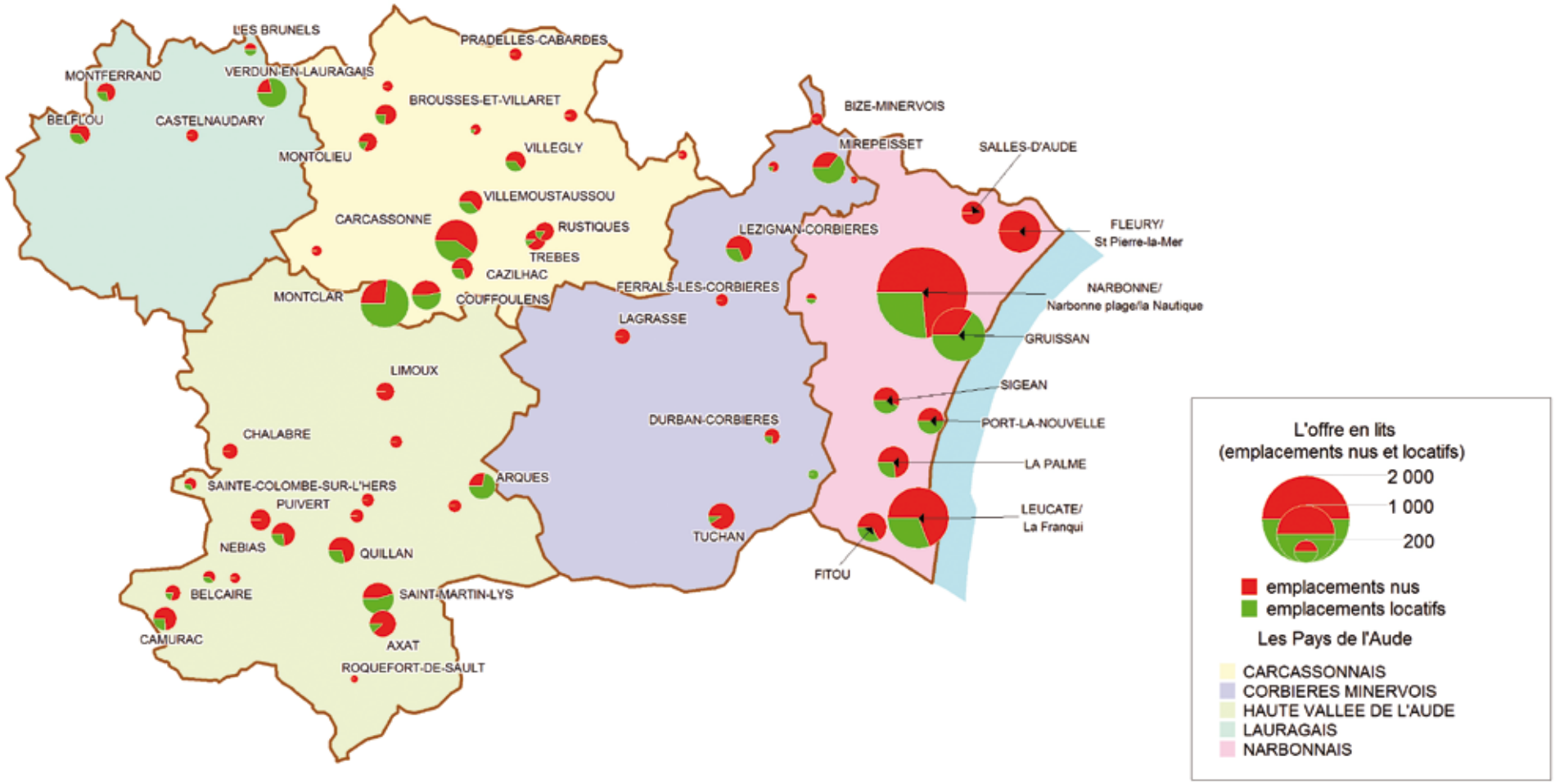

Hébergement marchand

Meublés

D'après le Ministère du tourisme, un meublé de tourisme, aussi appelé location de vacances ou location saisonnière, est un type d'hébergement touristique destiné à une clientèle de passage qui effectue un séjour de quelques journées, sur la base d'une location forfaitaire à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.
Il peut s'agir d'une villa, d'un appartement, d'un studio ou d'une chambre meublée.
Le meublé de tourisme peut être un habitat individuel, ou se situer dans un ensemble de meublés de tourisme, on parle alors d'une résidence de vacances ou d'un village de vacances, selon les prestations complémentaires offertes.

Les meublés classés

8 790 meublés classés Tourisme sont dénombrés dans l'Aude en 2010.
La **Loi de développement et de modernisation des services touristiques** du 01 juillet 2009 régit la procédure de classement des meublés. Ce classement comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue à bénéficier d'un classement.

Les meublés labellisés (Gîte de France et Clévacances)

En 2010, le parc audois est constitué de 5 663 lits.
La procédure d'adhésion est volontaire auprès d'un ou de plusieurs organismes choisis par le propriétaire mais celle-ci se fait à titre onéreux.

Les **labels** sont un gage de qualité pour le client et permettent un suivi et même de bénéficier d'aides pour la création d'hébergements.

Le rôle d'un **label** est double :
- Permettre au prestataire d'entrer dans une catégorie de types et de critères, et faire ainsi valoir la qualité de son produit,
- Garantir aux clients un niveau de prestation.

A ceci s'ajoute que si le loueur reste indépendant, le rôle de certains labels est de participer à la promotion, en particulier sur internet.

65 % des structures sont sous le label « Gîtes de France ».
Le parc labellisé est plutôt stable, il a légèrement croissant depuis quelque années.

Évolution constatées entre 2004 et 2010

De manière générale, on observe au plan départemental :
- Une forte augmentation du nombre de meublés classés (83% d'augmentation du nombre de lits classés entre 2004 et 2010),
- Une légère croissance des meublés labellisés (+ 13 % en nombre de lits labellisés) , le label « Gîte de France » étant en hausse, le label « Clévacances » en forte baisse.

Les meublés classés sont essentiellement situés dans la partie côtière du Narbonnais (59 % des lits) les autres territoires étant plus marginaux, le second territoire (Carcassonnais) pesant 16 %.

Les meublés labellisés sont plus régulièrement implantés, seul le territoire Lauragais étant peu pourvu, les autres territoire « pesant » entre 20 et 25 % chacun.
Entre 2004 et 2010, les lits « Gîtes de France » ont fortement crus sur l'ensemble des territoires.

Meublés classés tourisme : 8 790 lits

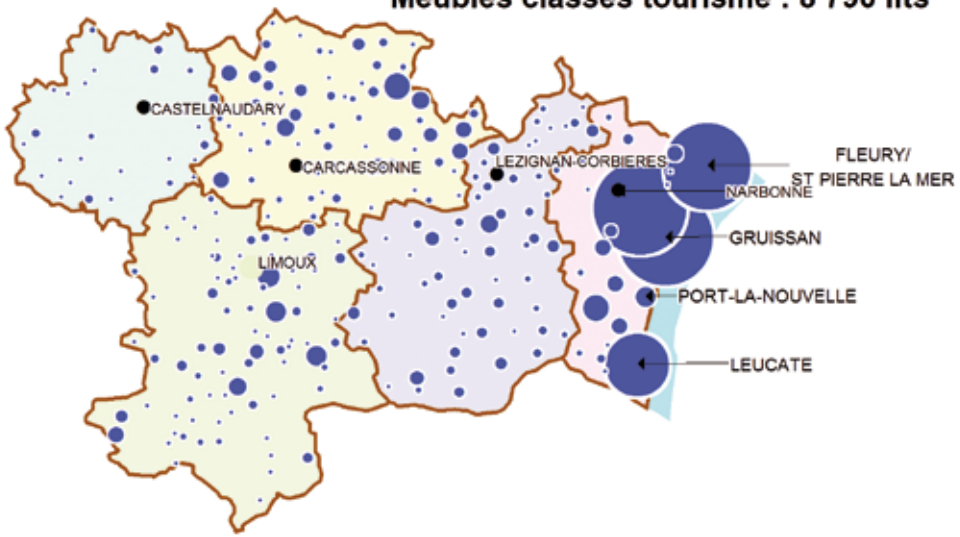

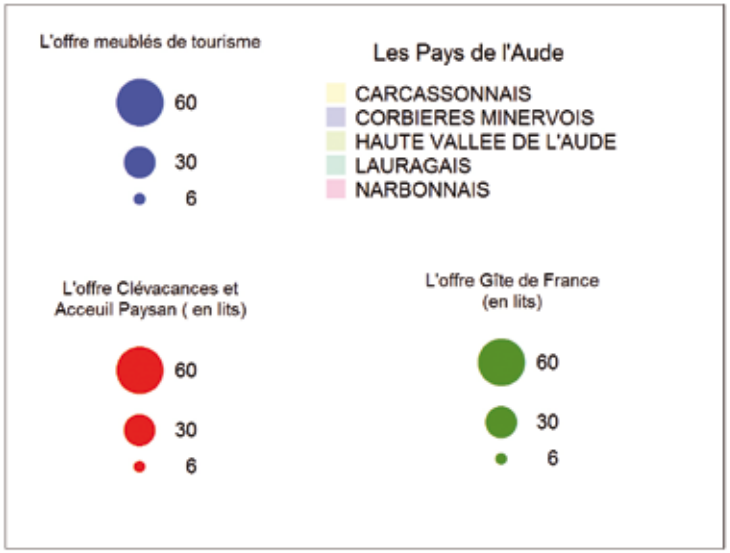

Meublés labélisés Clévacances : 1 428 lits
Meublés labélisés Accueil Paysan : 83 lits

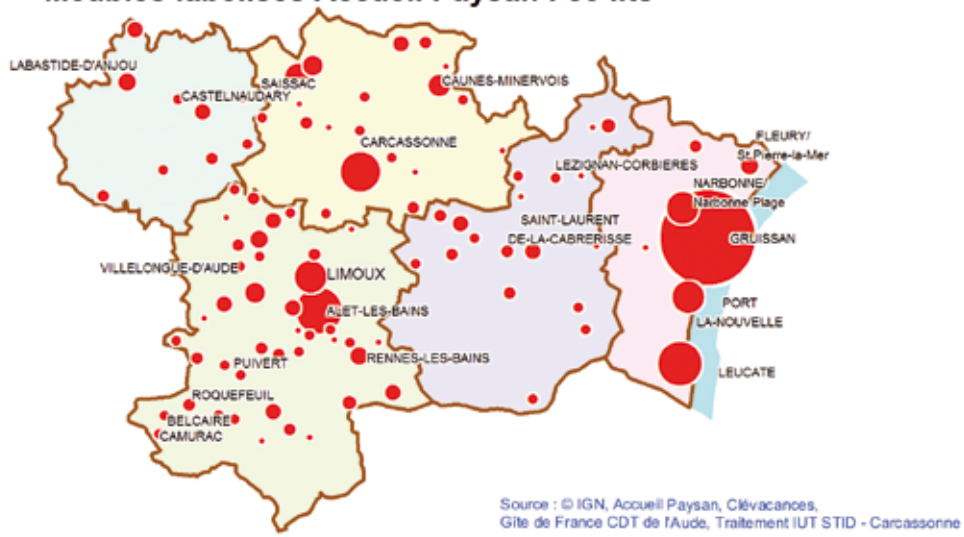

Source : © IGN, Accueil Paysan, Clévacances,
Gîte de France CDT de l'Aude, Traitement IUT STID - Carcassonne

Meublés labélisés Gîtes de France : 4 235 lits

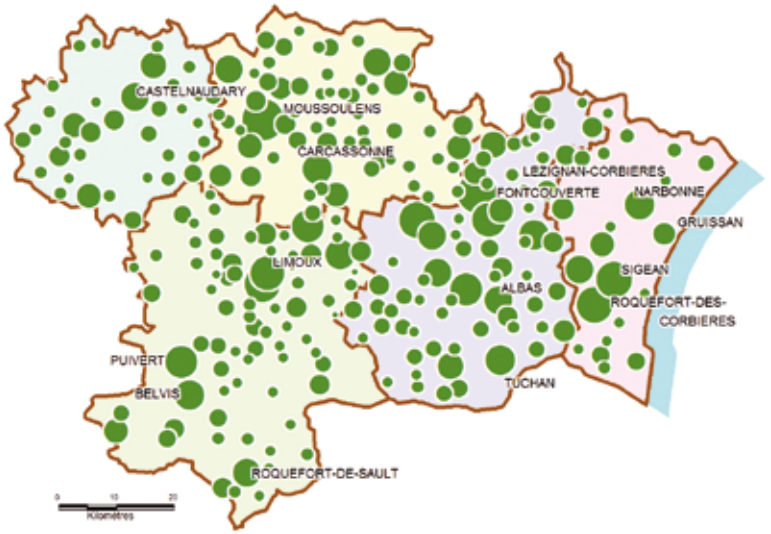

Hébergement marchand

Chambres d'hôtes

(Accueil Paysan, Clévacances, Gîtes de France)
1415 lits en chambres d'hôtes labélisées en 2010 dans l'Aude

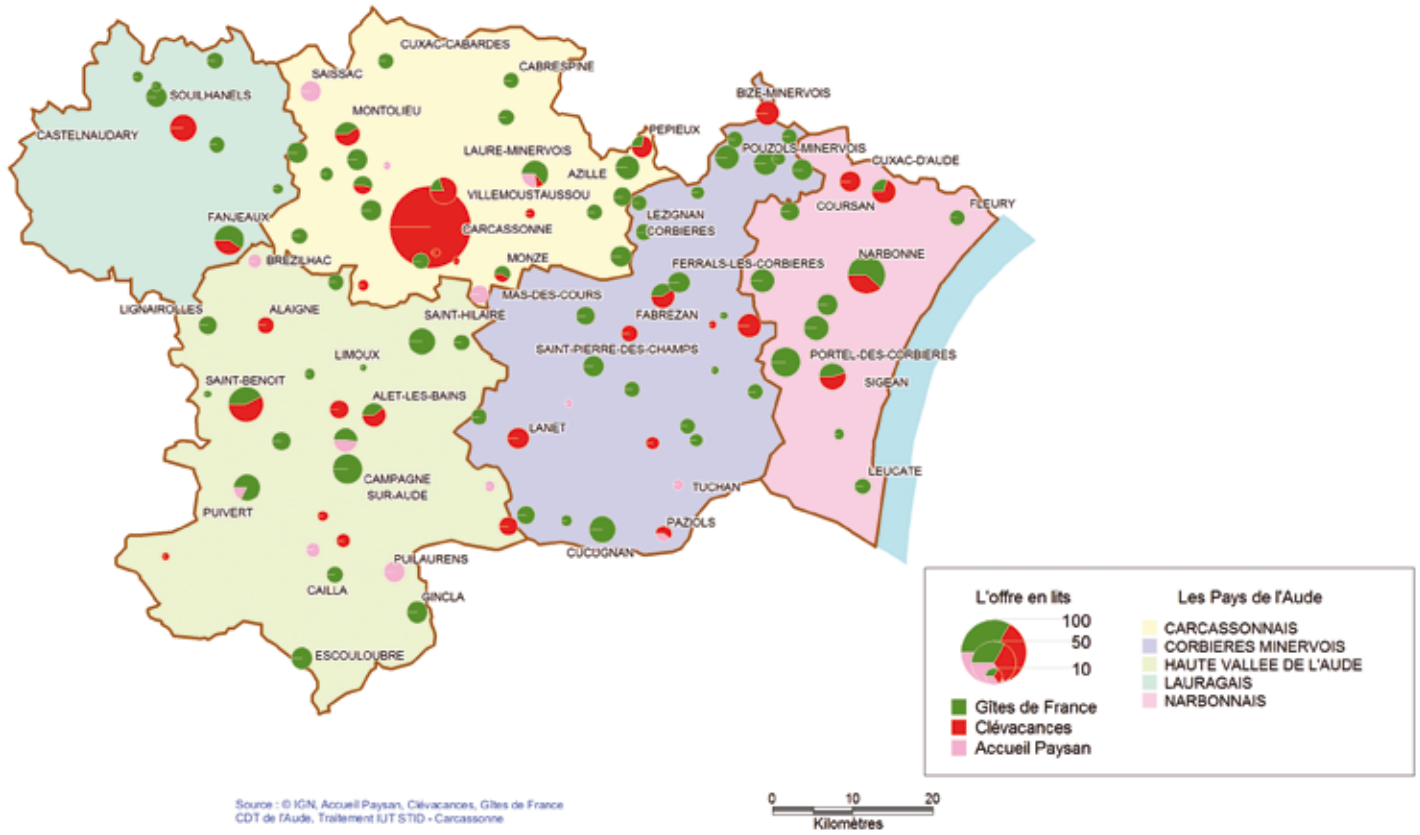

Source : © IGN, Accueil Paysan, Clévacances, Gîtes de France
CDT de l'Aude, Traitement IUT STID - Carcassonne

Les chambres d'hôtes labellisées concernent essentiellement trois labels dans l'Aude :
- Accueil paysan,
- Clévacances,
- Gîtes de France.

…cependant les lits non affiliés à ces trois labels représentent actuellement 53 % des lits, ce qui montre le dynamisme de la filière.

En 2010, l'offre concerne 1 415 lits en chambre d'hôtes :
- 32 % sont situées en territoire Carcassonnais,
- 24 % sont situées en territoire Corbières Minervois,
- 23 % sont situées en territoire Haute vallée de l'Aude,
- 15 % sont situées en territoire Narbonnaise,
- et 7 % sont situées en territoire Lauragais.

…l'ensemble du territoire départemental est relativement bien couvert par l'offre en terme d'établissement.

Entre 2004 et 2010, on observe une très forte augmentation du nombre de lits (+ 48 % ou + 460 lits).

Hébergement marchand

Hébergements collectifs

(Villages de Vacances, Maisons Familiales de vacances, Centres de vacances, Auberges de jeunesse et Centres internationaux de séjours)
14 315 lits en 2010 dans le département de l'Aude

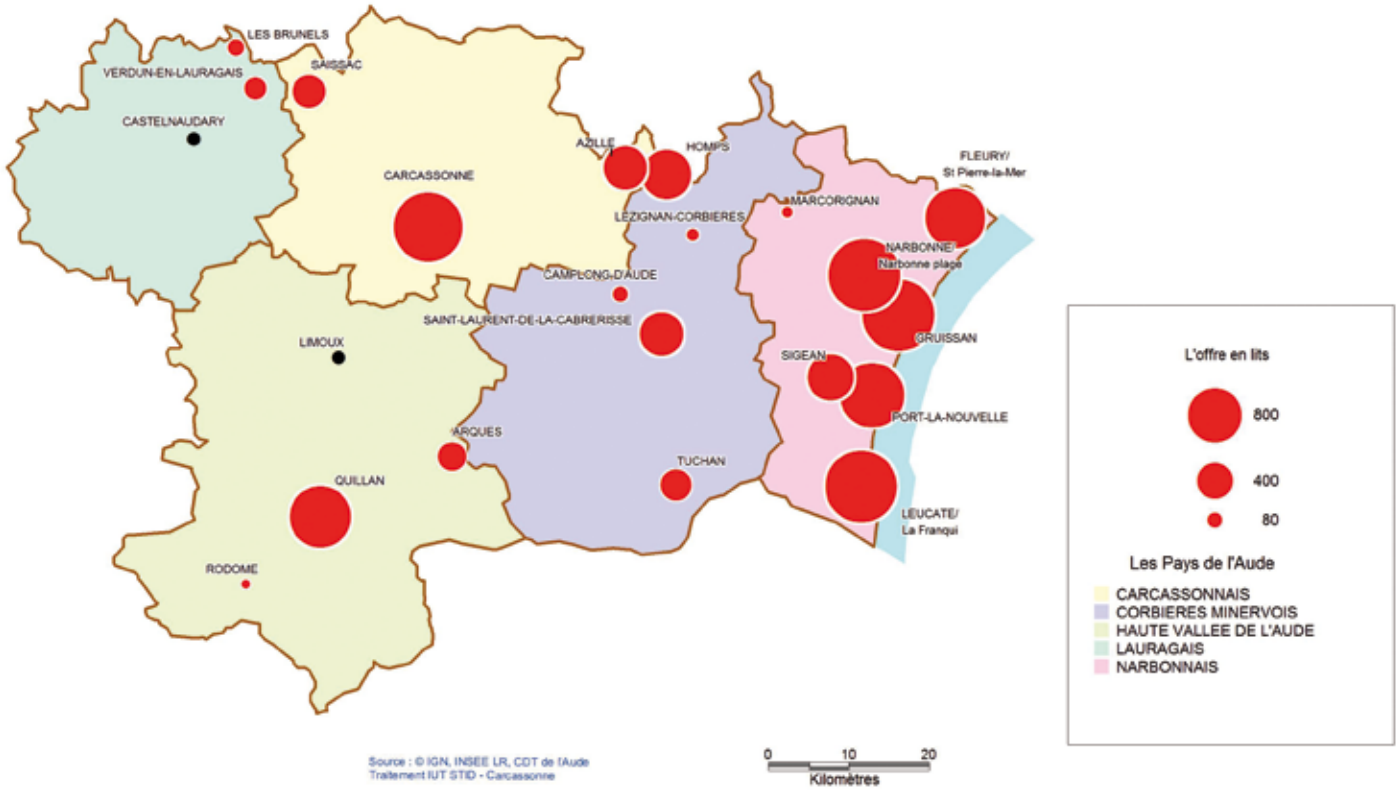

Le département de l'Aude compte **49 structures référencées** sous l'intitulé des hébergements collectifs, pour un total de **14 400 lits en 2010.**

Les hébergements collectifs recensent les catégories suivantes:
- Villages de vacances / Maisons familiales,
- Résidences de tourisme / Résidences hôtelières,
- Auberges de jeunesse / Centre international de séjour.

L'Aude représente 15,8 % de l'offre régionale. L'offre est essentiellement le fait des résidences de tourisme / résidences hôtelières (68 % des capacités dans l'Aude), cette situation étant analogue au plan régional.

La majorité des lits sont regroupés sur la **zone littoral** (60 % des capacités), les zones de passage (y compris les grandes agglomérations) et de montagne représentent a peu près 16% chacune, l'arrière pays ne pesant que pour une faible part.

Ces structures produisent plus d'un million de nuitées (1 075 300 nuitées en 2010), à l'instar de l'hôtellerie de tourisme audoise, mais avec une très forte saisonnalité : 50 % des nuitées sont réalisées en Juillet / Août.

L'Atlas précédent ne comptabilisant que les villages de vacances, toute comparaison est impossible.

Hébergement par territoire

Lauragais

Les hébergements touristiques selon la commune en 2010

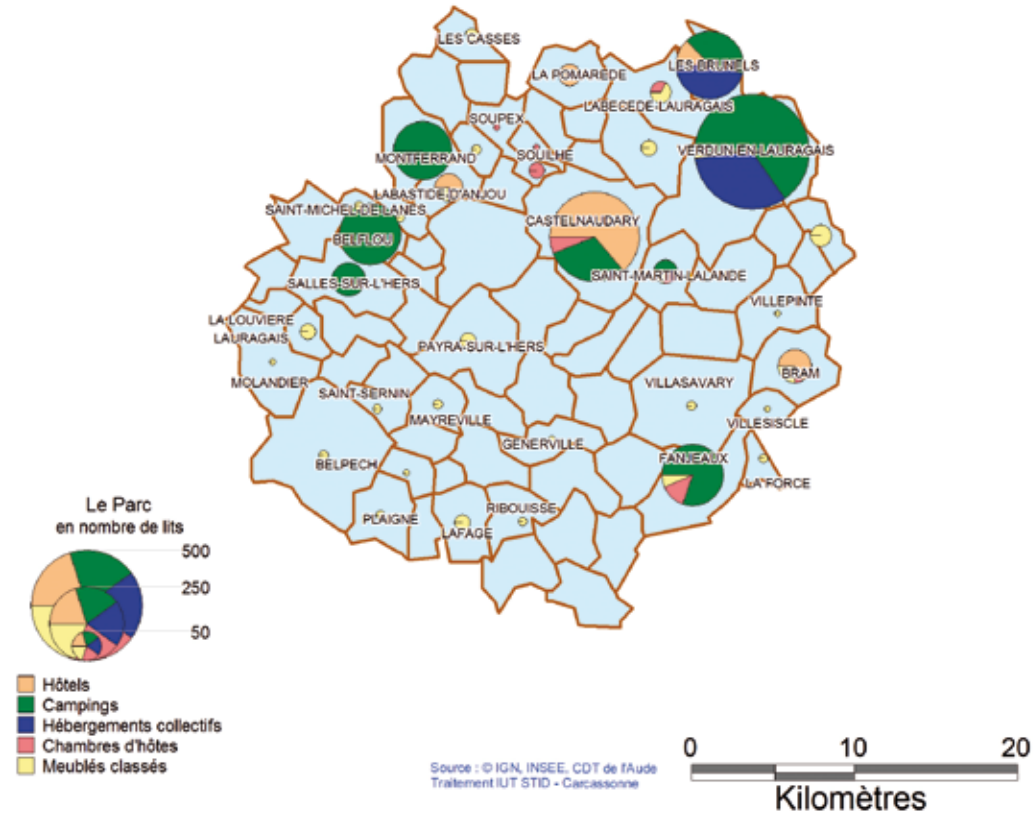

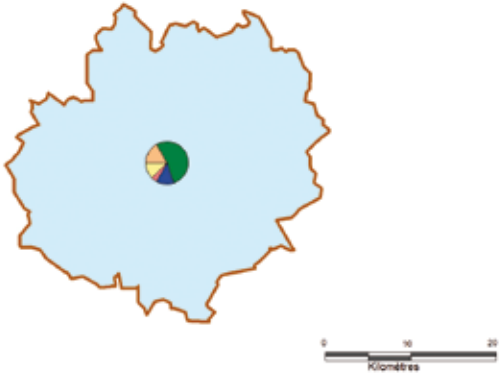

- **Nombre de lits marchands : 2 146 lits**
  - Hôtellerie : 360 lits
  - Hôtellerie en plein air : 1 136 lits
  - Hébergement collectif : 280 lits
  - Meublés classés : 276 lits
  - Chambres d'hôtes : 94 lits
- **Nombres de lits en Résidences secondaires/ Autres hébergements : 6 929 lits**
- **Capacité totale d'accueil : 9 075 lits**
- **Taux de touristicité : 24 %**

Hébergement par territoire

Lauragais

Les hébergements touristiques selon les intercommunalités en 2010

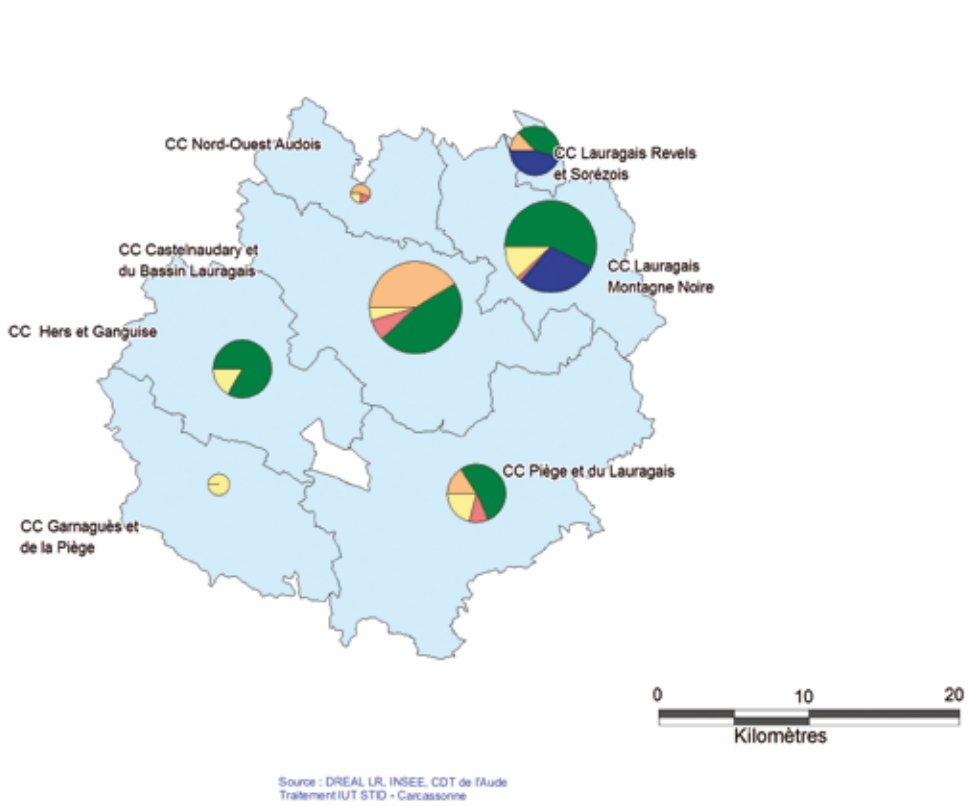

Source : DREAL LR, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Evolution par communes
NB : L'analyse des évolutions 2002–2010, quelque soit le territoire retenu présente des difficultés étant donné que le champ investigué a changé pour partie :
- Les **hébergements collectifs** bénéficient d'un recueil d'information plus fin en 2010 qu'en 2002 où seulement les villages de vacances étaient comptabilisés,
- Les **meublés classés** ont été traités à part en 2010, en 2002 ils étaient agrégés aux résidence secondaires,
- De fait la catégorie **résidences secondaires** (lits non marchands) en 2010 ne revêt pas exactement la même information qu'en 2002.

Il conviendra d'être prudent sur les évolutions par territoires concernant les types d'hébergements.

En 2010 **le territoire Lauragais concentre 9 075 lits dont 24% de lits marchands.**
On note une offre en camping assez importante sur ce territoire, tant sur les marges nord que dans la Piège, ainsi qu'une offre hôtelière essentiellement centralisée à Castelnaudary.

Deux EPCI concentrent à eux seuls 60 % des lits et à parité : la Communauté de Communes Castelnaudary et du Bassin Lauragais et la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois. Deux autres EPCI situés dans la Piège (Communauté de Communes Hers et Ganguise et Communauté de Communes Piège et du Lauragais) disposent de 27% des capacités, également à parité.

En 2010, on observe une diversification des lits plus importantes qu'en 2002. Les données 2010 permettent d'observer **près de 1 700 nouveaux lits** (46 % en lits marchands) alors que la localisation des capacités d'accueil reste globalement inchangée par rapport à 2002.

Hébergement par territoire

Corbières-Minervois

Les hébergements touristiques selon la commune en 2010

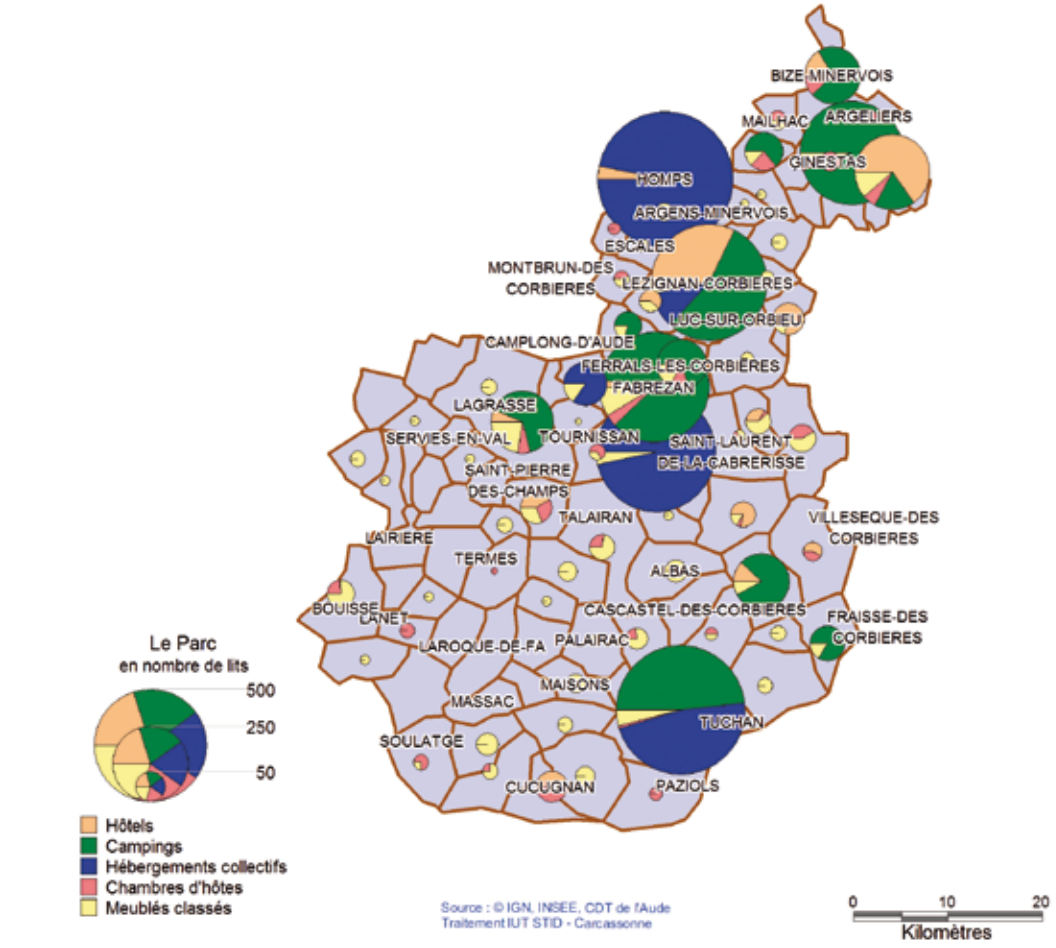

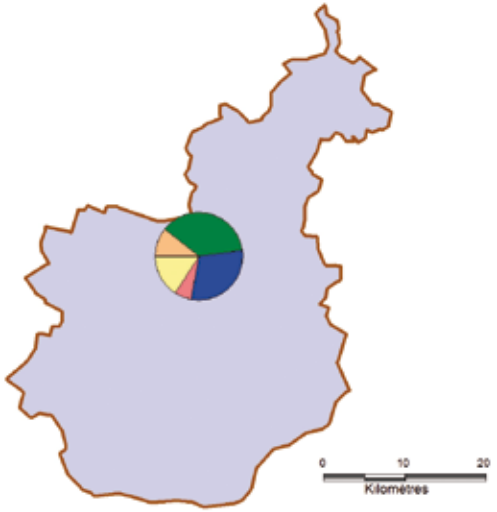

- **Nombre de lits marchands : 5 525 lits**
  - Hôtellerie : 590 lits
  - Hôtellerie en plein air : 2 059 lits
  - Hébergement collectif : 1 651 lits
  - Meublés classés : 890 lits
  - Chambres d'hôtes : 335 lits
- **Nombres de lits en Résidences secondaires/ Autres hébergements : 26 850 lits**
- **Capacité totale d'accueil : 32 375 lits**
- **Taux de touristicité : 70 %**

Hébergement par territoire

Corbières-Minervois

Les hébergements touristiques selon les intercommunalités en 2010

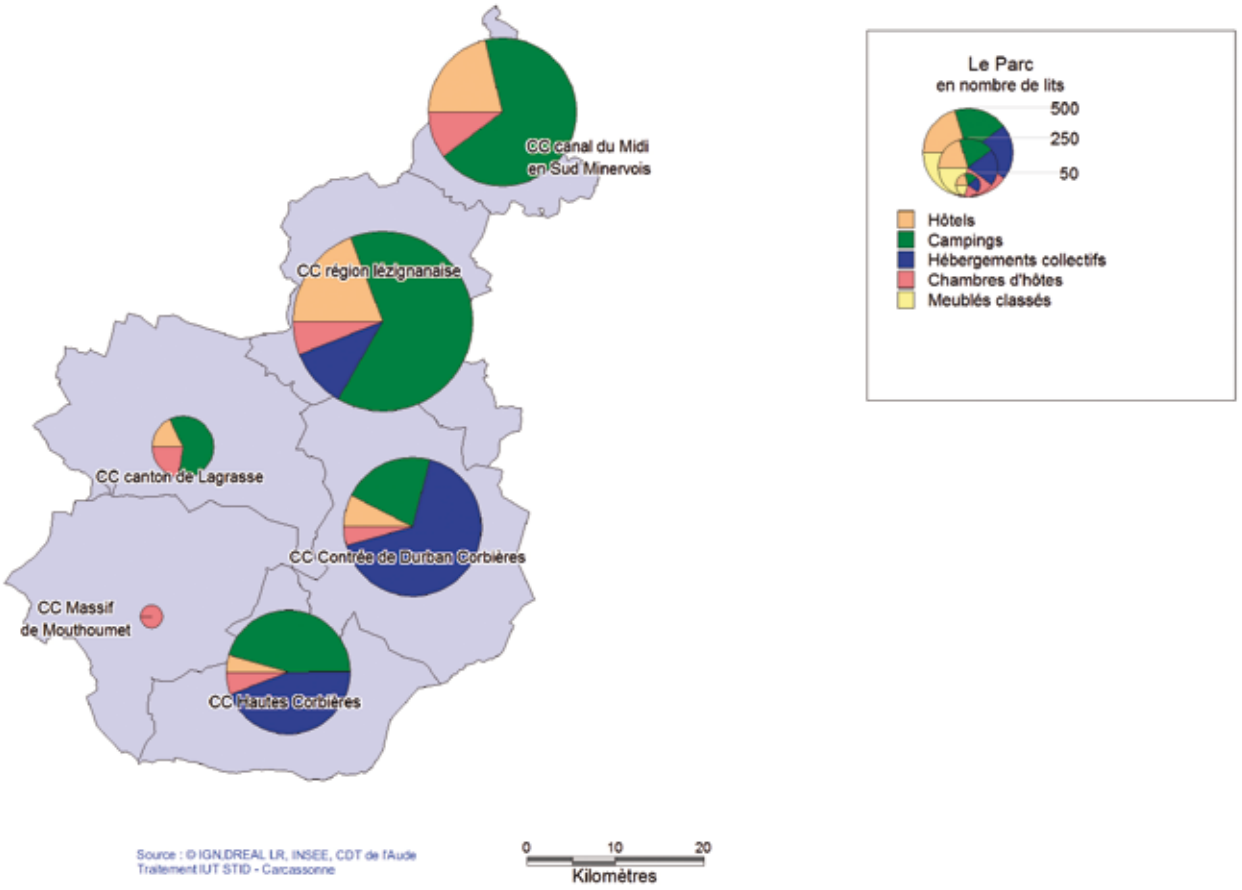

En 2010 **le territoire Corbières Minervois concentre 32 375 lits dont 17% de lits marchands.**
On note une offre importante en camping (37 % des hébergements marchands), hébergements collectifs (30 % des hébergements marchands) et meublés sur ce territoire :

- Essentiellement centralisée sur un axe Homps – Lézignan Corbières – Saint Laurent de la Cabrerisse,
- Autour de Ginestas au Nord et de Tuchan au Sud.

Les capacités d'hébergements selon les EPCI sont concentrées au niveau de :

- La Communauté de Communes de la région lézignanaise, 33 % des lits,
- Le canal du Midi en Sud Minervois, 23% des lits,
- Et la Communauté de Communes de la Contrée de Durban Corbières, 20 % des lits.

En 2010, on observe une ventilation des lits analogue à ce qui avait été constatée en 2002, on note aussi la forte présence des hébergements collectifs dans les capacités totales.
Les données de 2010 permettent d'observer **près de 3 100 nouveaux lits** (quasiment exclusivement marchands).

Hébergement par territoire

Haute Vallée de l'Aude

Les hébergements touristiques selon la commune en 2010

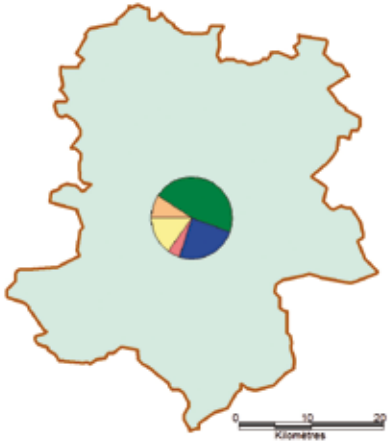

- **Nombre de lits marchands : 6 609 lits**
  - Hôtellerie : 608 lits
  - Hôtellerie en plein air : 3 065 lits
  - Hébergement collectif : 1 599 lits
  - Meublés classés : 1 011 lits
  - Chambres d'hôtes : 326 lits
- **Nombres de lits en Résidences secondaires/ Autres hébergements : 34 456 lits**
- **Capacité totale d'accueil : 41 065 lits**
- **Taux de touristicité : 93%**

Hébergement par territoire

Haute Vallée de l'Aude

Les hébergements touristiques selon les intercommunalités en 2010

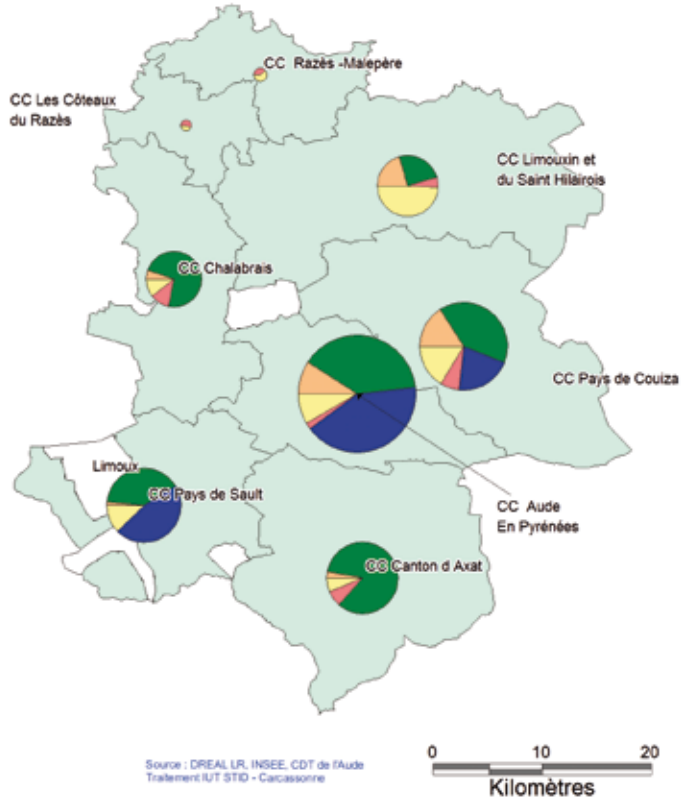

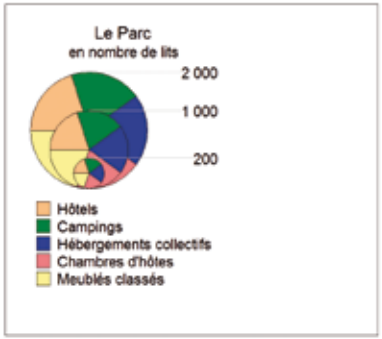

En 2010 **le territoire Haute vallée de l'Aude concentre 41 065 lits dont 16% de lits marchands.**
On note une offre en camping très importante sur ce territoire, autour du bassin de Quillan et de l'axe Quillan - Axat, plus généralement sur l'axe de la Haute vallée, en Pays de Sault et autour de Rennes les bains.
Le territoire dispose aussi d'une importante capacité en hébergements collectifs et secondairement en meublés.

Quatre EPCI des territoires sud concentrent 80% des lits :
- la CC Aude en Pyrénées, 32 % des lits,
- la CC du Pays de Couiza, 20 % des lits,
- la CC du Pays de Sault, 15 % des lits,
- la CC du canton d'Axat, 13% des lits.

En 2010, on observe une ventilation des lits analogue à ce qui avait été constatée en 2002, avec une intensification des capacités d'accueil dans les lieux les plus attractifs.
Les données de 2010 permettent d'observer **près de 24 000 nouveaux lits** (13 % sont des lits marchands).

Hébergement par territoire

Carcassonnais

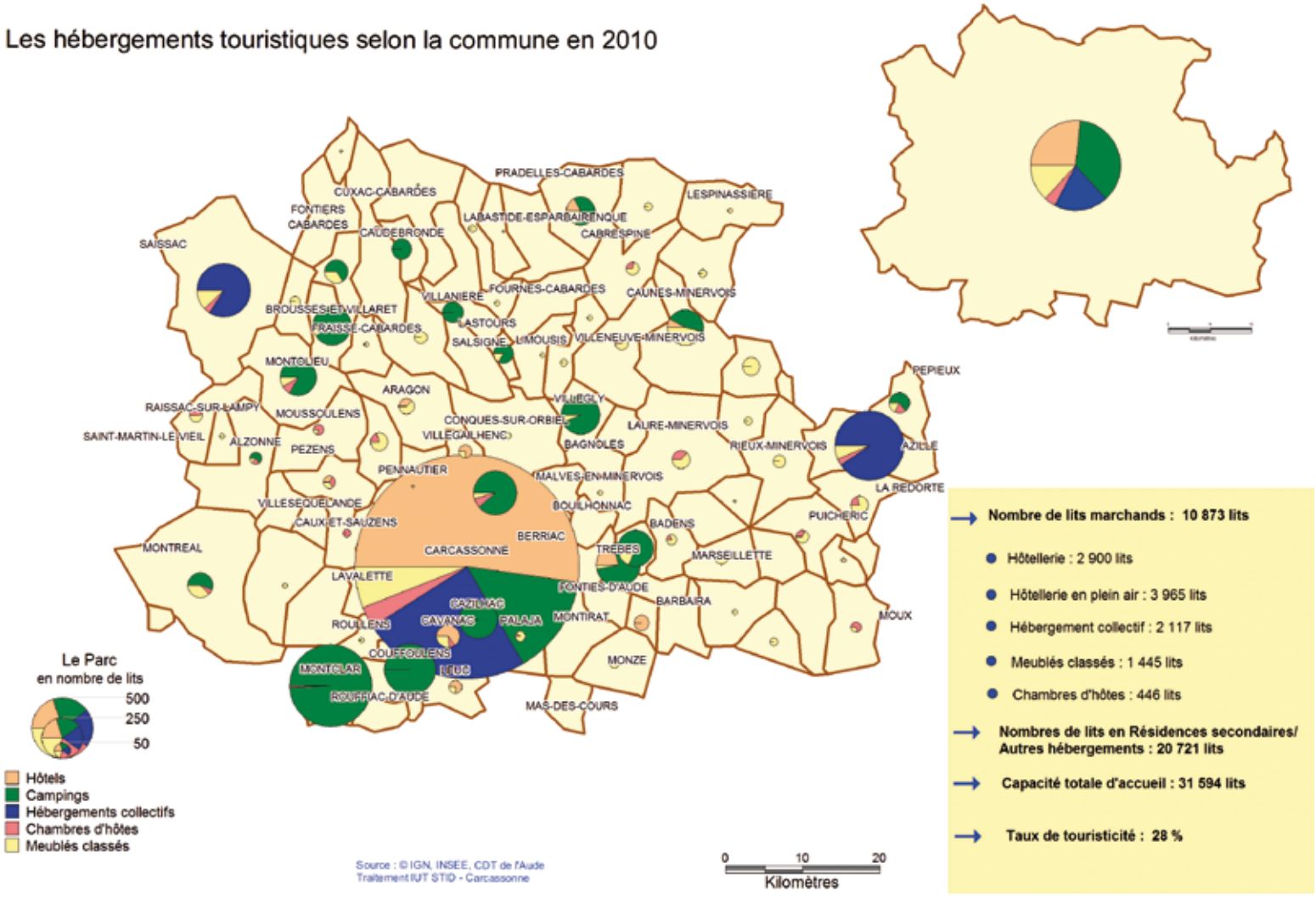

Hébergement par territoire

Carcassonnais

Les hébergements touristiques selon les intercommunalités en 2010

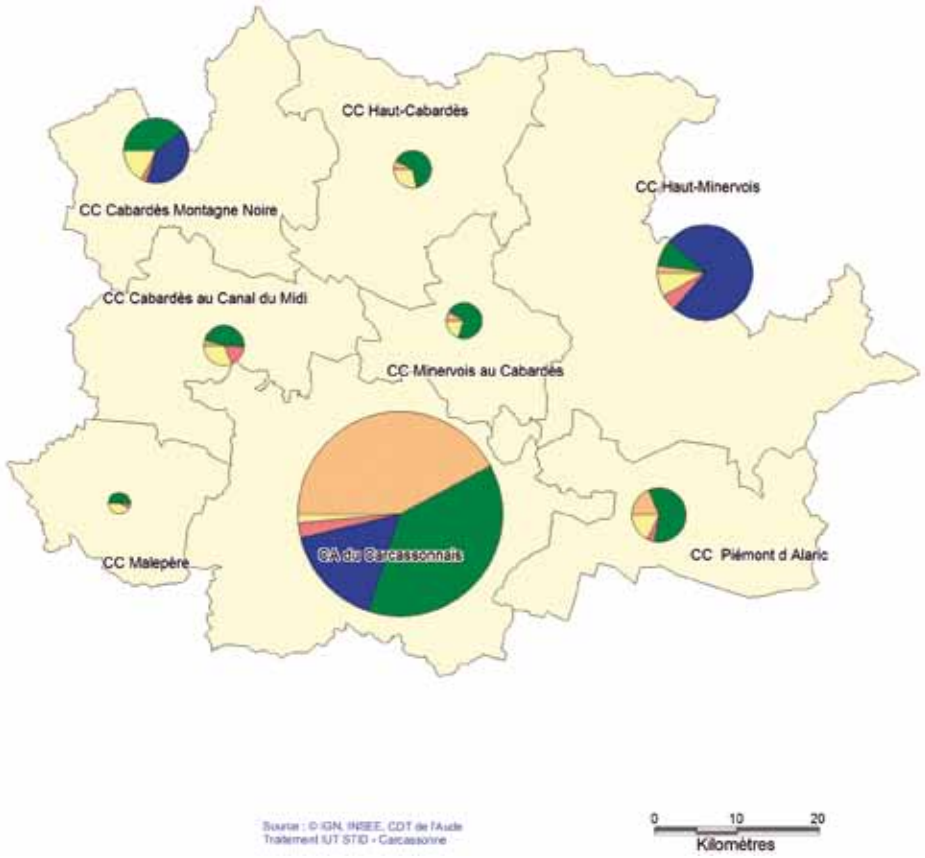

En 2010 **le territoire Carcassonnais concentre 31 594 lits dont 34% de lits marchands.**
Ce territoire a une offre structurée en capacité hôtelière (27 % des lits marchands), hôtelière de plein air (36 % des lits marchands) et en meublés (13 % des lits marchands).
L'offre est concentrée à Carcassonne, sur le secteur de la Montagne Noire et du Minervois.

Deux EPCI concentrent 75 % des lits : la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais (60 % des lits) et la CC Haut-Minervois (15 % des lits).

En 2010, on observe une ventilation des lits analogue à ce qui avait été constatée en 2002, excepté en Minervois sur la zone d'Azille (sous l'effet de la prise en compte de nouvelles catégories d'hébergements en 2010).
Les données de 2010 permettent d'observer **près de 8 300 nouveaux lits** (53 % sont des lits marchands).

Hébergement par territoire

Narbonnais

Les hébergements touristiques selon la commune en 2010

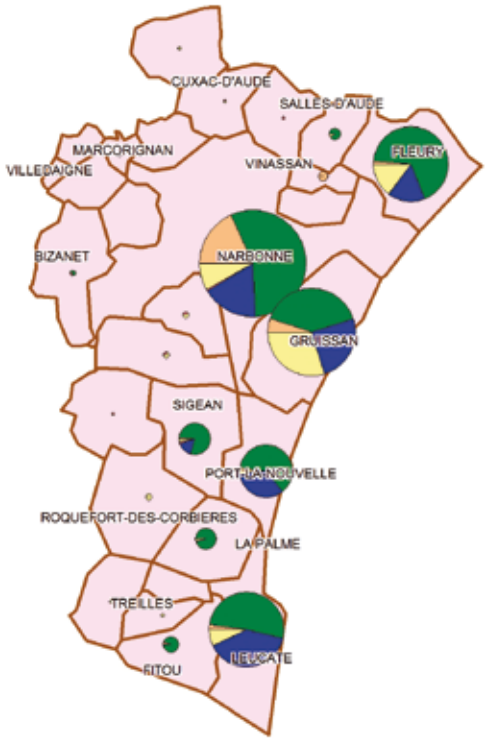

Le Parc
en nombre de lits
5 000
2 500
500

- Hôtels
- Campings
- Hébergements collectifs
- Chambres d'hôtes
- Meublés classés

Source : © IGN, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

0 10 20
Kilomètres

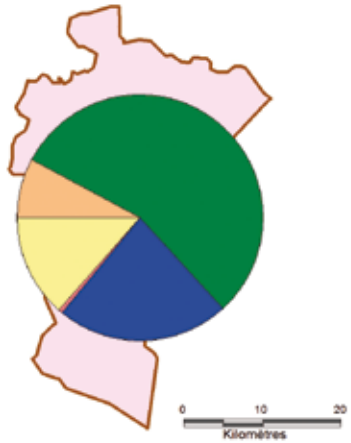

- **Nombre de lits marchands : 38 218 lits**
  - Hôtellerie : 2 988 lits
  - Hôtellerie en plein air : 21 179 lits
  - Hébergement collectif : 8 669 lits
  - Meublés classés : 5 168 lits
  - Chambres d'hôtes : 214 lits
- **Nombres de lits en Résidences secondaires/ Autres hébergements : 220 312 lits**
- **Capacité totale d'accueil : 258 530 lits**
- **Taux de touristicité : 242 %**

Hébergement par territoire

Narbonnais

Les hébergements touristiques selon les intercommunalités en 2010

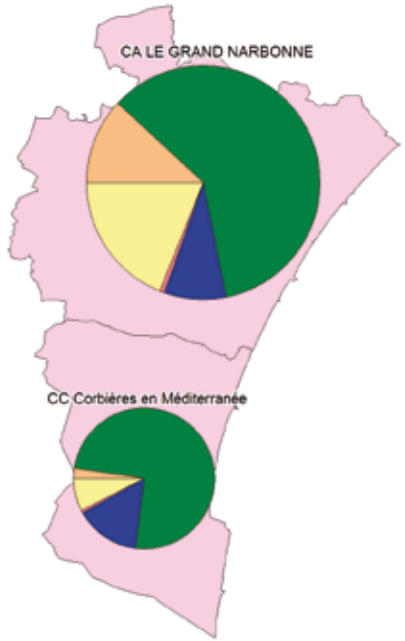

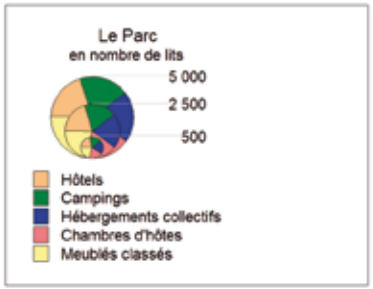

Source : © IGN, DREAL LR, INSEE, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

0 10 20
Kilomètres

En 2010 **le territoire Narbonnais concentre 258 230 lits dont 15 % de lits marchands.**
L'offre est structurée en quatre catégories : hôtellerie de plein air (55% des lits marchands), hébergements collectifs (23% des lits marchands), meublés classés (14% des lits marchands) et hôtellerie (8 % des capacités marchandes localisées principalement à Narbonne).
L'offre est concentrée sur la côte et la ville de Narbonne.

Deux EPCI structurent le territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne mobilise 71% des lits.

En 2010, la localisation des capacités d'accueil est inchangée par rapport à 2002, par contre on note l'émergence des capacités en meublés classés dans l'ensemble des stations et aussi des hébergements collectifs, notamment sous l'effet des résidences de tourisme (Leucate…).
Les données de 2010 permettent d'observer **près de 8 300 nouveaux lits** (53 % sont des lits marchands).

Hébergement par territoire

Évolution par Pays

Entre 2004 et 2010, l'Aude a gagné **18 139 lits marchands.**
Cette évolution est du à l'attractivité des territoires mais aussi à un champ d'étude plus affiné en ce qui concerne les hébergements collectifs (prise en compte d'un parc plus large en matière d'hébergement collectif en 2010 que pour les années précédentes.)

Hors hébergements collectifs, l'évolution est de **+ 9 718 lits,** soit un peu moins de la moitié des lits observés. **Nous retenons cette évolution afin de comparer ces données à champ constant d'étude entre les différentes années.**
Entre 2004 et 2010, aucun territoire n'a perdu de capacité d'accueil marchande mais **les gains ont été très inégaux selon les territoires.**

Territoires	Solde 2004 - 2010	Répartition relative des soldes (%)
Carcassonnais	2 681	20%
Corbières-Minervois	1 470	16%
Lauragais	566	4%
Narbonnais	2 678	44%
Haute Vallée de l'Aude	2 323	15%
TOTAL	9 718	100%

Les gains en lits ont été surtout marqués en pays Narbonnais, Carcassonnais, Haute vallée de l'Aude, secondairement Corbières-Minervois et beaucoup plus marginalement en Lauragais.
La structure du parc d'hébergement par territoires en 2010 (hors hébergements collectifs)

Territoires	Hôtels	Hôtellerie de plein air	Meublés	Chambre d'hôtes
Carcassonnais	29%	38%	28%	4%
Corbières-Minervois	8%	40%	46%	7%
Lauragais	16%	46%	34%	5%
Narbonnais	10%	68%	21%	1%
Haute Vallée de l'Aude	10%	50%	35%	5%
Aude	14%	57%	26%	3%

En type d'hébergement par territoires, les évolutions 2004 – 2010 du nombre de lits montrent les éléments suivants (hors hébergements collectifs) :

Territoires	Hôtels	Hôtellerie de plein air	Meublés	Chambre d'hôtes
Carcassonnais	18%	17%	58%	6%
Corbières-Minervois	-1%	18%	79%	4%
Lauragais	6%	11%	78%	6%
Narbonnais	27%	49%	23%	1%
Haute Vallée de l'Aude	0%	55%	38%	7%

… qui exposent une hétérogénéité des situations, qui peut être résumée par une typologie à 4 cas (pour 5 territoires) :

- Un territoire a augmenté ses capacités en lits hôteliers de plein air, lits hôteliers et lits meublés : Narbonnais,
- Un territoire a essentiellement augmenté ses capacités en lits meublés et lits hôteliers : Carcassonnais,
- Un territoire a augmenté les hébergements hôteliers de plein air et les meublés : Haute vallée de l'Aude,
- Deux territoires ont consolidé les lits meublés et les lits hôteliers de plein air : Corbières Minervois et Lauragais.

Cette hétérogénéité de cas est aussi une richesse qui caractérise :

- Une spécificité de la structure des capacités d'hébergement par territoire composant l'offre du département de l'Aude,
- Une typicité des choix qui ont été faits au sein de chacun des territoires pour les équiper durant la dernière période 2004 - 2010.

Evolution des hébergements touristiques par territoires entre 2004 et 2010

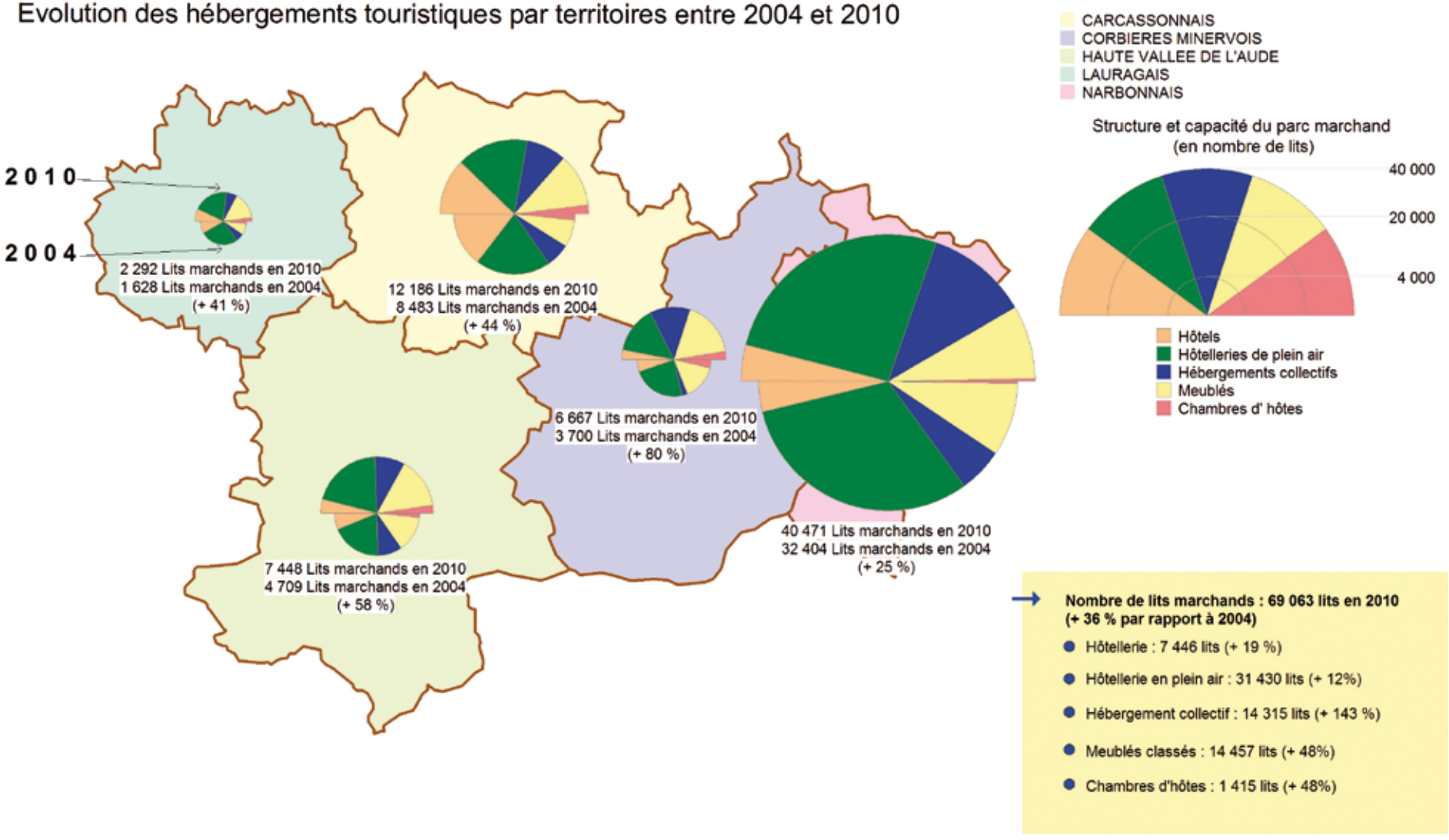

Les nuitées touristiques

Volume global des nuitées

Un des principaux indicateurs de l'apport économique dans le domaine du tourisme est **l'observation et la quantification des nuitées.**
Les nuitées représentent le nombre total de nuits passées par les clients sur le territoire départemental au cours d'une période donnée.

Depuis le début des années 90, le CDT de l'Aude s'est doté d'un **instrument de mesure des nuitées** à partir de la méthode élaborée par le Cabinet d'études François Marchand. Cette méthode de comptage est aujourd'hui en vigueur dans la plupart des régions touristiques françaises et permet des comparaisons entre régions ou départements.
Pour effecteur la mesure des nuitées, sont pris en compte les flux routiers (routes et autoroutes), ferroviaires et aériens.
Le dispositif comptabilise le nombre de personnes (et donc de nuitées) excédentaires au jour le jour sur le territoire départemental. Le grand avantage de cette approche consiste dans le fait que les calculs intègrent :

- Tous les types d'hébergements (marchands et non marchands),
- Tous les motifs de séjour (personnel, agrément, affaires…),
- Tous les modes de transport (voiture, train, avion).

En 2010, le département de l'Aude a accueilli 17 108 900 nuitées contre 15 300 000 nuitées en 1993, 16 974 000 en 2002 et 17 042 700 en 2009.

En 2010, les nuitées réalisées dans l'Aude représentent **16,8 % des nuitées régionales.**

Le département connaît une légère hausse par rapport à 2009. L'optimum de 17 millions de nuitées qui avait été atteint en 2006 est à nouveau retrouvé en 2009 et 2010, certes après avoir enregistré quelques contre coups de la crise économique.

Globalement depuis 2005 le volume de nuitées est stable à légèrement croissant.
L'Aude semble se stabiliser à ce cap symbolique de 17 millions de nuitées alors que dans le même temps, la région Languedoc Roussillon enregistre en 2010 une légère érosion de –1% pour 101 720 000 de nuitées totales.

L'évolution de la **structure saisonnière des nuitées** entre 1993 et 2010 montre :

- Un recul relatif de l'été (- 1,2 %),
- Un recul moins marqué de l'hiver (- 1%),
- Au profit des « ailes de saisons » : essentiellement du printemps (+ 1,8 %) et secondairement de l'automne (+ 0,4 %).

Ces éléments couplés aux modifications comportementales des clientèles (fractionnement des séjours, réservation de dernière minute, hyper mobilité…) sont le signal d'une **évolution de la fréquentation touristique vers davantage d'étalement saisonnier ;** les habitudes de travail des professionnels ainsi que les modèles économiques que ces habitudes sous tendent doivent en tenir compte.

17 108 900 nuitées comptabilisées dans l'Aude en 2010

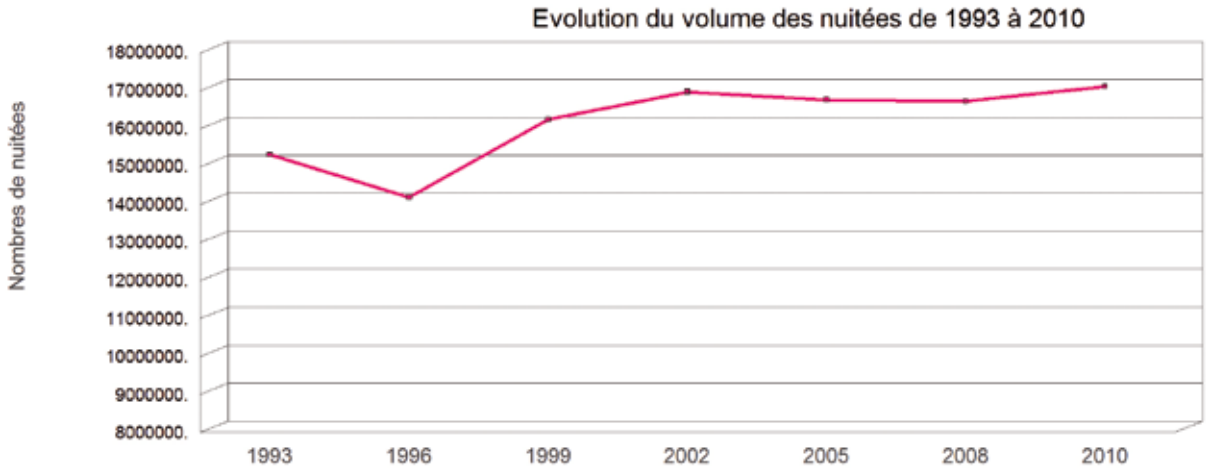

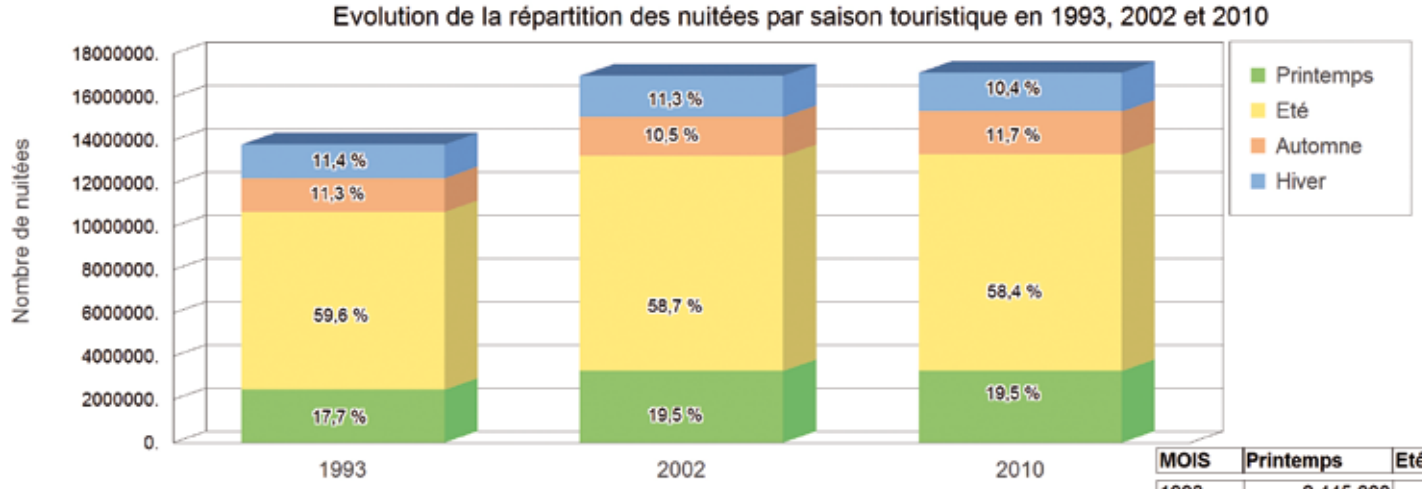

MOIS	Printemps	Eté	Automne	Hiver
1993	2 445 000	8 230 000	1 555 000	1 570 000
2002	3 313 000	9 957 000	1 785 000	1 919 000
2010	3 329 191	9 999 832	1 995 067	1 784 796

Source : CDT de l'Aude, BET Fr Marchand
Traitement IUT STID - Carcassonne

Fréquentation des hébergements marchands

Fréquentation des hébergements touristiques

En 2010, la fréquentation des hébergements touristiques marchands (hors chambres d'hôtes) représente **3 800 000 nuitées soit 22 % des nuitées totales dans l'Aude** ou 4 % des nuitées réalisées en Languedoc Roussillon.
En répartition saisonnière, ces nuitées 2010 sont ventilées comme suit :

- Hiver : 4,6%,
- Printemps : 14,4 %,
- Eté : 65,6 %,
- Automne : 22,7 %.

Répartition mensuelle des nuitées 2010, par type d'hébergement

Mois	Hôtels	Campings	Meublés	Collectifs	Total
Janvier	3,3%		1,0%	0,8%	1,3%
Février	3,7%		2,2%	0,9%	1,5%
Mars	5,0%		2,3%	1,7%	2,1%
Avril	7,9%		8,1%	7,6%	5,1%
Mai	9,8%	5,9%	5,3%	6,9%	7,3%
Juin	9,8%	7,9%	6,0%	10,9%	9,1%
Juillet	15,1%	33,6%	27,4%	26,6%	25,8%
Août	18,3%	44,0%	32,0%	26,3%	30,7%
Septembre	10,3%	8,6%	7,0%	13,0%	10,2%
Octobre	7,7%		4,2%	3,1%	3,4%
Novembre	4,7%		1,6%	0,8%	1,7%
Décembre	4,3%		3,0%	1,6%	1,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Ces évolutions mensuelles montrent **la propension de la clientèle à mobiliser tel type d'hébergement plutôt que tel autre selon les moments de l'année.** Lorsque ces informations sont elles mêmes croisées avec des données qualitatives, il devient possible de déterminer le nombre de nuitées réalisées par type d'hébergement, par tel ou tel type de clientèle, ainsi que d'analyser le montant des dépenses réalisées.

Le suivi de l'activité touristique, compte tenu de son poids dans l'économie départementale, **s'impose comme une absolue nécessité.**

Les informations économiques et sociales issues des travaux d'observation constituent un des indicateurs important de la santé économique départementale et régionale.

Ce chapitre est l'occasion de montrer les différents indicateurs caractéristiques de l'activité touristique à l'échelle du département et des territoires qui le composent.

Ensemble des hébergements (hors chambres d'hôtes)

3 800 000 nuitées comptabilisées auprès des hébergements touristiques référencés en 2010

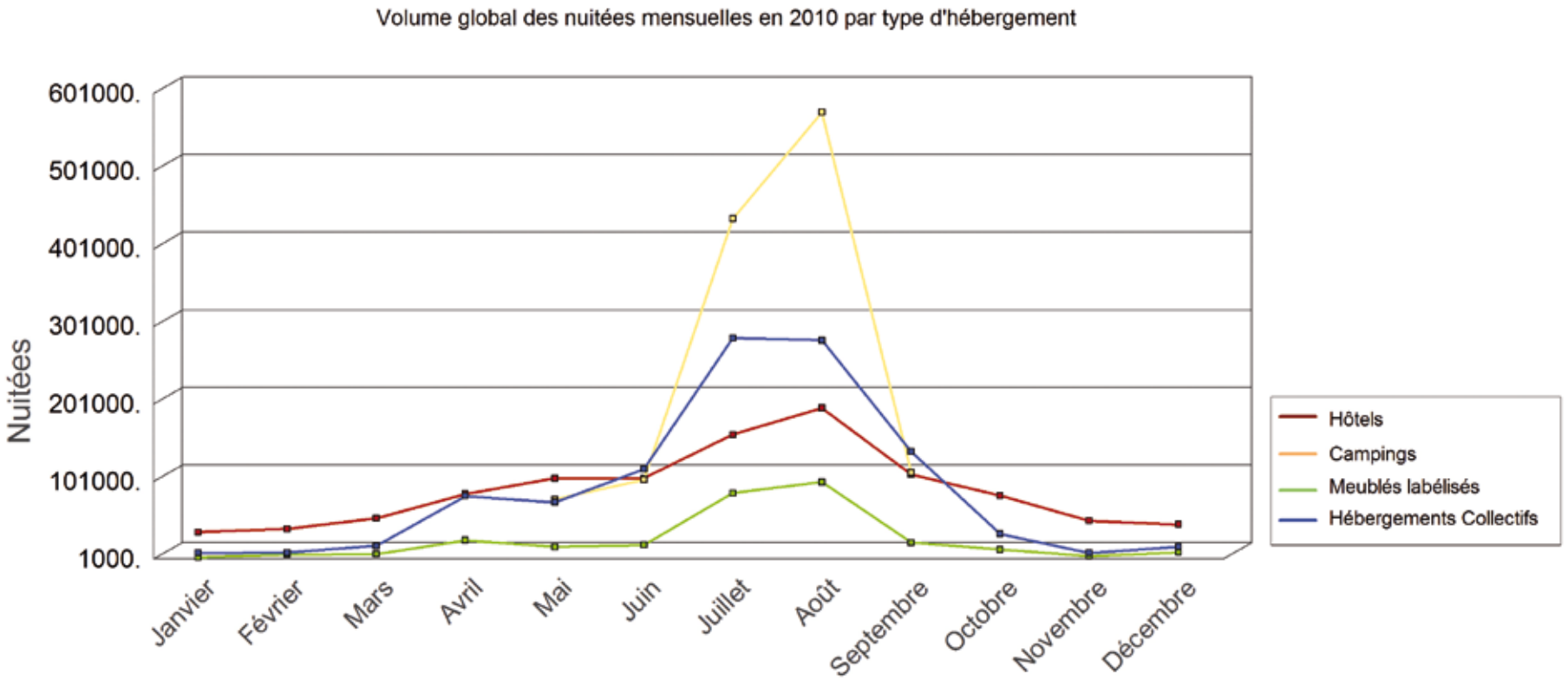

Source : INSEE LR , CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Fréquentation des hébergements marchands par type d'hébergement

Hôtels et campings - Évolution des nuitées

Hôtellerie

En 2010 le département a recensé **1 068 700 nuitées hôtelières, ce qui correspond à 144 nuitées générées par lit hôtelier.**

Hormis l'épisode 2005 (pratiquement 1 250 000 nuitées réalisées cette année là), l'évolution des nuitées hôtelières est croissante depuis 1993 au rythme annuel moyen de 3,6 % par an.

Entre 2002 et 2010, le nombre de nuitées s'est accru de 16 % tandis que le nombre de lits augmentait de 19 %, ceci traduit probablement une certaine érosion de l'offre commerciale dans un contexte de progressive remise aux normes des établissements.

L'analyse des courbes de fréquentation mensuelle des années 1993, 2002 et 2010 montre une **similarité dans les profils.**
Tout au plus on constate :

- Un certain « gonflement » des ailes de saison (Mars – Mai) et plus faiblement de Septembre à Novembre, pour l'année la plus récente (2010),
- Un écart dans le temps plus accentué entre les pics de fréquentation et les périodes de basse fréquentation, beaucoup plus marqué en 2010 que pour les deux années 1993 et 2002 : en 2002 la saison de Mai à Septembre représentait 60 % des nuitées, ce ratio est 63 % en 2010.

Hôtellerie de plein air

En 2010 le département a recensé **1 309 900 nuitées hôtelières de plein air, ce qui correspond à 42 nuitées générées par lit hôtelier de plein air.**

Après des débuts chaotiques au début des années 90, la fréquentation des campings ne cesse de croître avec un rythme annuel moyen de 1,7 % entre 1996 et 2010.

Entre 2002 et 2010, le nombre de nuitées s'est accru de 17 % tandis que le nombre de lits augmentait de 10 %, ceci traduit une optimisation des taux de remplissage des structures sous l'effet de leurs mises aux normes et d'une meilleure efficacité commerciale.

Les courbes de fréquentation mensuelle des années 1993, 2002 et 2010 expriment une **très grande similarité dans les profils.**

On observera cependant que **la courbe 2010 semble lisser davantage les variations saisonnières que les courbes plus anciennes, l'évolution du parc de l'hôtellerie de plein air vers une offre accrue d'emplacements locatifs, permet à la fois un meilleur taux d'occupation, et un élargissement de la saison.**

En 2010, Juillet et Août représentent 78 % des nuitées contre 83 % en 2002.

Evolution des nuitées par type d'hébergement

Hôtellerie

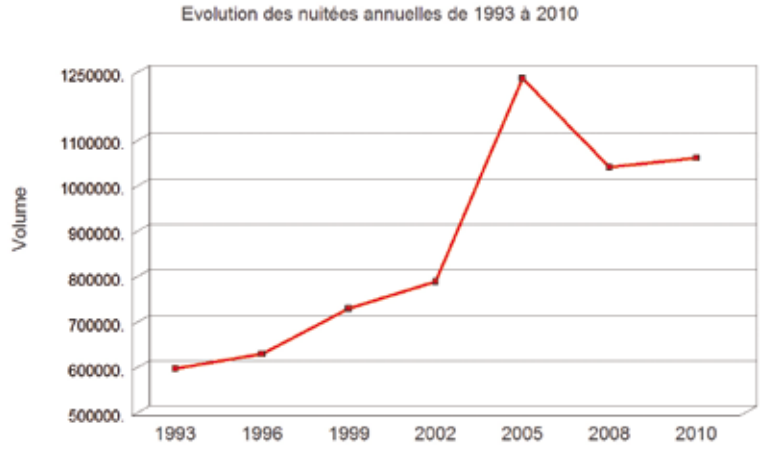

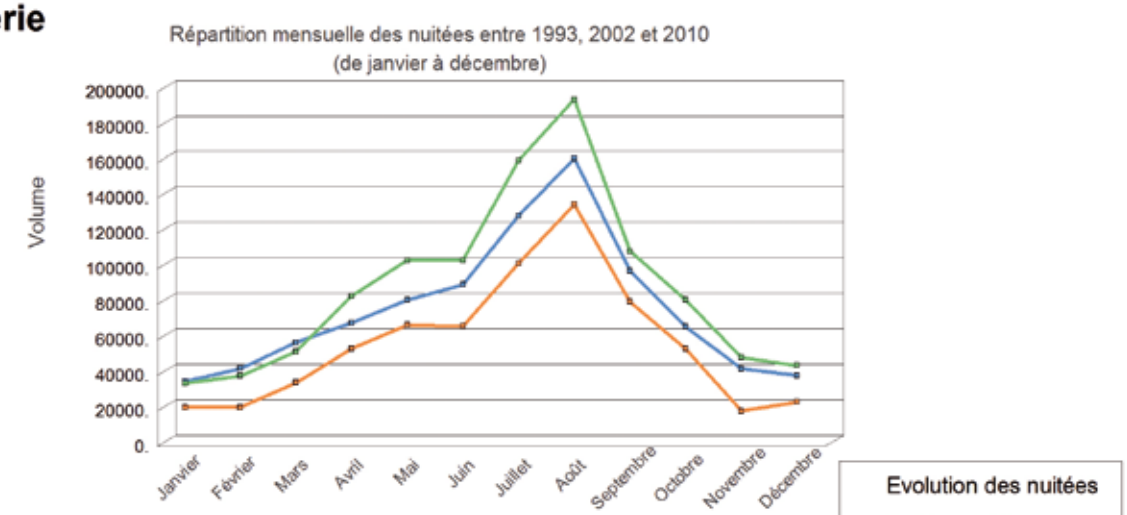

Hôtellerie de plein air

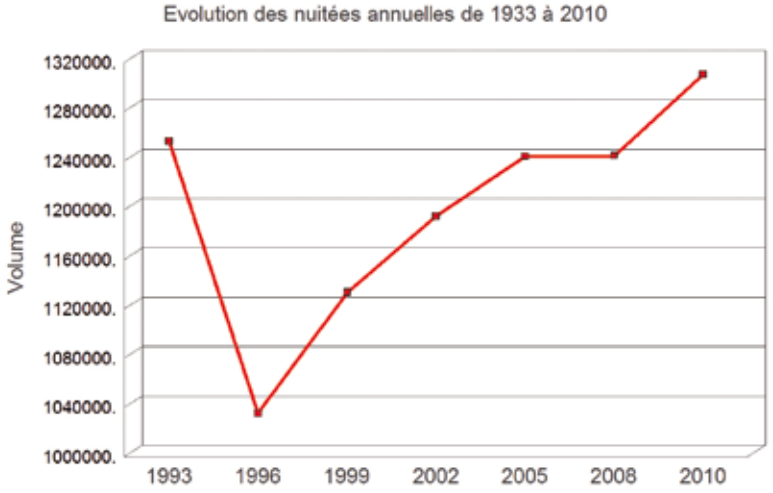

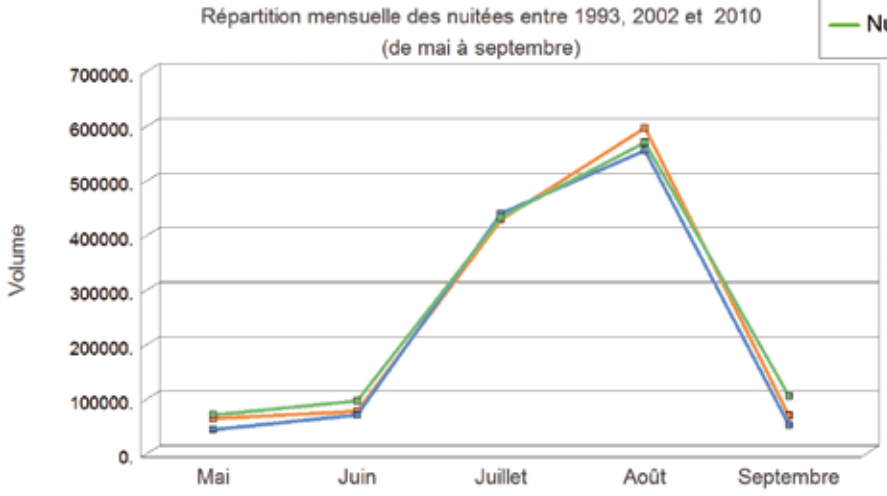

Source : INSEE LR, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Fréquentation des hébergements marchands par type d'hébergement

Meublés et hébergements collectifs - Évolution des nuitées

Meublés

En 2010 le département a recensé **313 559 nuitées, dont 290 000 nuitées en meublés labélisés, ce qui correspond à 20 nuitées générées par lit.**

Globalement la fréquentation chute depuis 2002, malgré un ressaut en 2005, avec une baisse de – 0,8% en moyenne annuelle entre 2002 et 2010.

Cette évolution est à rapprocher de l'évolution des meublés classés, très dynamique, par rapport aux meublés labélisés en stagnation voir en baisse sur certains zonages. Par ailleurs, **le développement d'internet** et des sites de commercialisation en ligne, a permis à bon nombre de propriétaires de meublés d'assurer directement leur commercialisation, sans l'intermédiaire d'un label qualité.

Les courbes de fréquentation mensuelle des nuitées 2002, 2007 à 2010 expriment une **très grande similarité dans les profils.**

Hébergements collectifs

En 2010 le département a recensé **1 075 334 nuitées en hébergements collectifs, ce qui correspond à 75 nuitées générées par lit.**

Le volume de nuitées est en forte hausse depuis 2007 : + 15,4 % par an en moyenne annuelle entre 2007 et 2010, notamment sous l'effet du poids des résidences de tourisme.

Les courbes de fréquentation mensuelle des nuitées 2002, 2007 à 2010 expriment :

- Une similarité dans les profils, avec un certain tassement du profil de courbe depuis 2008,
- Une baisse récente du pic de fréquentation d'été,
- Une perte progressive d'attractivité du printemps depuis 2008,

…mais un allongement de la saisonnalité depuis 2010.

Evolution des nuitées par type d'hébergement

Meublés labélisés

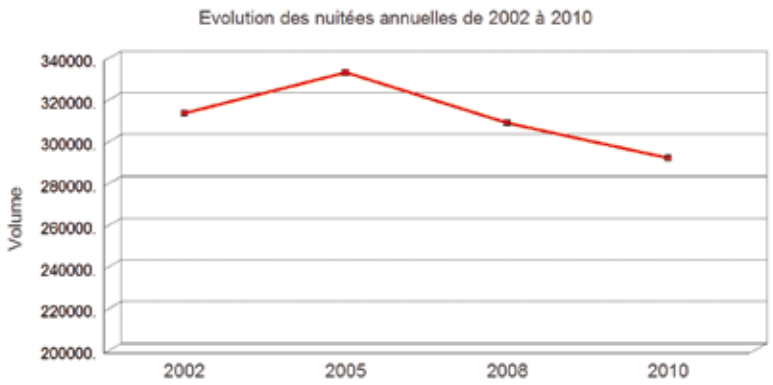

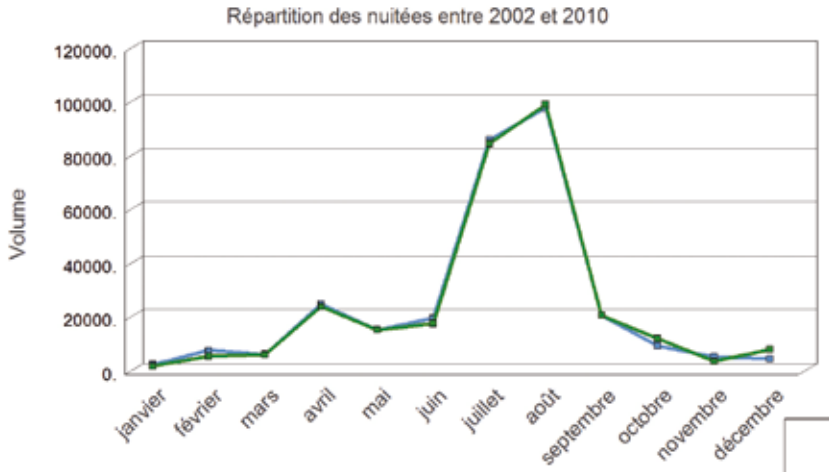

Hébergements collectifs

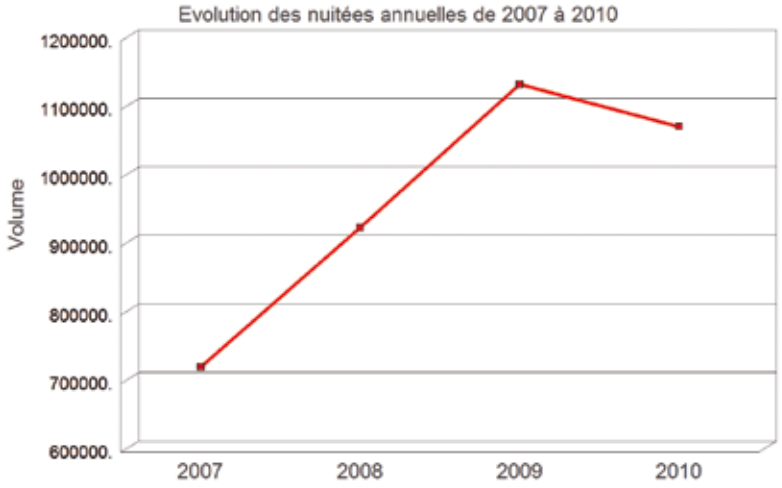

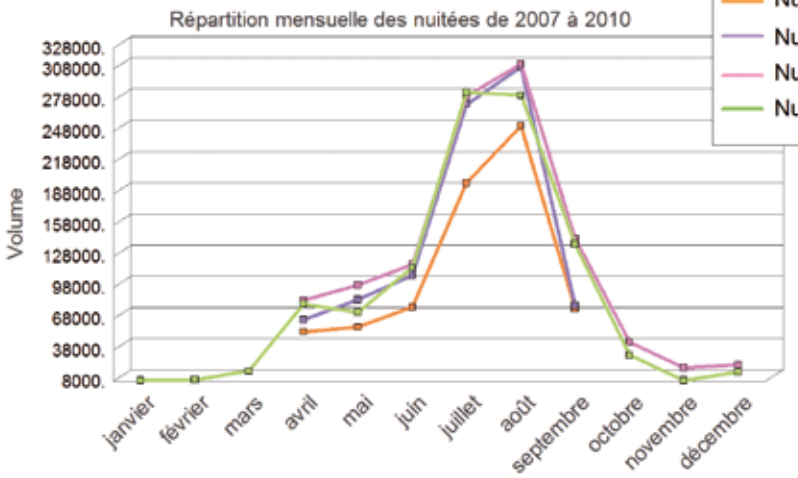

Source : INSEE LR, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Clientèles étrangères

Enquête hôtelière (hôtellerie et hôtellerie de plein air)

La fréquentation touristique des étrangers en France a un moment pâti du contexte international en 2010 (crise, prix des carburants, tempête Xintia, Coupe du monde de football…).
En France en 2010, les touristes étrangers ont dépensé 35,4 milliards d'euros (-7,9 % par rapport à 2009) tandis que les touristes français dépensaient à l'étranger 27,6 milliards d'euros (-1,9 % par rapport à 2009).

Hôtellerie

En 2010, **la clientèle étrangère a généré dans l'Aude 317 500 nuitées hôtelières soit plus de 111 000 nuitées** supplémentaires par rapport à 2002.
Par ailleurs, dans l'Aude en 2010 la fréquentation est marquée par le retour progressif des clientèles étrangères, le taux de clientèle étrangère passe de 28 % en 2009 à 29,7% en 2010 (il représentait 22,3 % en 2002).

Les principales nationalités observées en 2010 sont :
- L'Espagne (24 % des nuitées), en forte hausse par rapport à 2002,
- Le Royaume Uni (20 % des nuitées), forte hausse par rapport à 2002,
- L'Allemagne (9 % des nuitées), en baisse par rapport à 2002,
- L'Italie (9 % des nuitées), en baisse par rapport à 2002,
- La Belgique (8 % des nuitées), en hausse par rapport à 2002.

En 2010 et par rapport à 2009, parmi les clients de l'hôtellerie audoise, la clientèle étrangère :
- **Privilégie le pays Carcassonnais et sa Communauté d'Agglomération,** où le taux d'occupation est presque 10 points supérieur à la moyenne départementale,
- Tandis que les autres territoires sont en recul, sauf le pays Lauragais qui maintient sa position.

Hôtellerie de plein air

En 2010, **la clientèle étrangère a généré dans l'Aude 335 150 nuitées hôtelières de plein air soit 11 400 nuitées** de moins par rapport à 2002.

À compter de 2008, la clientèle étrangère a marqué un net recul parmi les nuitées comptabilisées dans les structures audoises d'hôtellerie de plein air. Depuis cette date, le pourcentage de nuitées réalisées par la clientèle étrangère est stable, toujours situé sous 30 %.

Le taux de clientèle étrangère est passé de 29 % en 2002 à 25,6 % en 2010. En fait le volume de nuitées étrangères est stable dans un contexte de **fréquentation en hausse, grâce aux nuitées de la clientèle française** qui progressent de 6,8% par rapport à 2009.
Ce phénomène est perçu à l'identique depuis la saison 2009. Il est certainement **la conséquence d'un « glissement » de la clientèle française de l'hôtellerie classique vers les structures d'hôtellerie de plein air,** qui proposent des emplacements locatifs à des coûts concurrentiels par rapport à l'hôtellerie traditionnelle (ce secteur progresse de 35 % en 2010 auprès de la clientèle française), dans un contexte économique difficile pour les ménages.

Les principales nationalités observées en 2010 sont :
- Les Pays Bas (36 % des nuitées), en forte baisse par rapport à 2002,
- L'Allemagne (20 % des nuitées), en baisse par rapport à 2002,
- La Belgique/Luxembourg (16 % des nuitées), en hausse par rapport à 2002,
- Le Royaume Uni (13 % des nuitées), en forte baisse par rapport à 2002,
- L'Espagne (6 % des nuitées), en forte hausse par rapport à 2002 ;

Le taux de clientèle étrangère progresse en Pays Carcassonnais et Lauragais, il est en retrait sur les autres territoires.

Comparaison selon les principales nationalités entre les années 1993, 2002 et 2010

Hôtellerie : 29,7 % de nuitées étrangères en 2010

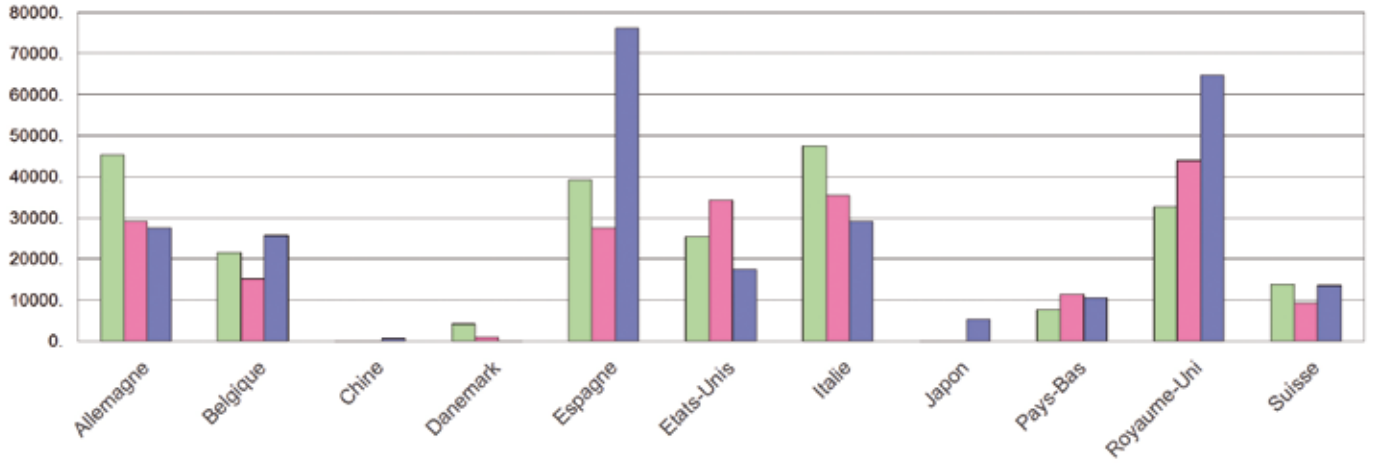

Hôtellerie de plein air : 27,0 % de nuitées étrangères en 2010

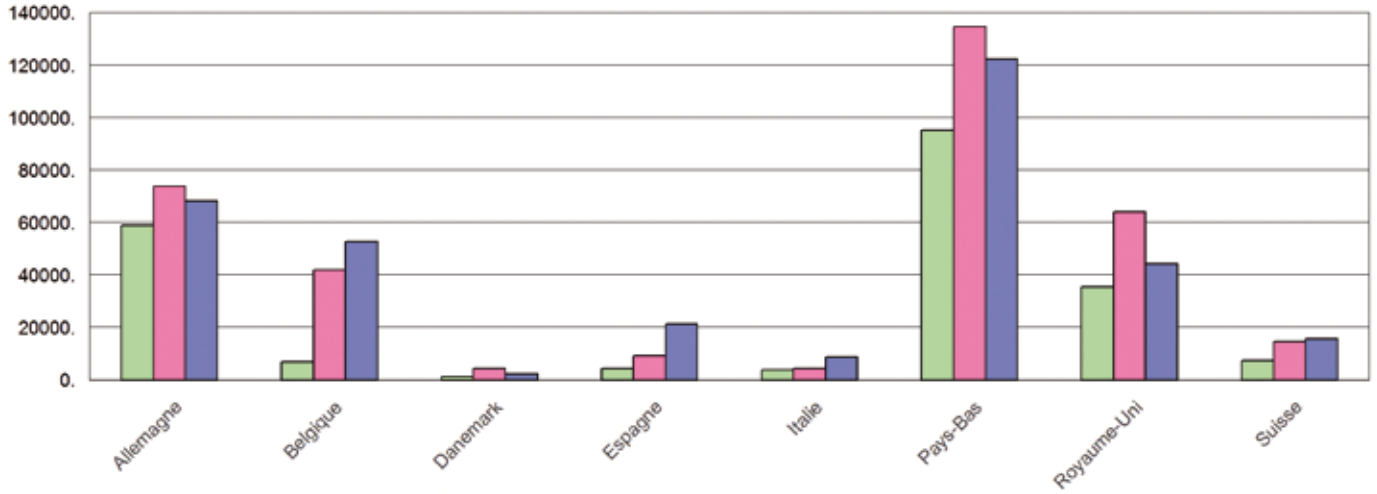

Source : INSEE LR, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

Fréquentation des hébergements marchands / Territoire

Nombre de nuitées par territoire en 2010

En 2010, pour les hébergements marchands (hôtels, hôtellerie de plein air et meublés labélisés) l'Aude a réalisé **2 671 940 nuitées** dont :

- 1 068 700 nuitées hôtelières (14 % des nuitées régionales),
- 1 309 640 nuitées hôtelières de plein air (7 % des nuitées régionales),
- 293 600 nuitées en meublés.

A eux seuls **les territoires du Narbonnais et du Carcassonnais pèsent 80 % de ces nuitées,** respectivement 52% et 28 %.

La structure de ces nuitées 2010 montre la spécialisation du parc d'hébergement touristique de ces territoires.

Structure des nuitées 2010 par territoires :

Territoires	Nuitées en hôtellerie	Nuitées en hôtellerie de plein air	Nuitées en meublé	TOTAL
Carcassonnais	66%	24%	10%	100%
Corbières Minervois	33%	36%	31%	100%
Haute Vallée de l'Aude	46%	36%	17%	100%
Lauragais	28%	66%	6%	100%
Narbonnais	28%	45%	27%	100%

En terme de nuitées réalisées en 2010, **chaque territoire a ses typicités et aucun ne présente de structure analogue :**

- Le territoire Carcassonnais est très orienté vers l'hôtellerie,
- Le territoire Corbières Minervois présente un profil équilibré pour les trois types,
- La Haute vallée est très marquée par l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air,
- Le Lauragais est très orienté vers l'hôtellerie de plein air,
- Le territoire Narbonnais est très marqué par l'hôtellerie de plein air et l'hôtellerie.

Nombre de nuitées en 2010

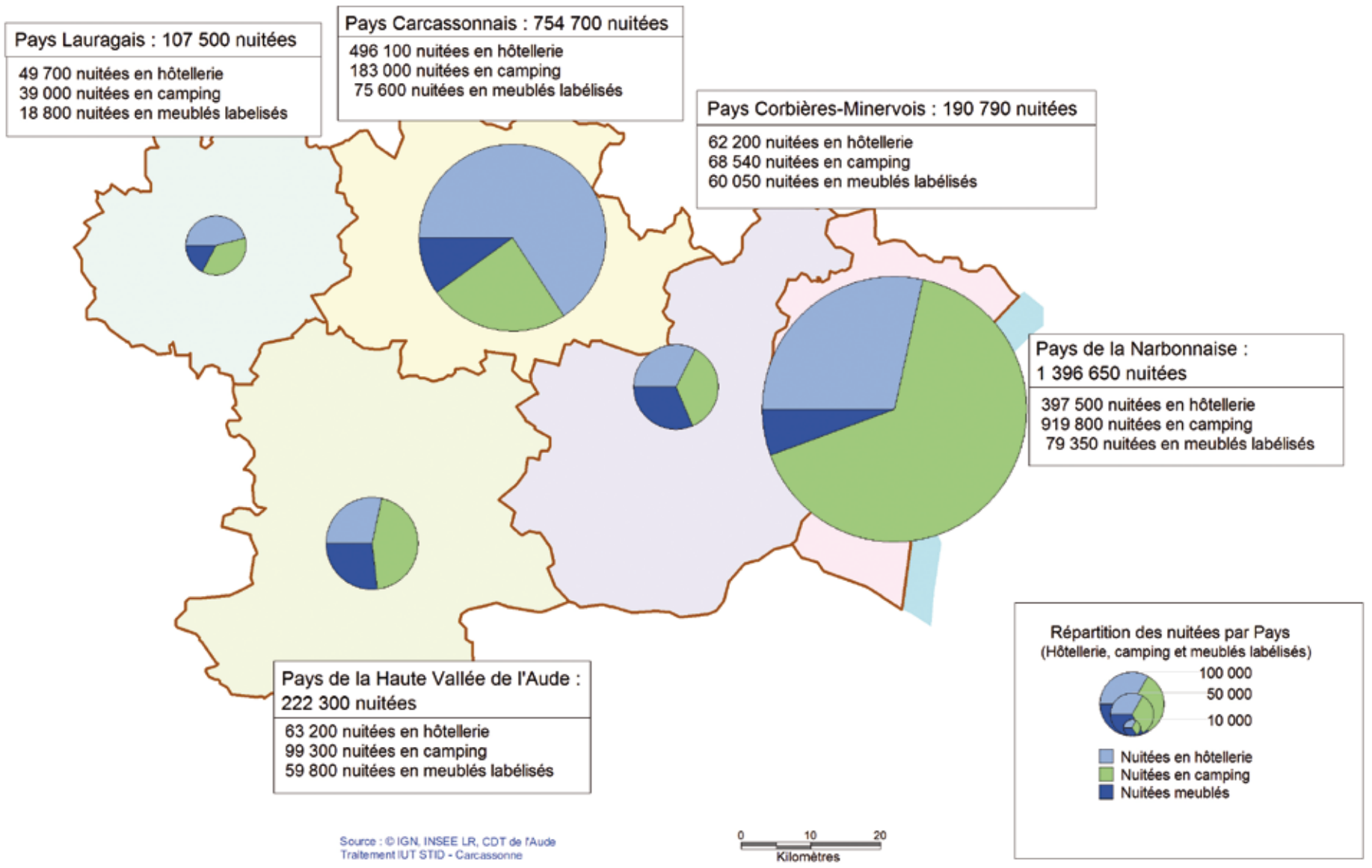

Fréquentation des hébergements marchands / Territoire

Évolution 1993-2010 pour les hôtels et les campings

Entre 1993 et 2010 la croissance des nuitées réalisées dans les hébergements hôteliers et hôteliers de plein air a été de **+ 424 730 nuitées** (pour mémoire, équivalent à 2,5 % des nuitées totales réalisées en 2010) ce qui est très remarquable, **soit environ 25 000 nuitées supplémentaires par an en moyenne dans l'Aude.**

Par application de la répartition des lits et des nuitées par type d'hébergement, c'est comme si :

- Chaque lit hôtelier générait 26 nuitées supplémentaires en 2010,
- Chaque lit hôtelier de plein air générait 7 nuitées supplémentaires en 2010.

Cette évolution n'est pas partagée également par territoires du fait de leur niveau d'équipement et de la capacité d'attraction qui en résulte.

L'évolution des nuitées des hébergements marchands hôteliers (Hôtel et Camping) entre 1993 et 2010 montre :

- Des gains absolus dans tous les territoires sauf en Haute vallée,
- Un renforcement du poids des nuitées très accentué dans le Carcassonnais, et avec comme corollaire un affaiblissement relatif dans les autres territoires (Corbières minervois, Lauragais et même Narbonnais),
- Rapporté aux capacités d'accueil, le gain de nuitées supplémentaires entre 1993 et 2010 est faible en pays Narbonnais.

Poids respectif des nuitées de chaque territoire par année

Territoires	Poids en 1993 (%)	Poids en 2002 (%)	Poids en 2010 (%)
Carcassonnais	19%	27%	29%
Corbières Minervois	4%	6%	5%
Lauragais	3%	2%	4%
Narbonnais	65%	58%	55%
Haute Vallée de l'Aude	9%	7%	7%
AUDE	100%	100%	100%

Comparaison entre les années 1993, 2002 et 2010

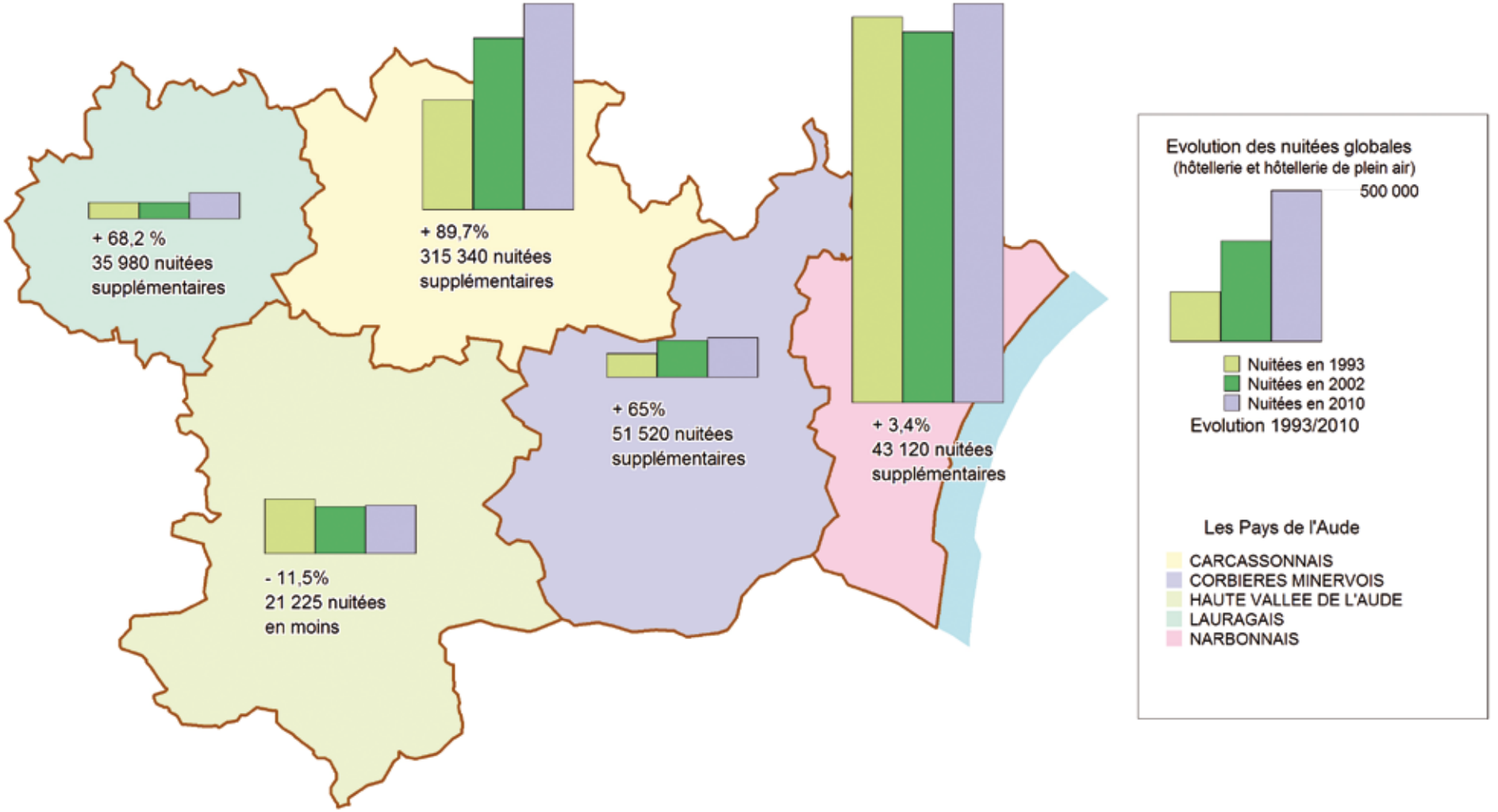

Les activités de pleine nature : la randonnée pédestre

Itinéraires de randonnée et comptages sentiers

Le Conseil Général de l'Aude a mis en place depuis 2009 des éco-compteurs sur :
- Le sentier Cathare,
- Les sentiers de la Haute Vallée de l'Aude,

… dans la perspective d'avoir une connaissance objective et quantitative de la fréquentation des linéaires et de dégager des pistes d'amélioration en matière de gestion des itinéraires et de développement touristique.

Des mesures de flux ont été réalisées entre Novembre 2009 et Octobre 2010.

L'initiative est donc récente et très localisée et ne permet pas encore d'avoir une vision en série permettant de projeter des fréquentations ou de modéliser des flux entre itinéraires de randonnée.
Au total ce sont **près de 23 000 randonneurs** qui ont été quantifiés grâce à ce dispositif qui ne concerne que quelques itinéraires emblématiques et qui ne rend pas compte à lui seul de l'activité de la randonnée dans l'Aude.

La fréquentation a été très concentrée (70 % entre Juin 2009 et octobre 2010), août constituant un pic de fréquentation. La fréquentation a globalement progressé de 3% entre les saisons 2009 et 2010.

Les plus gros flux mesurés :
- Sentier nature du Bugarach, 7 300 passages,
- Sentier nature à Nébias, 10 638 passages,

… sont aussi ceux qui ont enregistré les plus fortes évolutions inter saisonnières (près de 10 % d'augmentation entre Juin 2009 et Octobre 2010).

Les autres points de comptage enregistrent des flux compris entre 300 et 2 000 passages, avec des évolutions plus modérées.

L'animation du sentier Cathare

Dès le début des années 1970 était née l'idée de relier la Méditerranée à Montségur en passant par les châteaux médiévaux, contemporains de la Croisade. À l'époque, il n'était pas question d'itinéraire Cathare mais d'un sentier de randonnée, d'esprit différent, mettant en valeur les contenus symboliques de Montségur, haut lieu du Catharisme, et ceux de la Méditerranée en prise directe avec l'Orient, ainsi que les contrastes naturels entre Corbières maritimes et monts pyrénéens.

Quelques années plus tard, l'animation des acteurs et territoires liés au Sentier Cathare, menée depuis 2009 par le CDT de l'Aude, a permis la réalisation de nombreuses actions ciblées, notamment des éditions de documents, à partir de 2010 :
- Editions de documents pour faciliter l'itinérance des randonneurs : l'édition du **Carnet de voyage du Sentier Cathare** (avec plus de 180 hébergements recensés),
- La **carte de randonnée** au 1/50 000° du Sentier Cathare, éditée par Rando Éditions en partenariat avec le CDT de l'Aude,
- Le nouveau **guide de randonnée du Sentier Cathare** également édité par Rando Éditions.

Les hébergements le long du sentier Cathare

Le CDT de l'Aude a mis en place un réseau des acteurs touristiques au long du sentier Cathare de manière à faciliter l'accueil des randonneurs et augmenter la notoriété du sentier.
Le carnet de voyage du sentier Cathare reprend les hébergeurs concernés, confer : www.lesentiercathare.com/fr/preparer-randonnee/les-hebergements.php.

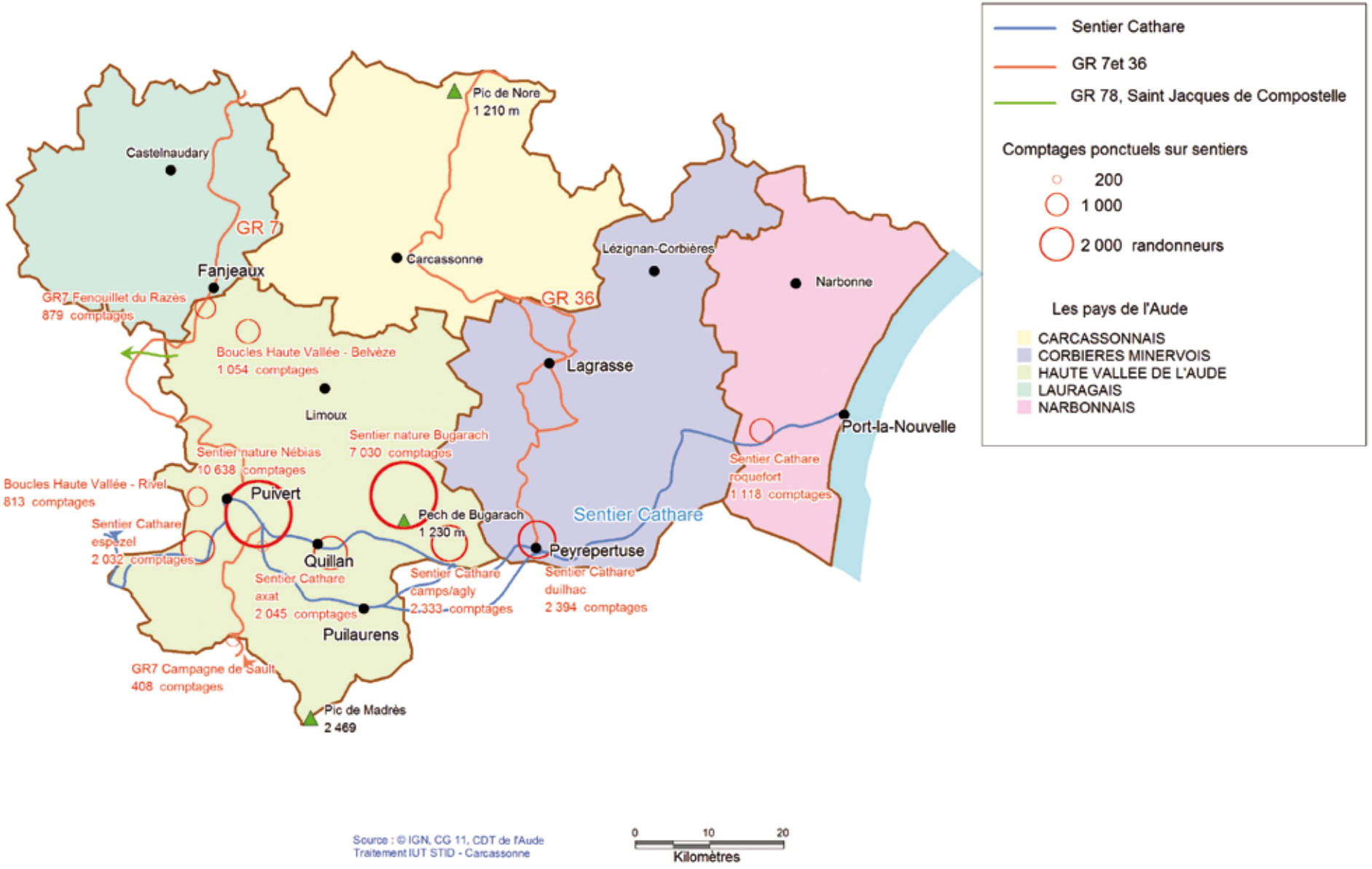
Sentier Cathare
GR 7et 36
GR 78, Saint Jacques de Compostelle
Comptages ponctuels sur sentiers
200
1 000
2 000 randonneurs
Les pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Pic de Nore
1 210 m
Castelnaudary
GR 7
Carcassonne
Lézignan-Corbières
Narbonne
Fanjeaux
GR 36
GR7 Fenouillet du Razès
879 comptages
Boucles Haute Vallée - Belvèze
1 054 comptages
Lagrasse
Limoux
Sentier nature Bugarach
7 030 comptages
Port-la-Nouvelle
Sentier nature Nébias
10 638 comptages
Sentier Cathare
roquefort
1 118 comptages
Boucles Haute Vallée - Rivel
813 comptages
Puivert
Pech de Bugarach
1 230 m
Sentier Cathare
Sentier Cathare
espezel
2 032 comptages
Quillan
Peyrepertuse
Sentier Cathare
axat
2 045 comptages
Sentier Cathare
camps/agly
2 333 comptages
Sentier Cathare
duilhac
2 394 comptages
Puilaurens
GR7 Campagne de Sault
408 comptages
Pic de Madrès
2 469
Source : © IGN, CG 11, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

Le Canal - Tourisme fluvial

Comptage de passages aux écluses en 2010

Le tourisme fluvial est une part significative de l'activité touristique réalisée dans l'Aude.
Globalement les comptages réalisés aux écluses en 2010 montrent :

- Un volume de flux de l'ordre de **50 000 passages cumulés en 2010** dans l'Aude,
- Une **stabilisation des flux observés** entre 2002 et 2010, qui tranche significativement avec la croissance qui avait été enregistrée pour la période précédente (1996 – 2001) où l'augmentation des flux avait été de + 34 %,
- Une variation « en dent de scie » des flux pour les trois années observées, où globalement l'année 2005 marque un recul et 2010 un rattrapage des valeurs observées en 2002.

A l'instar des enquêtes précédentes, **les flux ont tendance à se massifier en aval de Carcassonne,** sous la présence de l'offre (bases de location) et sous l'effet d'attraction liée à la navigation dans des biefs à grands linéaires.
C'est à peu près un flux multiplié par 5 qui est observé entre la limite départementale ouest (écluse de la Méditerranéenne, +/- 2 000 passages) et la limite départementale est (écluse d'Argens-Minervois +/- 10 000 passages).

Cette récente stabilisation des flux peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs :

- Concurrence tarifaire subie par l'offre fluviale autour d'autres segments de vacances et de loisirs,
- Maturation du produit,
- « Effet Unesco » qui s'amoindrit avec le temps,
- Concurrence d'autres réseaux fluviaux français, notamment auprès de la clientèle étrangère, ou baisse de la clientèle étrangère.

Le tourisme fluvial a une forte dimension économique tant auprès de la clientèle française qu'étrangère (notamment Allemagne, Suisse, Grande Bretagne, Italie), qui est d'ailleurs plus consumériste que la clientèle nationale dans l'Aude et le Languedoc Roussillon.

En 2000, l'impact économique global du Canal du Midi dans le département de l'Aude a été évalué à :

- **23 M€ au titre des retombées ses fonctions touristiques,**
- 34 M€ au titre des retombées de ses fonctions hydrauliques,

… par Voies Navigables de France.

En Languedoc Roussillon, la consommation directe des croisiéristes sur le Canal du midi a été évaluée à **7,4 M€ en 2003,** hors location bateaux et hors retombées indirectes et induites, ce qui est cohérent avec les données précédentes et qui tendrait à montrer que 33 % des retombées économiques de croisiéristes sont des retombées directes.

En 2003 , il a été estimé que la dépense moyenne d'un séjour fluvial sur le Canal du midi était de 703 € (la plus forte observée en France) avec une dépense moyenne journalière par personne de 160 € (hors location bateau). **Les dépenses moyennes nationales journalières par escale les plus fortes avaient alors été enregistrées dans l'Aude :** Carcassonne 117 €, Trèbes 120 €.

En 2010, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement estime les retombées économiques annuelles dues à l'activité du Canal à environ **122 millions d'euros** (tous effets socioéconomiques confondus).

Nombre moyen de passages annuels aux écluses sur le Canal du Midi

ouverture du Canal du Midi de mi-mars à début novembre

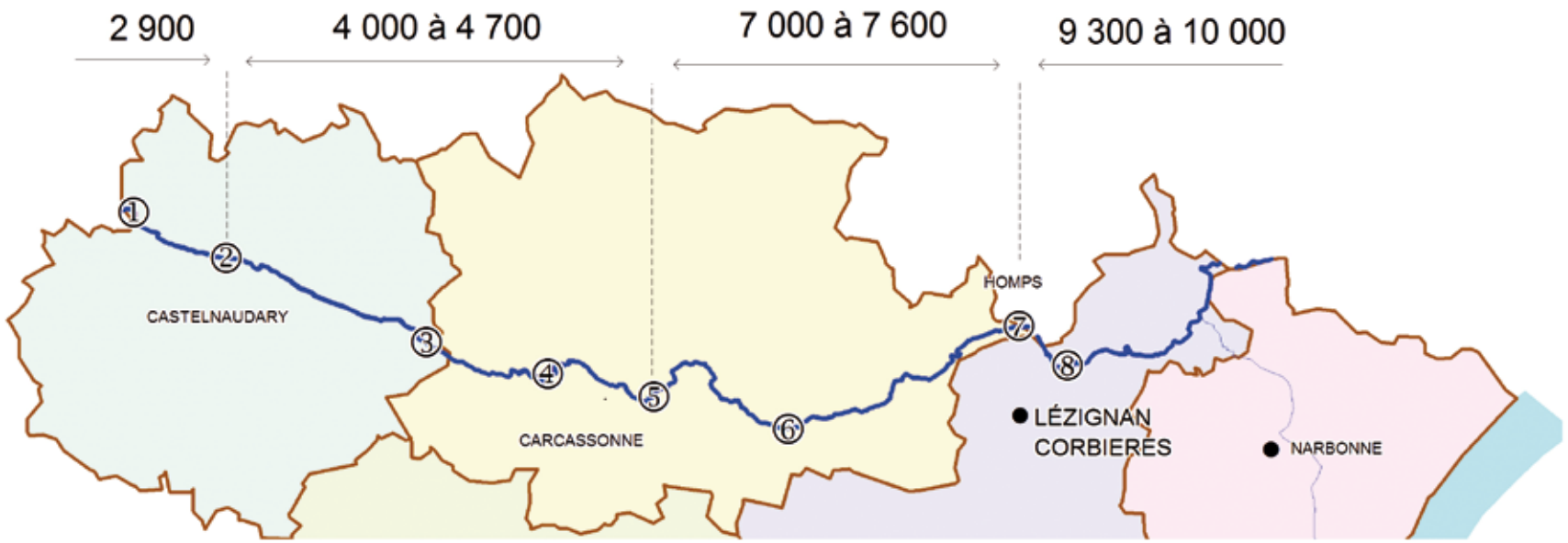

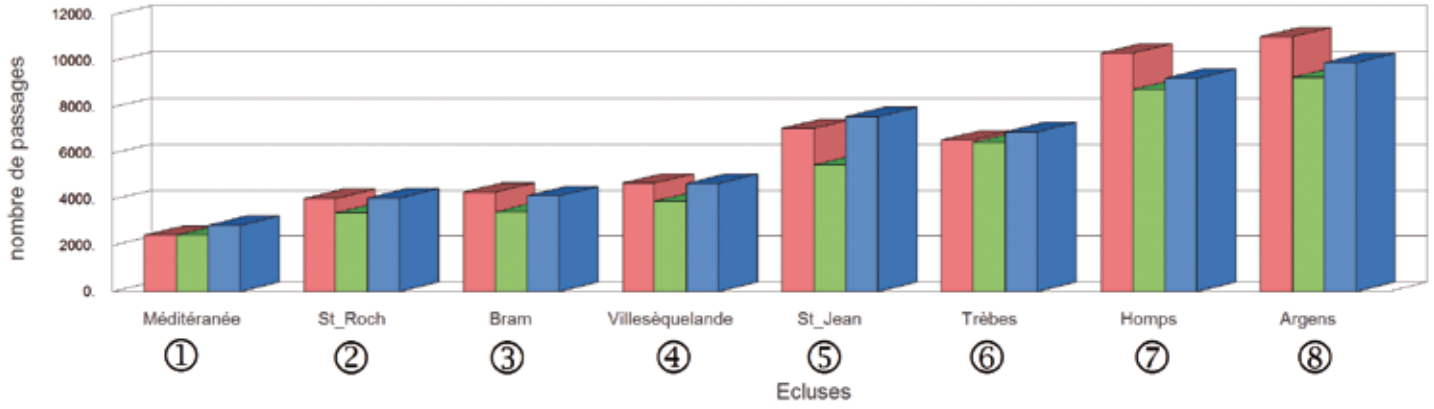

Evolution des comptages aux écluses de 2002 à 2010

Source : © IGN, VNF, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

La fréquentation des Sites audois

Toutes thématiques confondues

L'analyse des sites concerne **46 sites audois équipés de billetteries,** ventilés entre 7 catégories :

- Châteaux, (35 % des entrées en 2010),
- Abbayes, (8 % des entrées en 2010),
- Parcs animaliers et de loisirs (29 % des entrées en 2010),
- Musées (16 % des entrées en 2010),
- Grottes et gouffres (5 % des entrées en 2010),
- Centre d'interprétation (6 % des entrées en 2010)
- Train touristique (1% des entrées en 2010).

…qui mettent à disposition du CDT de l'Aude leurs chiffres de fréquentation.

En 2010 le chiffre de fréquentation globale a fortement baissé par rapport à 2009 pour atteindre 2 215 600 entrées, soit une perte de plus de 200 000 visites par rapport à 2009. Il faut rappeler que 2010 a été de manière nationale une année moyenne en terme de fréquentation, bien que cette singularité ait été moins marquée dans l'Aude que dans d'autres départements métropolitains.

Au delà de cette tendance court terme, il convient d'observer que le suivi de fréquentation de l'ensemble des sites audois montre les éléments suivants sur la dernière décennie :

- Une période 2000 – 2004 de fréquentation irrégulière, autour de+/- 2 070 000 entrées annuelles, avec globalement une croissance annuelle de l'ordre de 1,4 % par an,
- Une période 2004 – 2010 enregistrant une croissance soutenue de fréquentation comprise autour de +/- 2 250 000 entrées en moyenne annuelle, avec une croissance annuelle de l'ordre de 0,9 % par an, « écrasée » par le mauvais chiffre de l'année 2010, qui sinon aurait montré une période beaucoup plus dynamique (2,9 % par an en moyenne annuelle entre 2004 et 2009).

Évolution des entrées annuelles des sites audois

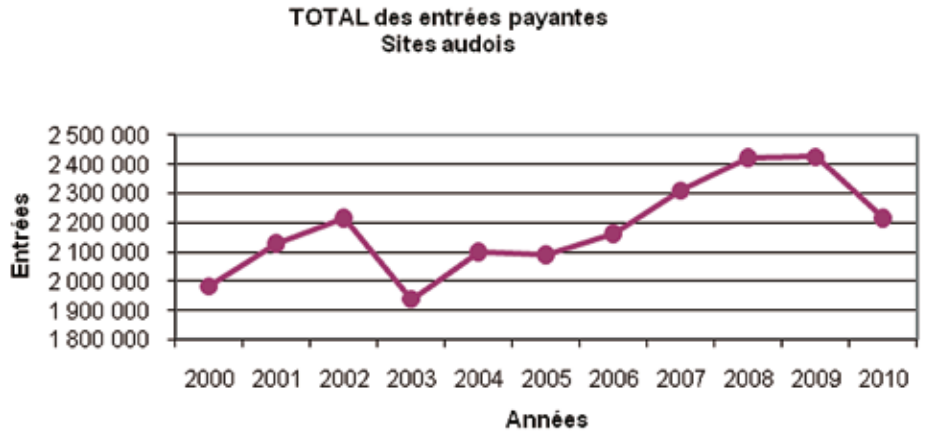

Durant la période 2004 - 2010 les catégories de sites ont connu les évolutions suivantes :

- Les gouffres et grottes (+ 2,8 % de croissance moyenne annuelle),
- Les châteaux (+ 2,3 % de croissance moyenne annuelle),
- Les abbayes (+ 1,6 % de croissance moyenne annuelle),
- Les parcs animaliers et de loisirs (+ 1,4 % de croissance moyenne annuelle
- Les centres d'interprétation (+ 1,5 % de croissance moyenne annuelle),
- Les musées (- 2,4 % de croissance moyenne annuelle),
- Les centres d'interprétation (- 3,4 % de croissance moyenne annuelle).

Il est cependant important de rappeler l'extrême variabilité des chiffres selon les années étudiées.

46 sites audois, 2 215 600 entrées récensées en 2010

La fréquentation des sites audois

Par thématique 1993/2010 : châteaux, abbayes

La fréquentation des sites Pays cathare

Les sites du Pays Cathare sont l'emblème du pays Cathare et son image auprès des publics.

Les sites du Pays Cathare n'ont pas tous une gestion commune même s'ils disposent d'une harmonisation tarifaire et d'ouverture aux publics. **L'association des sites du Pays Cathare** qui fédère la majorité des sites est un des partenaires de la gestion des sites, au même titre que :

- **Des sociétés privées** (à l'instar de l'abbaye de Fontfroide ou du Château de Puivert),
- Ainsi que **l'État** au travers du Centre des Monuments Historiques (Cité de Carcassonne).

Même si l'importance du patrimoine des sites du Pays Cathare ne peut s'évaluer uniquement à l'aune des chiffres de fréquentation, on doit tout de même remarquer leur forte contribution à la fréquentation soutenue observée **durant la période 2004 - 2010.**

L'effort conjugué des collectivités locales et du Conseil Général de l'Aude, au travers du programme Pays Cathare, a permis l'aménagement des sites et leur mise en fréquentation touristique, **ce qui a considérablement augmenté l'attractivité des territoire et la fréquentation des sites pôles.**

En 2010 les sites du Pays Cathare représentent 43 % des visites totales observées au plan départemental.

Les châteaux (35 % des entrées en 2010),

Avec **2,3 % par an d'augmentation de fréquentation entre 2004 et 2010** et des fréquentations toujours supérieures à **600 000 visiteurs par an,** les châteaux ont été les vrais « piliers » de la fréquentation totale de l'ensemble des sites.

Entre 2000 et 2010, leur part relative dans la fréquentation globale passe de 31 % à 35 %.
En 2010, trois sites drainent essentiellement la fréquentation de la catégorie :

- La Cité de Carcassonne, 61 % des entrées,
- Le château de Peyrepertuse, 12 % des entrées,
- Le château et théâtre de Quéribus, 11 % des entrées.

Les abbayes (8 % des entrées en 2010),

Les abbayes ont connu une croissance moins dynamique, notamment dans la période 2000 – 2004 avec cependant des chiffres de fréquentation toujours supérieurs à **155 000 visiteurs par an.**
Entre 2000 et 2010, leur part relative dans la fréquentation globale est stable à 8%.
En 2010, trois sites drainent essentiellement la fréquentation de la catégorie :

- Abbaye de Fontfroide, 55 % des entrées,
- Abbaye de Lagrasse, 20 % des entrées,
- Abbaye de Saint-Hilaire, 8 % des entrées.

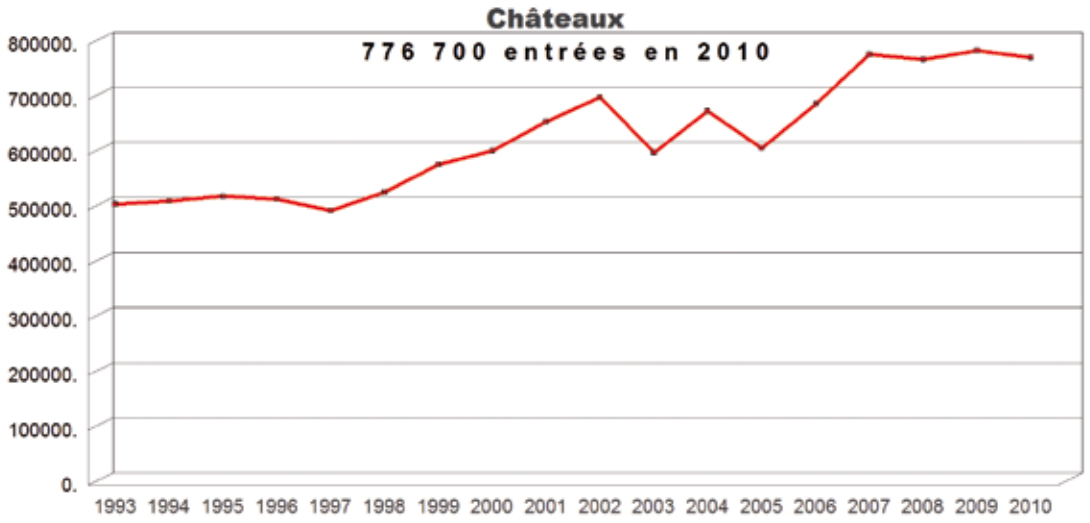

Châteaux :

Château d'Aguilar / Tuchan
Château d'Arques
Cité de Carcassonne (Château et Remparts)
Château de Peyrepertuse / Duilhac-sous-Peyrepertuse
Château de Puilaurens
Châteaux et belvédère de Lastours
Château de Quéribus / Cucugnan
Château de Saissac
Château de Termes
Château de Villelongue-Termenès

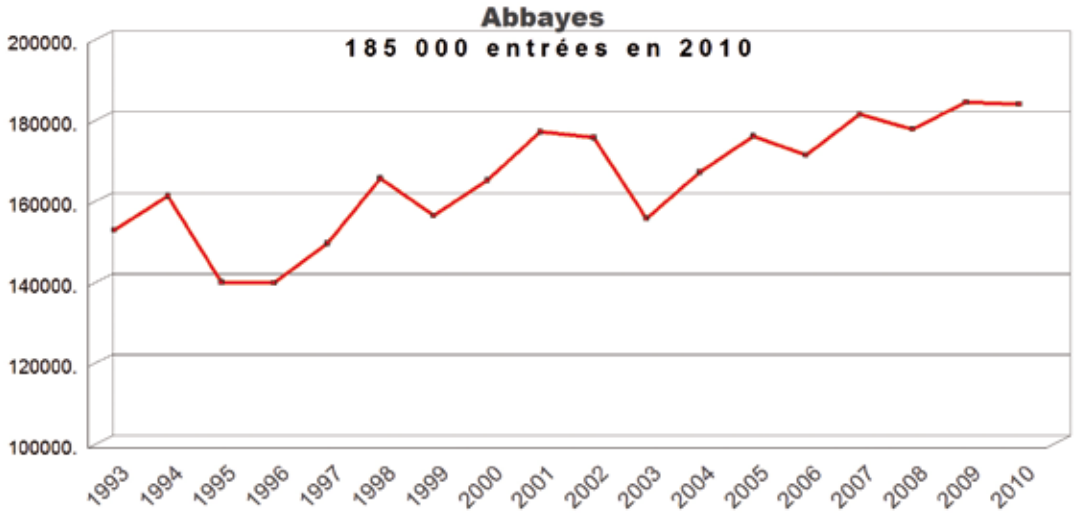

Abbayes :

Abbaye d'Alet-les-Bains
Abbaye de Caunes Minervois
Abbaye de Fontfroide / Narbonne
Abbaye de Lagrasse
Abbaye de Saint Hilaire
Abbaye de Saint-Papoul
Abbaye de Villelongue / Saint Martin-le-Viel

Source : Gestionnaires des sites, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

La fréquentation des sites audois

Par thématique 1993/2010 : Parcs animaliers, Musées, Grottes, Centres d'interprétation

En 2010, les autres sites du département ont généré 1 254 000 visites (soit 57 % des visites de l'année).

Parcs animaliers et de loisirs (29 % des entrées en 2010),

En 2010, **639 215 visites** ont été réalisées pour cette catégorie.
En moyenne annuelle, ces équipements ont accueillis 618 500 visites entre 2004 et 2010.
Au sein de ces équipements **la Réserve africaine de Sigean représente 338 200 visites en 2010,** soit 53% des visites. Après quelques irrégularités de flux et de nouveaux investissements (extensions de parcours et densification d'espèces) la Réserve affiche, depuis 2006, une croissance régulière avec des fréquentations toujours supérieures à 310 000 visiteurs par an.
Bien implantée, à proximité directe du littoral, disposant d'une politique commerciale et promotionnelle particulièrement active, notamment sur le bassin barcelonais, la structure maintient sa capacité d'attraction.

Musées (16 % des entrées en 2010),

En 2010, **352 440 visites** ont été réalisées pour cette catégorie.
En moyenne annuelle, ces équipements ont accueillis 436 300 visites entre 2004 et 2010.
La période 2002-2003 et surtout l'année 2010 représentent deux moments où la fréquentation a fortement baissé (- 101 000 visites à l'Ensemble monumental de Narbonne en 2010), altérant une évolution positive globale depuis 1999.
Après une période (1993 – 2002) de renouvellement et de requalification de l'offre de certaines structures (restructuration de l'Ensemble monumental de Narbonne, extension du musée des dinosaures d'Espéraza), l'offre est globalement devenue mature.

3 structures concentrent les flux :
- L'ensemble monumental de Narbonne (58 % des entrées),
- Le musée des Beaux arts de Carcassonne (14 % des entrées),
- Le musée des dinosaures à Espéraza (10 % des entrées).

Grottes et gouffres (5 % des entrées en 2010),

En 2010, **120 040 visites** ont été réalisées pour cette catégorie.
En moyenne annuelle, ces équipements ont accueillis 124 300 visites entre 2004 et 2010, ce qui indique clairement un tassement de fréquentation pour ces sites souvent isolés des grands flux touristiques et de la côte en général.
3 cavités rassemblent l'offre départementale :
- Gouffre de Cabrespine, 71 % des entrées,
- Grotte de Limousis, 29 % des entrées,
- Grotte de L'Aguzou, 1 % des entrées.

Centres d'interprétation (6 % des entrées en 2010)

En 2010, **124 360 visites** ont été réalisées pour cette catégorie.
En moyenne annuelle, ces équipements ont accueillis 157 600 visites entre 2004 et 2010, ce qui montre ici également un tassement de fréquentation au cours de cette période, avec une année 2007 en fort recul essentiellement sous l'effet d'une baisse des entrées à Terra Vinéa.
Cette tendance à la stagnation voire au recul est **conforme aux tendances nationales pour ce type d'équipement.**
4 structures rassemblent l'offre départementale :
- Terra Vinéa à Portel des Corbières, 31 % des entrées,
- Espace Saunière à Rennes-le-Château, 24 % des entrées,
- Moulin à papier de Brousses et Villaret, 13 % des entrées,
- Le château de Chalabre, 12 % des entrées.

A noter que deux structures ont fermé leur portes en 2010.

L'ensemble de ces visites, spatialisées sur tout le département, génère des **retombées économiques directes** aux niveaux des sites mais aussi, de manière **indirectes** sur les territoires, au travers :
- Des commerces et services de proximité (boutiques, achats de consommation courante…),
- Des hébergements et des systèmes de transports.

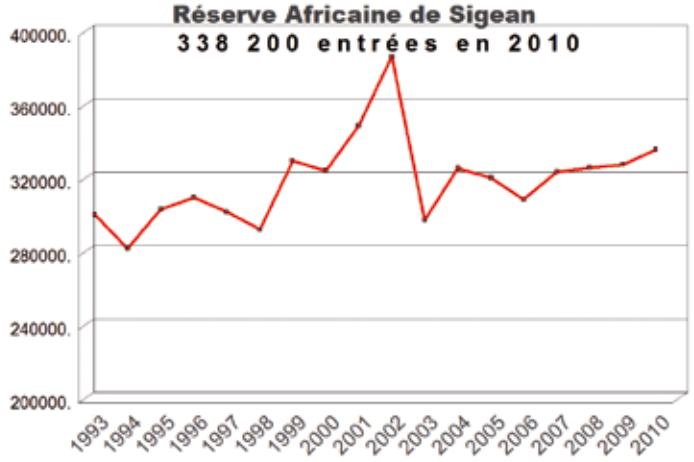

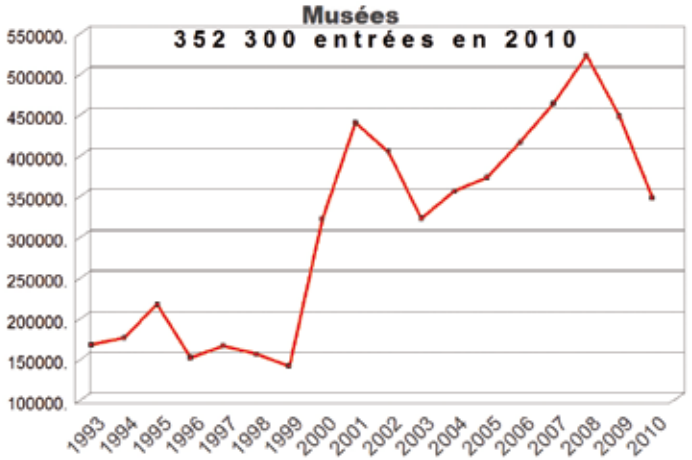

Musées :

Musée Archéologique / Bram
Musée des beaux Arts / Carcassonne
Musée de l'Ecole / Carcassonne
Musée des Mémoires du Moyen-Âge / Carcassonne
Musée du Lauragais / Castelnaudary
Musée des Dinosaures / Espéraza
Musée du Chapeau / Ginestas
Musée Petiet / Limoux
Musée du Piano / Limoux
Musée Michel Braibant / Montolieu
Ensemble Monumental / Narbonne
Musée du Quercorb / Puivert
Musée amphoralis / Sallèles d'Aude

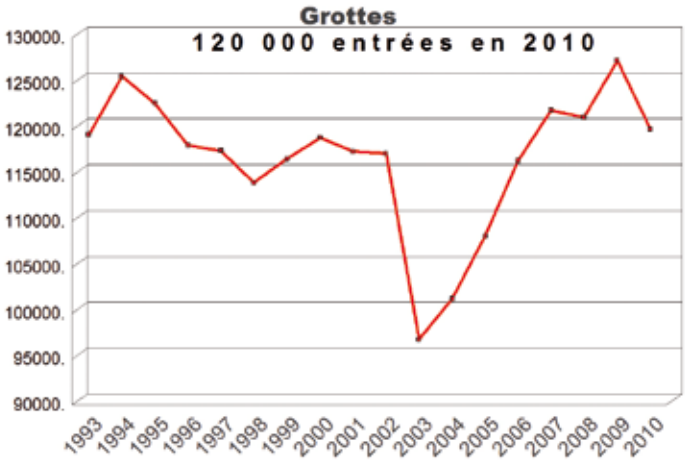

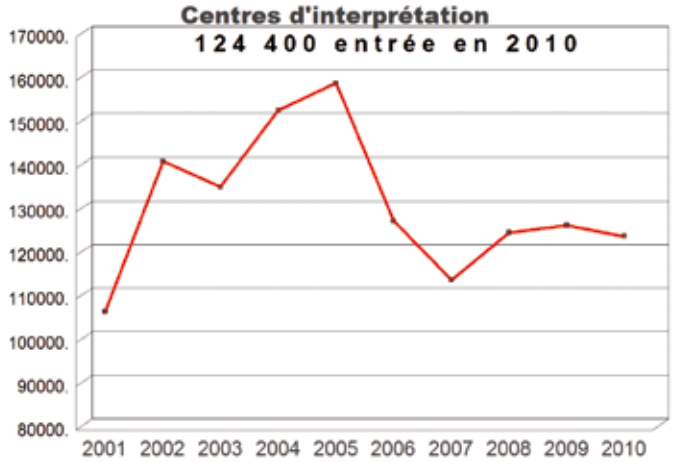

Grottes :

Grotte de l'Aguzou / Escouloubre
Grotte de Limousis
Gouffre de Cabrespine

Centres d'interprétation

Moulin à papier / Brousses et Villaret
Maison des Mémoires / Carcassonne
Le Château / Chalabre
Jardin la Bouichère / Limoux
Maison Natale Charles Trenet / Narbonne
Terra Vinéa / Portel-des-Corbières
Espace B.SAunière / Rennes-le-Château
Moulin / Villeneuve Minervois

Source : Gestionnaires des sites, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne

L'impact économique de l'activité touristique

Impôt sur les sociétés et les entreprises touristiques

Les établissements touristiques dans l'Aude sont au nombre de 727 en 2009.

Ils représentent 6,4 % du total des établissements productifs du secteur des services présents dans le département.

Répartition des établissements par territoires :

Territoires	Poids relatif (%)	Poids relatif (%) sur le secteur des services
Carcassonnais	33%	2,1%
Corbières Minervois	8%	0,5%
Haute Vallée de l'Aude	9%	0,6%
Lauragais	6%	0,4%
Narbonnais	44%	2,8%
AUDE	100%	100%

Produit de la fiscalité

Le montant de l'impôt sur les sociétés prélevé sur ces entreprises s'est élevé à 3,4 M€ en 2008, soit 11% du montant de l'impôt versé par les entreprises de services, ce qui est significatif au plan départemental.

Par ailleurs, l'évolution de l'emploi de la filière laisse augurer encore des gains à attendre pour cet indicateur.

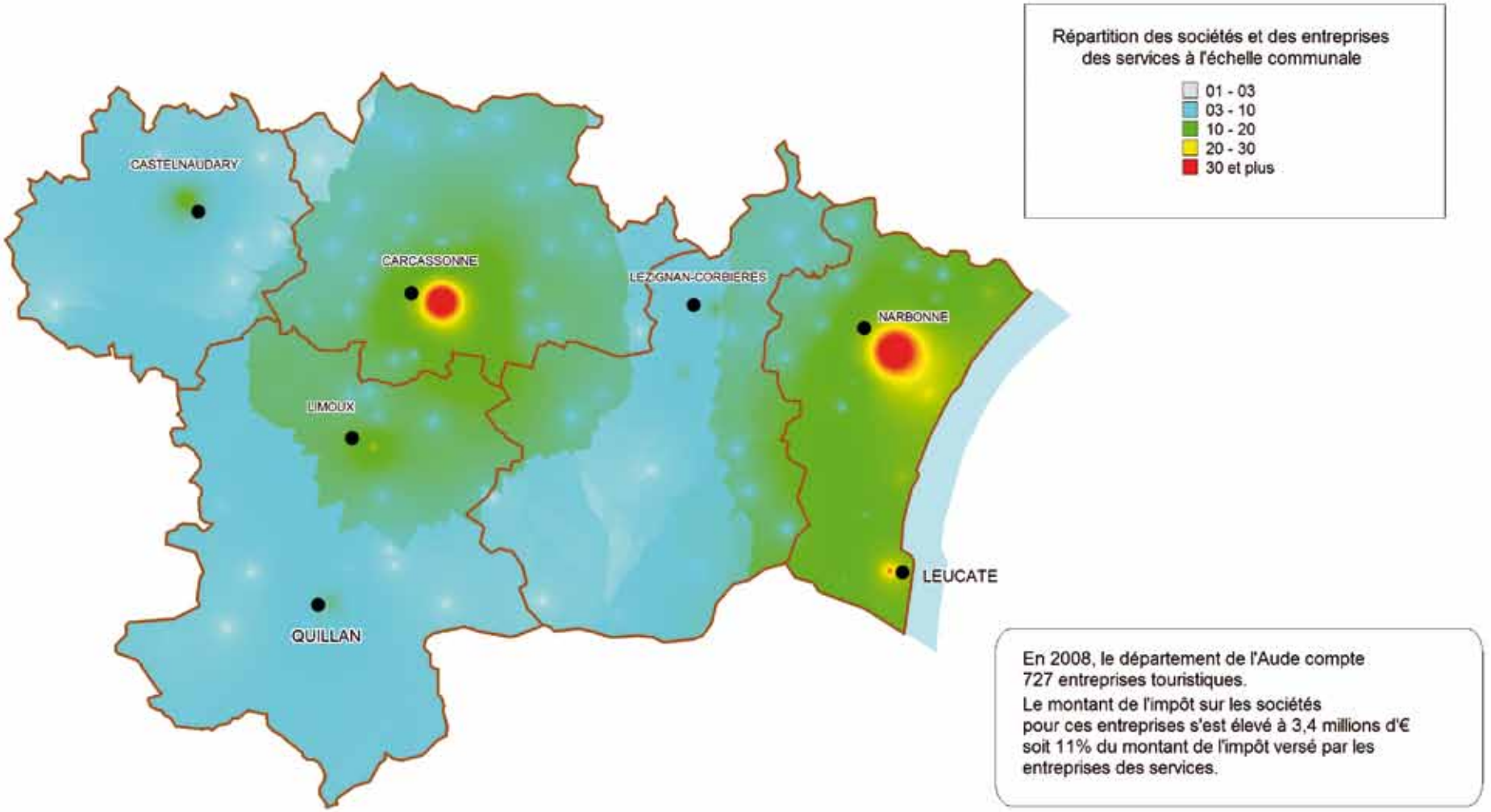

En 2008, le département de l'Aude compte 727 entreprises touristiques.
Le montant de l'impôt sur les sociétés pour ces entreprises s'est élevé à 3,4 millions d'€ soit 11% du montant de l'impôt versé par les entreprises des services.

L'impact économique de l'activité touristique

Emploi en 2009 et évolutions

En France

L'emploi touristique total national est évalué à 850 000 emplois en 2009 (source : Chiffres clés du Tourisme / DGCIS 2009).

En région Languedoc Roussillon

L'impact du tourisme en Languedoc Roussillon est évalué à :

- Une fourchette comprise entre 46 000 et 74 000 emplois en 2009, selon les variations saisonnières,
- A comparer à un intervalle estimé entre 40 000 et 47 000 emplois en 2004, selon les variations saisonnières.

…où les écarts s'expliquent par le fait que les calculs en équivalent temps plein menés par l'INSEE montrent une distribution de l'emploi très différente entre les saisons.

Dans l'Aude

- 9 500 emplois salariés directs en haute saison (3 600 en 1998), soit 10,8 % de l'emploi régional (pratiquement 7 000 en 1998),
- 5 800 emplois salariés directs en moyenne annuelle,
- 900 emplois non salariés en moyenne annuelle (effectif stable).
- 2,6 millions de touristes accueillis annuellement, (1,7 millions de touristes français, 0,9 millions de touristes étrangers),
- 25° rang des départements touristiques français, pour le nombre de nuitées réalisées auprès de la clientèle française, soit un recul de deux rangs par rapport à 2007 (Suivi de la Demande Touristique – SOFRES 2009).

Emploi touristique dans l'Aude, courbe journalière 2009 :

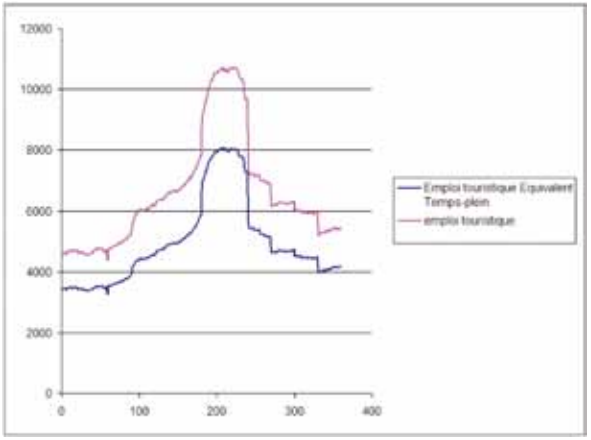

Évolution de la structure de l'emploi

L'analyse de la répartition salariée / non salarié de l'emploi touristique annuel dans l'Aude entre 1998 et 2009 fait apparaître **un renforcement significatif de la part des emplois salariés** (+ 7 % entre 1998 et 2009) **ce qui traduit un développement économique de la branche d'activités.**

Entre 1998 et 2009, les bassins d'emploi de l'Aude ont connu **une croissance de l'emploi qui s'est essentiellement concentrée dans le bassin narbonnais** (plus des ¾ de l'emploi).

Les bassins de Carcassonne / Castelnaudary et surtout de Limoux ont enregistré des variations assez faibles.

La répartition en pourcentage des emplois par bassins est restée très analogue en 2009 par rapport à celle qu'elle était en 1998.

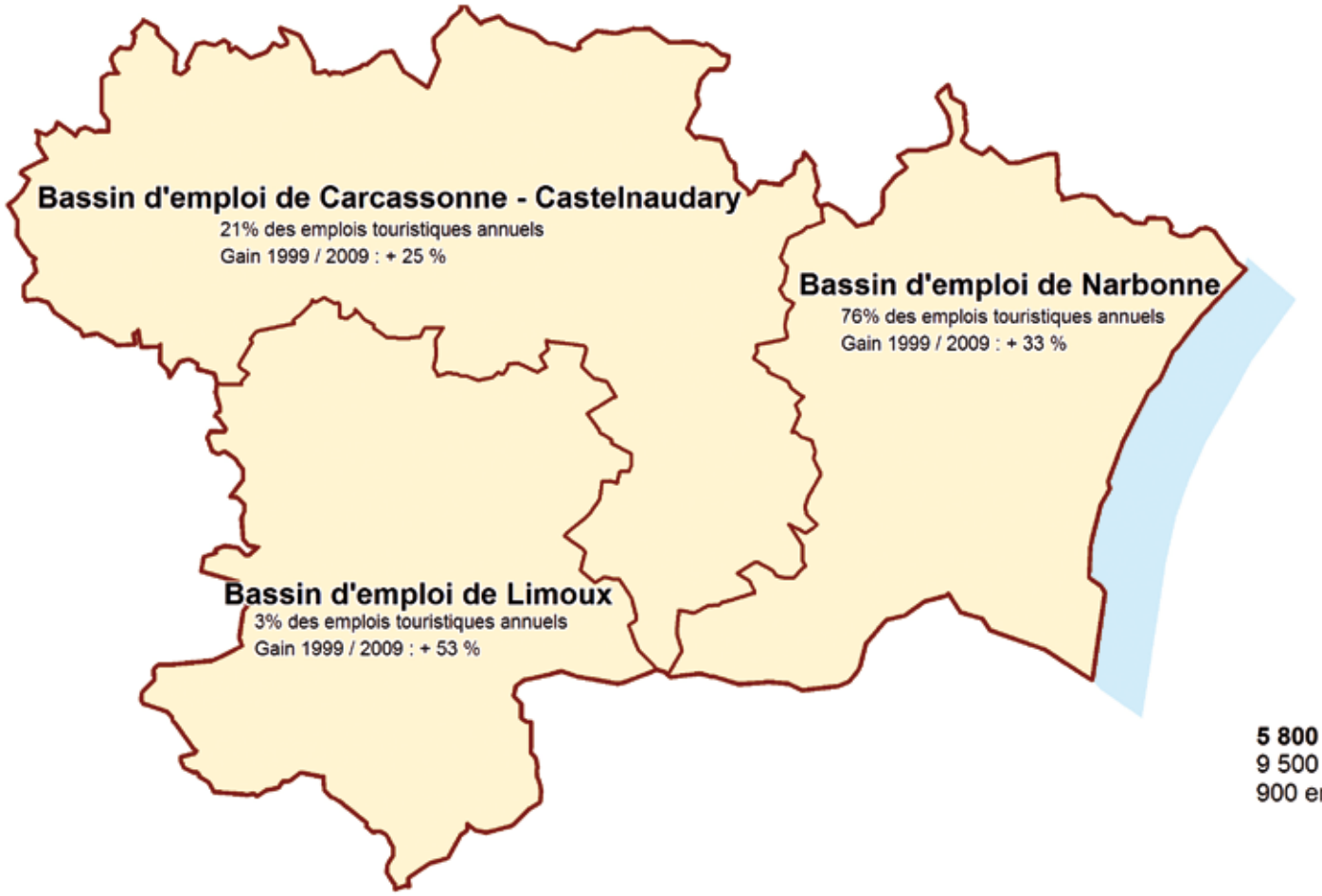

5 800 emplois directs sur l'ensemble de l'année.
9 500 emplois salariés en haute saison,
900 emplois non salariés en moyenne annuelle.

Source : © IGN, INSEE
Traitement IUT STID - Carcassonne

0 10 20
Kilomètres

L'impact économique de l'activité touristique

Dépenses journalières moyennes par Pays en 2010

Selon les enseignements d'une Enquêtes Dépenses / Satisfaction menée tout au long de l'année 2009 par le CDT de l'Aude, la **dépense journalière touristique en moyenne annuelle est de 49,60 €** pour le département de l'Aude (dépense exprimée par nuit et par personne).

Dépense journalière touristique en moyenne annuelle

Région Languedoc-Roussillon	45,60€
Département de l'Aude	49,60€
Pays Carcassonnais	62,80€
Pays de la Narbonnaise	35,90€
Autres Pays audois	46,90€

Ce résultat est proche de la moyenne nationale (établie à 50 €) mais avec des écarts entre les différents secteurs géographiques du département de l'Aude.
Par ailleurs la décomposition de la dépense journalière touristique en moyenne annuelle dans le département de l'Aude fait apparaître le poids significatif des volets hébergement – restauration dans le total de la dépense.

Structure de la dépense journalière touristique en moyenne annuelle dans le département de l'Aude :

Hébergement	14,30€	29%
Restauration	10,40€	21%
Courses alimentaires	7,70€	16%
Transports sur place	4,70€	9%
Loisirs, activités, sites	5,20€	10%
Cadeaux souvenirs	5,20€	10%
Biens de consommation courante	2,10€	4%

Le chiffres d'affaires du tourisme

Dans l'Aude, il s'établit à **842 millions d'euros en 2009,** contre 700 millions en 2006 et 600 millions en 2002.

Le département de l'Aude affiche **une dépense moyenne journalière supérieure de 8,8 % à celle de la région Languedoc-Roussillon.**

Ce différentiel peut s'expliquer par l'importance, dans le département de l'Aude, de la clientèle des sites culturels et patrimoniaux, une clientèle culturelle constituée d'une forte proportion de « cadres supérieurs et de professions libérales » ainsi que par le poids relativement faible des nuitées comptabilisées auprès de structures de l'hôtellerie de plein air, hébergement qui enregistre une dépense moyenne journalière relativement faible.

La région Languedoc Roussillon se place au quatrième rang des régions touristiques françaises (le tourisme y représente 15 % du PIB et 8 % de l'emploi), la consommation touristique y a été évaluée à 6,9 milliards d'euros en 2006 (source : Direction du Tourisme, méthodologie des comptes du Tourisme).

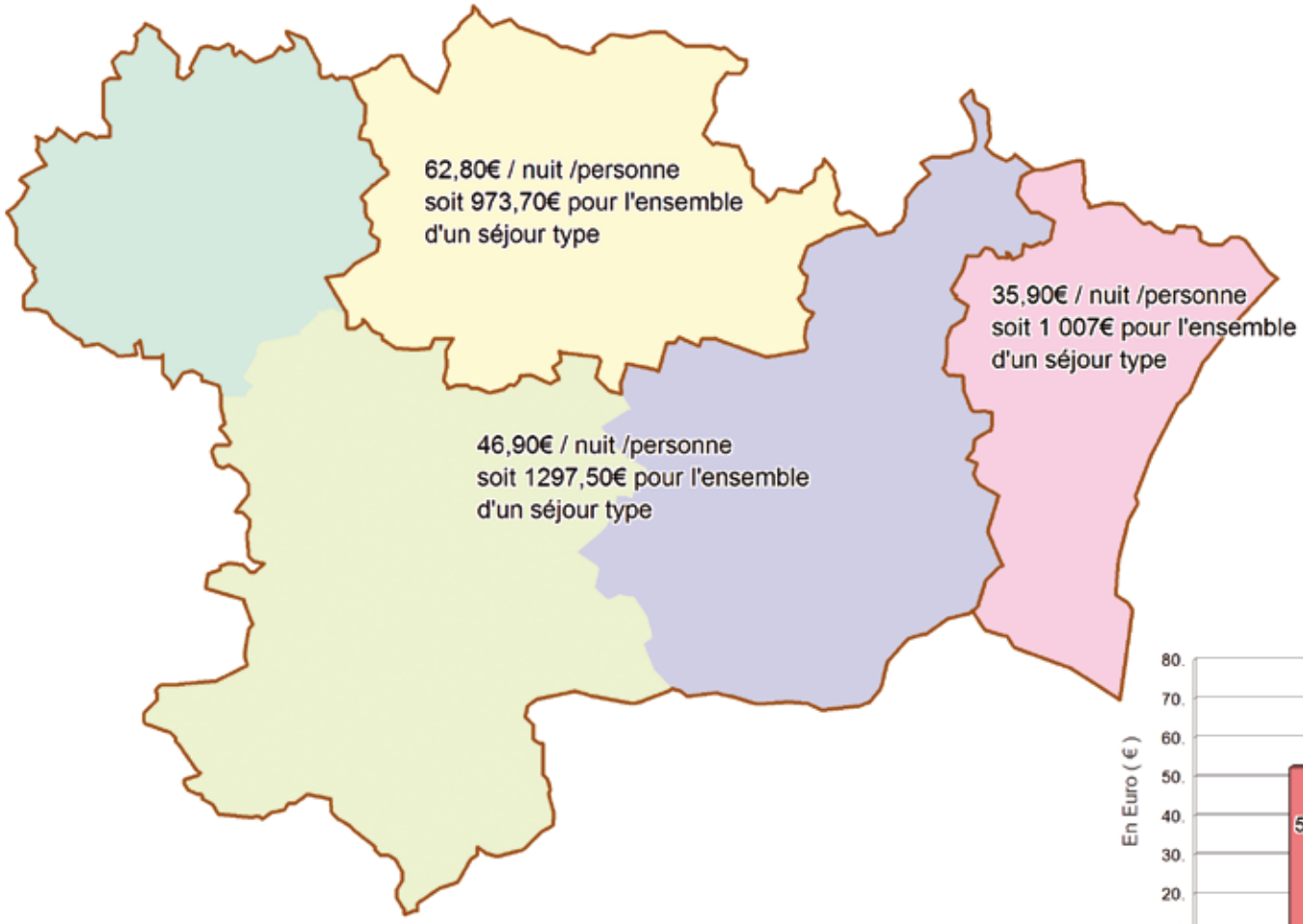
62,80€ / nuit /personne
soit 973,70€ pour l'ensemble
d'un séjour type
35,90€ / nuit /personne
soit 1 007€ pour l'ensemble
d'un séjour type
46,90€ / nuit /personne
soit 1297,50€ pour l'ensemble
d'un séjour type
Les Pays de l'Aude
CARCASSONNAIS
CORBIERES MINERVOIS
HAUTE VALLEE DE L'AUDE
LAURAGAIS
NARBONNAIS
Source : © IGN, CDT de l'Aude
Traitement IUT STID - Carcassonne
0
10
20
Kilomètres

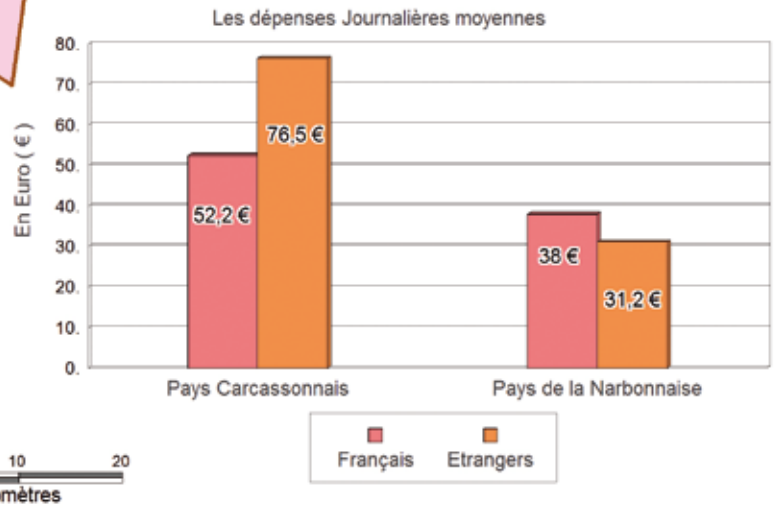
Les dépenses Journalières moyennes
En Euro (€)
80.
70.
60.
50.
40.
30.
20.
10.
0.
52,2 €
76,5 €
38 €
31,2 €
Pays Carcassonnais
Pays de la Narbonnaise
Français
Etrangers

REMERCIEMENTS

L'Atlas du tourisme audois est le fruit d'un large partenariat.

Nous tenons à remercier plus particulièrement :

L'IUT Statistique et Traitement Informatique
des Données de Carcassonne, et Mademoiselle Ketsia HERSIN,
étudiante en licence professionnelle
« Traitement de l'Information Géographique »
qui ont réalisé la cartographie ;

Le bureau d'études socio-économiques « DiaThemis »
qui a finalisé les cartes et réalisé un travail important
de commentaire et d'analyse.

SOMMAIRE

Éditorial p 2

A- LE CONTEXTE AUDOIS P 3

Données de cadrage :
- *Circonscriptions judiciaires à la veille de la Révolution* *p 4-5*
- *Circonscriptions financières avant 1789* *p 6*
- *Circonscriptions administratives de 1790 à 1795* *p 7*
- *Circonscriptions administratives de 1804 à 1926* *p 8-9*

Dessertes :
- *Réseau routier* *p 10-11*
- *Réseau ferroviaire* *P 12-13*
- *Le projet de LGV* *P 14-15*
- *Lignes aériennes* *P 16-17*

Indicateurs économiques :
- *La population : Population totale en 2008 et évolution 1999/2008* *p 18-19*
- *Les emplois : la population active en 2007 et Évolution 1999/2007* *p 20-21*
- *La population active et le chômage ,Évolution 1999/2007* *p 22*
- *Les établissements de services dont Tourisme* *p 23*
- *Les établissements productifs : Répartition en 2008* *p 24-25*

B- L'OFFRE TOURISTIQUE

Données de cadrage p 26-27

Les sites patrimoniaux et culturels p 28-29

Les Stations touristiques du littoral
L'héritage de la Mission Racine p 30-31

Le Canal du Midi et de la Robine
Le tourisme fluvial p 32-33

Les activités de pleine nature :
- *L'offre d'activité dans l'Aude en 2010* *p 34-35*
- *Les itinéraires de grandes randonnées* *P 36-37*

Environnement :
- *Le PNR : Évolution du périmètre 2002/2011* *p 38-39*
- *Le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles - ENS* *p 40-41*

Viticulture et tourisme :
Appellations et caveaux de dégustation labélisés p 42-43

Les points d'accueil et d'information touristique , les OTSI p 44-45

Classement et labellisation des communes p 46-47

Les marques de qualité :
- *La marque le Pays Cathare* *p 48-49*
- *Tourisme et Handicap* *p 50-51*
- *Les Ambassadeurs de l'Aude Pays Cathare* p 52-53

L'offre d'hébergements :
- *Niveau d'équipement touristique* *p 54-55*
- *Les hébergements marchands :*
  - *Hôtellerie* *p 56-57*
  - *Hôtellerie de plein air* *p 58-59*
  - *Meublés classés et labélisés* *p 60-61*
  - *Chambres d'hôtes* *p 62*
  - *Hébergements collectifs* *p 63*
- *L'offre en hébergement par territoire :*
  - *Le Lauragais* *p 64-65*
  - *Corbières Minervois* *p 66-67*
  - *La Haute vallée de l'Aude* *p 68-69*
  - *Le Carcassonnais* *p 70-71*
  - *Le Narbonnais* *p 72-73*
- *L'évolution parc* *p 74-75*

C- L'APPORT ÉCONOMIQUE DU TOURISME

Les nuitées touristiques :
Le volume global des nuitées : p 76-77

Fréquentation des hébergements marchands p 78-79

Évolution des nuitées par type d'hébergement :
- *Hôtellerie, Hôtellerie de plein air* *p 80-81*
- *Meublés labélisés, Hébergements collectifs* *p 82-83*

Les clientèles étrangères p 84-85

Fréquentation des hébergements marchands selon le Territoire :
- *Les nuitées par territoire en 2010* *p 86-87*
- *Évolution des nuitées sur la période 1993/2010* *p 88-89*

Les activités de pleine nature P 90- 91

Le Tourisme fluvial P 92, 93

La fréquentation des sites audois :
- *Fréquentation des sites en 2010* *P 94, 95*
- *Évolution de la fréquentation pour châteaux, abbayes* *P 96, 97*
- *Évolution de la fréquentation pour les autres sites* *P 98, 99*

L'impact économique de l'activité touristique :
- *Impôt sur les sociétés et les entreprises touristiques* *P 100, 101*
- *L'emploi et évolution 1999/2009* *P 102, 103*
- *Les dépenses touristiques* *P 104, 105*

Remerciements p 106

Sommaire P 107

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'AUDE
Conseil Général - 11855 Carcassonne Cedex 9 - Tél. 00 33 4 68 11 66 00 - Fax 00 33 4 68 11 66 01
www.audetourisme.com
Email : documentation@audetourisme.com

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE
Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE
Tél. 04 68 11 68 11 - Fax 04 68 11 68 95
www.aude.fr

Réalisation minelseb 0468 25 32 68